

Bruxelles, le 20 juin 2024
(OR. en)

11077/24
ADD 1

ECOFIN 687
UEM 157
SOC 454
EMPL 269
COMPET 653
ENV 630
EDUC 216
ENER 291
JAI 1010
GENDER 127
JEUN 138
SAN 349

NOTE DE TRANSMISSION

Origine:	Pour la secrétaire générale de la Commission européenne, Madame Martine DEPREZ, directrice
Date de réception:	19 juin 2024
Destinataire:	Madame Thérèse BLANCHET, secrétaire générale du Conseil de l'Union européenne
N° doc. Cion:	SWD(2024) 610 final
Objet:	DOCUMENT DE TRAVAIL DES SERVICES DE LA COMMISSION Rapport 2024 pour la France accompagnant le document Recommandation de RECOMMANDATION DU CONSEIL concernant les politiques en matière économique, sociale, structurelle, budgétaire et d'emploi de la France

Les délégations trouveront ci-joint le document SWD(2024) 610 final.

p.j.: SWD(2024) 610 final



Bruxelles, le 19.6.2024
SWD(2024) 610 final

DOCUMENT DE TRAVAIL DES SERVICES DE LA COMMISSION

Rapport 2024 pour la France

accompagnant le document

Recommandation de RECOMMANDATION DU CONSEIL

**concernant les politiques en matière économique, sociale, structurelle, budgétaire et
d'emploi de la France**

{COM(2024) 610 final} - {SWD(2024) 600 final}



European
Commission

France

2024 Country Report

#EURO
at **25**



APERÇU DE LA SITUATION ECONOMIQUE ET DE L'EMPLOI

L'économie française a ralenti en 2023 dans un contexte d'inflation élevée et de resserrement des conditions financières

L'économie française a fortement ralenti au second semestre 2023, mais l'activité devrait redémarrer progressivement¹.

Ce ralentissement est dû à une inflation élevée et à un durcissement des conditions financières. Selon les estimations, le PIB réel a augmenté de 0,7 % en 2023. L'activité économique ne devrait s'accélérer que progressivement en 2024. L'investissement devrait rester modéré jusqu'à ce que le coût du capital diminue. Toutefois, la baisse prévue de l'inflation devrait permettre une reprise progressive dès le second semestre de l'année. La consommation privée devrait stimuler la croissance du PIB à mesure que la pression inflationniste diminue et que le taux d'épargne des ménages retrouve progressivement sa moyenne historique. L'activité devrait ainsi progresser de 0,7 % en 2024 et de 1,3 % en 2025.

En 2022, l'invasion de l'Ukraine par la Russie a provoqué une envolée des prix de l'énergie et des matières premières qui a fait grimper l'inflation. Après avoir culminé à 7,0 % au premier trimestre 2023, la hausse de l'IPCH a ralenti tout au long de l'année. L'indice a atteint 4,2 % au quatrième trimestre, en grande partie grâce à la baisse des prix de l'énergie et des matières premières. Il a encore diminué au premier trimestre 2024, s'établissant à 3,0 %. Un ralentissement généralisé de la

¹ La date butoir pour les données utilisées pour établir le rapport par pays était le 15 mai 2024.

hausse des prix à la consommation a été observé, d'autant plus que les fabricants ont commencé à répercuter la baisse des prix des matières premières sur les consommateurs. La tendance à la baisse de l'inflation devrait se poursuivre, les prix de l'énergie et des matières premières n'exerçant plus de pression sur l'inflation. Après avoir culminé à 5,7 % en 2023, la hausse de l'IPCH devrait retomber à 2,5 % en 2024 et à 2,0 % en 2025.

Les vulnérabilités de la France liées à la dette publique élevée persistent, tandis que celles liées aux problèmes de compétitivité dans un contexte de faible croissance de la productivité montrent des signes de régression. À moyen terme, les risques qui pèsent sur la viabilité budgétaire restent considérables. Toutefois, les indicateurs de compétitivité fondés sur les prix ont évolué favorablement depuis 2020, tandis que les coûts salariaux unitaires ont augmenté au cours de la période 2021-2023 sous l'effet d'une baisse de la productivité de la main-d'œuvre, bien que cette dernière soit dans une large mesure imputable à des facteurs temporaires. Depuis 2019, l'emploi structurel a considérablement augmenté. La productivité de la main-d'œuvre et la compétitivité-coûts devraient s'améliorer à l'avenir².

² Voir le bilan approfondi réalisé au sujet de la France dans le cadre de la procédure concernant les déséquilibres macroéconomiques, Commission européenne, SWD(2024) 100 final.

L'emploi continue de croître, mais des problèmes persistent

La croissance de l'emploi ralentit après des années de bons résultats. Malgré le ralentissement économique, le marché du travail a continué à faire preuve de résilience en 2023, avec une augmentation limitée du chômage. Sa croissance récente est principalement liée à un accroissement de la population active, stimulé en particulier par la réforme des retraites en 2023. Toutefois, en s'établissant à 7,5 % au quatrième trimestre 2023, le taux de chômage reste élevé par rapport aux moyennes de l'UE et de la zone euro. La France s'est fixé comme priorité essentielle de réduire le taux de chômage global et le taux de chômage des jeunes. Bien que le taux d'emploi et le taux d'activité aient atteint des niveaux records en 2023, ces taux doivent encore progresser pour soutenir la croissance économique et atteindre l'objectif national en matière d'emploi de 78 % d'ici 2030. L'insertion des groupes défavorisés et des travailleurs âgés sur le marché du travail doit encore s'améliorer (voir annexe 14).

Les pénuries de main-d'œuvre et les inadéquations de compétences restent des problèmes majeurs. Les pénuries de main-d'œuvre ont augmenté régulièrement en 2021, atteignant leur point culminant en 2022, mais elles ont diminué depuis le début de 2023. Les employeurs ont signalé que le manque de travailleurs correctement formés constitue l'un des principaux obstacles au recrutement, devant les revendications des travailleurs en faveur de meilleures conditions de travail. Les principaux secteurs concernés sont l'industrie, la construction, l'information et la communication, l'éducation et la santé. Les résultats des mesures récentes de perfectionnement et de reconversion professionnels, notamment les efforts visant à réduire les tensions qui pèsent sur le recrutement et le programme d'apprentissage, indiquent que la formation devrait mieux correspondre aux besoins des employeurs (voir annexe 14).

Bien que la France mette effectivement en œuvre le socle européen des droits sociaux, elle reste confrontée à des problèmes d'éducation, d'emploi et de pauvreté (en hausse). La plupart des indicateurs du tableau de bord du socle européen des droits sociaux correspondent à la moyenne de l'UE ou la dépassent (voir annexe 14). Néanmoins, des inégalités socio-économiques persistent et continuent d'avoir une incidence sur les résultats scolaires des élèves. En outre, les groupes défavorisés éprouvent des difficultés à entrer sur le marché du travail et à suivre une formation appropriée. Une part croissante de la population, des enfants en particulier, est exposée à un risque de pauvreté ou d'exclusion sociale, qui détourne encore davantage la France de son objectif de réduction de la pauvreté à l'horizon 2030. Les indicateurs de précarité énergétique se sont dégradés. La part de la population incapable de chauffer correctement son logement a doublé entre 2018 et 2022.

La dette publique risque de s'inscrire dans une tendance à la hausse

La crise de la COVID-19 et la crise énergétique ont laissé un lourd tribut à la dette publique. Déjà élevé en 2019, le ratio de la dette publique a augmenté pour atteindre 114,6 % du PIB en 2020, sous l'effet d'une forte augmentation du déficit public et d'une baisse importante du PIB. Depuis lors, le rebond économique a permis une certaine amélioration des finances publiques malgré les mesures assez importantes prises pour atténuer les effets des crises récentes. Ces mesures, conjuguées à l'augmentation des paiements d'intérêts découlant du durcissement de la politique monétaire et de la hausse de l'inflation, ont entravé une réduction plus rapide des déficits publics. Ainsi, le recul observé du ratio de la dette publique au PIB jusqu'en 2023 s'explique principalement par la croissance du PIB nominal. En 2023, le déficit public de la France est resté élevé, à 5,5 % du PIB,

La compétitivité de la France en bref

La compétitivité de la France s'améliore progressivement, soutenue par les réformes et les investissements publics présentés dans le plan pour la reprise et la résilience (PRR). Le pays attire le plus grand nombre de projets financés par des investissements directs étrangers par rapport à d'autres États membres, principalement parce qu'on y trouve une énergie décarbonée et des infrastructures fiables. En outre, le soutien financier des pouvoirs publics en faveur de la recherche et de l'innovation des entreprises figure parmi les plus élevés de l'UE.

Pour autant, des défis subsistent en matière de compétitivité:

- **La France doit maintenir la croissance de l'emploi et lutter contre un chômage élevé.** Elle doit déployer des efforts supplémentaires dans les domaines de l'emploi, de l'éducation et des compétences pour stimuler la croissance potentielle. La croissance de l'emploi devrait s'accompagner d'une hausse de la productivité de la main-d'œuvre, qui s'obtiendra en réduisant les inadéquations et les pénuries de compétences persistantes et en améliorant les résultats scolaires.
- **L'intensité des dépenses de R&D des entreprises stagne, en particulier dans les PME.** Les dépenses de R&D au sein des entreprises restent bien en deçà de l'objectif de la stratégie Europe 2020, à savoir 2 % du PIB, tandis que l'efficacité des vastes régimes d'aide publique est souvent remise en question. Les technologies numériques tardent à s'imposer, en particulier dans les PME. En outre, la charge administrative continue d'être perçue comme un poids et les obstacles réglementaires entravent la concurrence dans le secteur des services.

tandis que le ratio de la dette publique est tombé à 110,6 % du PIB.

La réduction de la dette publique est un défi majeur. Selon l'analyse de la soutenabilité de la dette réalisée par la Commission, en l'absence de toute autre action des pouvoirs publics, la dette publique devrait continuer à augmenter à moyen terme, sous l'effet de la persistance de déficits primaires structurels élevés (voir annexe 20). Dès lors, la Commission estime que la viabilité budgétaire de la France est exposée à des risques élevés à moyen terme et modérés à long terme. Les chocs négatifs sur les taux d'intérêt futurs ou la croissance économique pourraient considérablement aggraver la situation. Des mesures visant à stimuler la compétitivité et la croissance potentielle en améliorant la productivité de la main-d'œuvre et en renforçant la croissance de l'emploi contribueraient à réduire la dette

publique et à atténuer les risques pour la viabilité à moyen terme.

Un niveau élevé de dette publique conjugué à un niveau élevé de dette privée pourrait être une source de vulnérabilité. Après avoir culminé à 174 % du PIB en 2020, le ratio de la dette privée au PIB, en particulier pour les sociétés non financières, s'est inscrit dans une tendance à la baisse favorisée par une forte croissance du PIB nominal. Cette baisse s'est poursuivie sous l'effet d'un ralentissement important des flux de crédit, lui-même dû au durcissement des conditions de financement à partir du second semestre 2022. Bien qu'elle reste élevée (154 % du PIB), la dette privée est revenue à ses niveaux d'avant la pandémie en 2023. Les risques liés à la dette privée restent limités et les prêts non productifs ont continué de baisser, maintenant leur niveau historiquement bas en 2023.

Objectifs de développement durable (ODD) des Nations unies

La France progresse dans la réalisation de tous les ODD liés à la compétitivité et à la productivité (ODD 4, 8 et 9). Néanmoins, pour l'ODD 9 relatif à l'innovation, à l'industrie et aux infrastructures durables, elle obtient des résultats légèrement inférieurs à la moyenne de l'UE, principalement en raison de la faible proportion d'infrastructures de transport de marchandises et de ménages disposant de connexions internet à haut débit. Les indicateurs en matière de travail décent et de croissance économique (ODD 8) se sont améliorés, à l'exception du nombre d'accidents du travail mortels et du nombre de travailleurs exposés au risque de pauvreté.

Sur les 17 ODD, huit affichent des indicateurs encore inférieurs à la moyenne de l'UE. Ceux-ci concernent, outre les thématiques mentionnées ci-dessus, les villes et les communautés durables (ODD 11), y compris les communautés résilientes, l'équité (ODD 3, 7 et 10) et la stabilité macroéconomique (ODD 16 et 17).

Des investissements importants sont nécessaires pour s'adapter au changement climatique et en atténuer les effets. La Cour des comptes française a souligné la nécessité de prendre des mesures pour faire face aux conséquences du changement climatique susceptibles d'affecter les grandes infrastructures en matière d'énergie et de transport³, les équipements, les logements et l'environnement naturel. Une décarbonation de l'économie à un rythme sans précédent apparaît également comme une nécessité et demandera un programme d'investissement soutenu dans les décennies à venir. Selon un récent rapport de France Stratégie, le besoin d'investissement pourrait dépasser 2 points de pourcentage du PIB en 2030 par rapport à un scénario sans action pour le climat⁴.

La compétitivité montre des signes d'amélioration. Depuis 2020, les taux de change effectifs réels fondés sur les prix se sont dépréciés davantage en France que dans la plupart des autres économies de l'UE. Ce phénomène s'explique par une inflation plus faible en France que chez ses partenaires commerciaux, par la baisse de l'euro face au dollar et par les mesures

adoptées par les pouvoirs publics, notamment des réductions des impôts sur la production et du taux de l'impôt sur les sociétés. L'augmentation du coût salarial a suivi celle de la zone euro pendant la crise de la COVID-19 en 2020, plus élevée en 2021 et en 2022, puis plus lente en 2023 en raison des augmentations salariales plus modérées visant à compenser une inflation relativement faible. Les réformes de ces dernières années et les investissements en cours devraient continuer à soutenir la compétitivité hors prix et la productivité. Ces efforts doivent être maintenus (voir encadré 1.1).

La croissance des salaires est restée limitée et amorce déjà un déclin. La croissance des salaires réels en 2022 et 2023 a été négative, malgré l'amélioration de la situation sur le marché du travail. La progression des salaires a déjà commencé à ralentir sensiblement en termes nominaux, ce qui s'est traduit par le maintien d'une croissance négative des salaires réels au quatrième trimestre 2023. Toutefois, l'indexation du salaire minimum a limité les pertes de salaires réels pour de nombreux travailleurs. Entre décembre 2020 et janvier 2024, le salaire minimum a augmenté de 14,8 %. En janvier 2023, le salaire minimum s'appliquait à plus de 17 % des travailleurs du secteur privé, contre 12 % en 2021.

Des facteurs temporaires ont pesé sur la croissance de la productivité de la main-d'œuvre en France depuis 2020. La pandémie de COVID-19 a entraîné une

³ Cour des comptes, Rapport public annuel 2024, <https://www.ccomptes.fr/sites/default/files/2024-03/20240312-syntheses-RPA-2024.pdf>

⁴ France Stratégie: Pisani-Ferry, J., Mahfouz, S., «Les incidences économiques de l'action pour le climat – Rapport à la Première ministre», 2023.

baisse importante de la productivité de la main-d'œuvre, dont l'économie française ne s'est pas encore remise. L'emploi a fait preuve d'une grande résilience pendant la crise de la COVID-19 et la crise énergétique et n'a pas faibli en 2023. Cette résilience trouve une partie de son explication dans les mesures adoptées par les pouvoirs publics depuis 2018, qui vont des réductions permanentes des cotisations sociales et des impôts sur la production aux mesures d'urgence prises pendant les crises pour soutenir les entreprises et protéger les salariés. Les dispositifs de chômage partiel visant à éviter les licenciements massifs pendant la crise de la COVID-19 en sont un exemple. L'action décisive des pouvoirs publics a permis une augmentation de quelque 600 000 contrats d'apprentissage entre janvier 2019 et octobre 2023, ce qui a amélioré les perspectives d'emploi des jeunes. D'autre part, les attentes du marché dans un contexte de tensions sur le marché du travail⁵ ont sans doute permis une rétention importante de la main-d'œuvre dans les secteurs industriels, principalement l'aéronautique et l'industrie automobile. Bien qu'ils aient contribué à l'évolution positive de l'emploi ces dernières années, ces facteurs, en raison de leur incidence cumulée, ont mécaniquement pesé sur la productivité de la main-d'œuvre. Malgré la forte baisse enregistrée depuis 2020, la productivité de la main-d'œuvre est nettement supérieure à la moyenne de l'UE, atteignant environ 117 % de l'agrégat de l'UE en 2023. À l'avenir, l'influence de ces facteurs devrait s'atténuer. En France, la productivité de la main-d'œuvre, mesurée en emplois équivalents temps plein, devrait progresser à un rythme comparable aux moyennes de la zone euro et de l'UE en 2024 et 2025.

Des faiblesses structurelles persistent, notamment en raison du faible niveau

⁵ En octobre 2022, 62 % des entreprises du secteur des services, 66 % des entreprises dans l'industrie et plus de 80 % des entreprises de la construction ont déclaré éprouver des difficultés à recruter des travailleurs possédant les compétences requises.

de R&D dans les entreprises et des pénuries de compétences. Les dépenses publiques de R&D atteignent presque 1 % du PIB, mais les dépenses des entreprises restent bien en deçà de l'objectif de 2 % du PIB. Dans ce domaine, la France est à la traîne par rapport à l'objectif global de la stratégie Europe 2020, qui vise les 3 %, malgré des dispositifs d'aide publique importants (par exemple, le *Crédit d'impôt recherche*) (voir annexe 11). L'adoption des technologies numériques qui se fait attendre au sein des entreprises, les pénuries et les inadéquations de compétences ainsi que la faiblesse de la productivité dans certains secteurs continuent de peser sur la productivité.

De fortes disparités régionales subsistent. La plupart des régions françaises ont un PIB par habitant inférieur à la moyenne de l'UE, à l'exception des régions de la capitale (Île-de-France, 176 %) et de Rhône-Alpes (105 %) : 22 régions sur 27 ont perdu du terrain entre 2012 et 2021 (voir annexe 17). Ces disparités résultent principalement de différences de productivité de la main-d'œuvre, de performances régionales en matière d'innovation (faibles dans les régions essentiellement non urbaines et les régions désindustrialisées) et de niveau d'instruction. Les régions ultrapériphériques sont confrontées à des désavantages dans bon nombre de ces domaines. En outre, certaines régions, en particulier non urbaines, sont plus touchées par le manque de services médicaux (voir annexe 16). La lutte contre les déséquilibres régionaux est essentielle pour améliorer les perspectives de croissance économique à long terme de la France.

MISE EN ŒUVRE DES REFORMES ET INVESTISSEMENTS ESSENTIELS A L'AIDE DES INSTRUMENTS DE L'UE

Les financements provenant de la facilité pour la reprise et la résilience (FRR) et des fonds de la politique de cohésion renforcent mutuellement les efforts déployés par la France pour stimuler sa compétitivité et favoriser une croissance durable. Aux 40,3 milliards d'EUR reçus au titre de la FRR et décrits à l'annexe 3 s'ajoutent les 16,8 milliards d'EUR que la France reçoit au titre de la politique de cohésion pour la période 2021-2027. Combinés, ces deux instruments représentent un financement égal à environ 2,04 % du PIB du pays en 2023, contre 5,38 % en moyenne dans l'UE (voir annexe 4).

Dans le cadre du plan pour la reprise et la résilience (PRR), les pouvoirs publics français ont mis en place d'importantes mesures qui devraient améliorer la compétitivité du pays. En particulier, le PRR prévoit des réformes majeures dans les domaines de l'emploi, des finances publiques, des soins de santé, de la consommation d'énergie et des sources d'énergie renouvelables. La France a également réalisé des investissements importants dans la rénovation énergétique des bâtiments, les transports durables, les transitions écologique et numérique, la recherche et l'innovation et la réduction de la charge administrative pesant sur les entreprises.

La mise en œuvre du plan pour la reprise et la résilience de la France est bien engagée. Le pays a présenté trois demandes de paiement correspondant à 132 jalons et cibles du plan et avait reçu, à la mi-mai 2024, un décaissement global de 23,4 milliards d'EUR. Avec la troisième demande de paiement, la mise en œuvre du plan est globalement en bonne voie (voir annexe 3).

Le financement de la politique de cohésion permet à la France de relever les défis en matière de croissance et de compétitivité et de réduire les disparités territoriales et sociales du pays. Dans le cadre de la période de programmation de la politique de cohésion 2014-2020, le soutien du Fonds européen de développement régional (FEDER) était axé sur la recherche, l'innovation et l'efficacité énergétique. Parallèlement, le Fonds social européen (FSE) a concentré ses investissements dans l'inclusion sociale, l'orientation professionnelle et l'accès aux compétences. Pour la période de programmation actuelle 2021-2027, le soutien du FEDER cible l'innovation, la numérisation et la transition écologique. Le FSE+ continue de soutenir l'inclusion sociale et l'investissement dans le capital humain.

Une trajectoire budgétaire pluriannuelle pour réduire la dette publique

Les réformes budgétaires réalisées dans le cadre du PRR offrent des pistes attrayantes pour réduire de manière crédible la dette publique, mais une mise en œuvre stricte sera de la plus haute importance. Bien que retardée, l'adoption, en novembre 2023, de la loi de programmation des finances publiques pour les années 2023 à 2027 établit une norme de dépenses pluriannuelles, comme l'exige la loi organique relative à la modernisation de la gestion des finances publiques. Ces mesures devraient permettre de maîtriser les dépenses publiques. Toutefois, le respect de cette trajectoire de dépenses pluriannuelle

nécessiterait une mise en œuvre ambitieuse et efficace du nouveau programme de revue des dépenses, en vigueur depuis janvier 2023. Au terme de la première série de revues des dépenses, un rapport a été adressé au Parlement en juillet 2023, contenant des propositions spécifiques visant à réduire les dépenses et à accroître l'efficacité dans plusieurs domaines. Toutefois, ces propositions ne semblent guère avoir été intégrées dans la loi de finances 2024. À l'avenir, il importera de veiller à ce que les résultats de la revue des dépenses aient une incidence plus marquée sur les futurs plans budgétaires. Toutes ces initiatives devraient contribuer à maîtriser les dépenses publiques, ce qui est essentiel pour faire face aux risques pesant sur la viabilité budgétaire et pour inscrire la dette publique dans une tendance baissière durable.

Stimuler les transitions écologique et numérique

La France accélère la rénovation énergétique des bâtiments depuis 2021.

À ce jour, quelque 740 000 ménages ont bénéficié du déploiement rapide du dispositif *MaPrimeRénov'* et des subventions allouées à la rénovation des logements sociaux au titre du PRR. Le FEDER consacre plus de 830 millions d'EUR au soutien des plans nationaux de rénovation visant à améliorer l'efficacité énergétique.

Ces efforts sont soutenus par des réformes telles que la loi climat et résilience, qui cible les deux catégories de logements les plus énergivores en France (les «passoires thermiques»). La révision de la réglementation relative aux normes énergétiques et environnementales des bâtiments neufs (RE2020) devrait contribuer à réduire l'intensité énergétique des nouveaux bâtiments.

La France réalise des investissements importants dans la mobilité quotidienne durable et développe les transports publics au moyen d'actions complémentaires

soutenues par le PRR et d'autres fonds de l'UE. Le PRR prévoit des investissements visant à créer de nouvelles lignes de métro urbain. En outre, le FEDER cofinance des infrastructures destinées aux vélos et aux piétons ainsi que des actions de sensibilisation et de promotion des modes de transport durables.

La France prend des mesures pour accompagner les PME et les entreprises à capitalisation moyenne dans leurs transitions écologique et numérique.

Plus de 3 320 entreprises ont bénéficié d'une aide à la modernisation et à la numérisation de leurs activités. La FRR a également soutenu la mise en place d'un dispositif visant à décarboner l'industrie en réduisant la consommation d'énergie. Ces mesures se doublent de réformes, telles que la loi sur l'accélération et la simplification de l'action publique (loi ASAP), qui simplifie les procédures administratives pour les entreprises et les particuliers.

De meilleures conditions d'emploi

La FRR et les fonds de la politique de cohésion soutiennent des mesures visant à améliorer l'emploi et les compétences, en particulier parmi les groupes défavorisés.

Parmi les mesures visées dans le PRR figure un renforcement temporaire des capacités de l'agence publique pour l'emploi (*France Travail*, anciennement *Pôle Emploi*). L'agence s'emploie à faciliter le retour rapide des personnes au travail à la suite de la pandémie de COVID-19. D'autres mesures soutiennent le perfectionnement et la reconversion professionnels, en mettant l'accent sur les compétences numériques. Le FSE+ vise à contribuer au développement des compétences en investissant dans l'accès à la formation, en encourageant les transitions professionnelles et en promouvant l'apprentissage tout au long de la vie.

La France soutient l'éducation et l'emploi des jeunes. Le PRR prévoit

Des actions combinées pour des fonds de l'UE plus efficaces

Afin de stimuler la croissance économique et de donner le plus d'effet possible au financement de l'UE, le PRR de la France comprend des mesures qui soutiennent les investissements au titre d'autres instruments de l'UE, créant d'importantes synergies et complémentarités entre les différents fonds. Par exemple, pour permettre à davantage de jeunes de trouver un emploi ou une formation, un cadre contractuel intégré a été mis en place, visant à fournir à chaque jeune un soutien individuel. Ce cadre comprend une phase combinant des orientations personnalisées et une subvention mensuelle destinée à encourager la participation au programme de garantie pour la jeunesse. La France utilise les investissements qu'elle reçoit au titre du PRR pour financer les subventions versées aux jeunes et les fonds du FSE pour fournir des orientations.

12 mesures qui font partie du train de mesures «1 jeune 1 solution», avec notamment un renforcement de la garantie pour la jeunesse, des aides à l'embauche pour les apprentis et pour les jeunes de moins de 26 ans, des parcours pour les jeunes en décrochage scolaire et des mesures dans l'enseignement supérieur. Parallèlement, l'initiative pour l'emploi des jeunes a aidé les jeunes ne travaillant pas, ne suivant pas d'études ou de formation à trouver un poste ou une autre solution après avoir quitté le système scolaire ou perdu leur emploi.

AUTRES PRIORITES POUR L'AVENIR

La France est confrontée à des défis liés à l'inadéquation des compétences, au niveau élevé de la dette publique, à la stagnation de l'intensité des dépenses de R&D, au faible recours aux technologies numériques par les entreprises et à la lenteur du déploiement des énergies renouvelables. En s'attaquant à ces problèmes, la France favorisera sa compétitivité à long terme et sa croissance potentielle. Elle pourra également viser la réalisation des ODD des Nations unies.

Selon l'évaluation des politiques dans le cadre de la procédure concernant les déséquilibres macroéconomiques, la France a apporté une réponse globalement appropriée aux déséquilibres macroéconomiques et doit poursuivre ses efforts⁶. L'adoption de la loi de programmation des finances publiques pour les années 2023 à 2027 constitue une avancée positive. Cette loi établit une norme de dépenses pluriannuelles qui, associée à une mise en œuvre effective du nouveau mécanisme de revue des dépenses, pourrait s'avérer cruciale pour faire face aux risques pesant sur la viabilité budgétaire et inscrire la dette publique durablement à la baisse. De même, la réforme du système public de retraite devrait avoir une incidence positive sur la soutenabilité de la dette publique. D'autres réformes ont contribué à alléger la pression fiscale sur le travail, entraînant une hausse de l'emploi, en particulier chez les personnes peu qualifiées, et une baisse continue du chômage. Les investissements prévus dans le plan pour la reprise et la résilience (PRR) et dans les programmes de la politique de cohésion qui visent à stimuler la productivité en soutenant la transition numérique et la recherche

⁶ Voir le bilan approfondi réalisé au sujet de la France, Commission européenne, SWD(2024) 100 final.

devraient être déterminants pour relever les défis de compétitivité auxquels l'économie française est confrontée, tout en stimulant encore la croissance de la productivité dans les années à venir⁷.

Il importe que les défis recensés soient abordés tant au niveau national qu'au niveau régional afin de réduire les disparités régionales et d'améliorer les capacités administratives et d'investissement de manière équilibrée dans l'ensemble du pays.

Mise en œuvre d'une stratégie globale de réduction de la dette publique

La France reste confrontée à des défis majeurs en matière de soutenabilité de sa dette à moyen terme. Bien qu'elle ait diminué entre 2021 et 2023, la dette publique porte toujours les stigmates des mesures que le gouvernement a été amené à prendre pour contrer les effets des crises récentes et reste nettement supérieure à son niveau d'avant la pandémie. À l'avenir, la dette publique devrait augmenter en 2024 et 2025. Par la suite, en l'absence de tout nouvel ajustement budgétaire, une augmentation considérable est attendue, ce qui maintient à un niveau élevé les défis en matière de viabilité budgétaire à moyen

⁷ Les simulations réalisées par la Commission au moyen du modèle QUEST montrent que l'incidence économique de NextGenerationEU en France pourrait mener à une augmentation comprise entre 0,6 % et 1,0 % du PIB d'ici à 2024. De 2025 à 2030, l'incidence sur le PIB pourrait progressivement diminuer, passant de 0,8 % à 0,4 %. Voir encadré 2 de l'analyse, par la Commission, du plan pour la reprise et la résilience de la France [SWD(2021) 173 final].

terme, bien que la baisse prévue des dépenses liées au vieillissement de la population contribue à atténuer ces problèmes à long terme (voir annexe 21).

Une stratégie efficace de réduction de la dette devrait se concentrer sur la réduction des déficits structurels élevés. Le déficit public devrait rester élevé, supérieur à 5 % du PIB en 2024 et 2025. Les dépenses publiques de la France, qui représentaient 57,3 % du PIB en 2023, restent les plus élevées de l'Union, avec quelque 7,9 points de pourcentage de plus que la moyenne de l'Union. Dans ses prévisions du printemps 2024, la Commission annonce un écart similaire en 2024 et 2025. La réduction des déficits primaires est nécessaire pour inverser les tendances de la dette publique. Il serait utile, à cette fin, d'intégrer les résultats des revues des dépenses qui sont entrées en vigueur l'année dernière dans les futures décisions budgétaires. Si les limites rencontrées lors des tentatives précédentes sont résolues, un tel cadre devrait permettre à la France de savoir où d'importantes baisses des dépenses et d'importants gains d'efficacité sont possibles et d'agir en conséquence. Cela lui permettrait de canaliser davantage de ressources vers des domaines d'action prioritaires, tels que les investissements porteurs de croissance, les transitions écologique et numérique et la résilience sociale et économique. Cette stratégie globale devrait être complétée par une évaluation systématique et approfondie de la complexité du régime fiscal, axée sur l'efficacité et le coût budgétaire des dépenses fiscales⁸. Les dépenses fiscales remettent en cause l'efficacité et la transparence du régime fiscal français et augmentent sa complexité. Plus généralement, elles peuvent entraîner des décisions d'investissement non optimales et des pertes d'efficacité. Les dépenses fiscales restent nombreuses, entraînent

⁸ Les dépenses fiscales font référence à des dispositions spéciales du Code des impôts telles que les exclusions, déductions, reports, crédits et taux d'imposition en faveur de certaines activités ou de certains groupes de contribuables.

une lourde charge budgétaire [supérieure à 3 % du PIB en 2022, hors crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (CICE)] et pourraient être rendues plus efficaces⁹.

Une croissance potentielle plus élevée contribuerait à une réduction plus rapide de la dette publique. La croissance potentielle de la France s'est améliorée à la suite des crises et est estimée à 1,1 % en 2023 (contre 0,8 % entre 2015 et 2019). Malgré la contribution positive assez importante de la main-d'œuvre ces dernières années, la productivité de la main-d'œuvre n'a pas retrouvé ses niveaux d'avant la crise, et la productivité totale des facteurs¹⁰ reste faible. À l'avenir, il est essentiel de continuer à renforcer l'emploi pour soutenir la croissance potentielle, la compétitivité et, en définitive, la résilience économique. Ces efforts devraient compléter ceux qui visent à accroître la productivité de la main-d'œuvre, en remédiant aux faiblesses qui fragilisent la productivité totale des facteurs. Les priorités consistent à réduire l'inadéquation et les pénuries de compétences, à améliorer les résultats scolaires, à maintenir un financement efficient et efficace de la recherche et de l'innovation et à diffuser plus largement encore les connaissances informatiques, en particulier au sein des PME. Des progrès en matière d'emploi et de productivité de la main-d'œuvre favoriseraient la croissance économique et contribueraient à réduire la dette publique et à atténuer les risques pour la viabilité à moyen terme.

La réforme des retraites adoptée en 2023 devrait avoir une incidence positive sur l'emploi et la soutenabilité de la dette publique à moyen terme. Avec un relèvement progressif de l'âge légal de départ à la retraite de 62 à 64 ans, le taux d'activité des travailleurs âgés

⁹ Cour des comptes, «Piloter et évaluer les dépenses fiscales», Notes thématiques, juillet 2023.

¹⁰ Une mesure de la productivité tenant compte des effets sur la production totale qui ne sont pas imputables aux facteurs traditionnellement mesurés que sont le travail et le capital.

devrait augmenter, en particulier au cours des 10 premières années¹¹, augmentant ainsi la croissance potentielle. Cela étant, les effets sociaux de la réforme des retraites devraient continuer de faire l'objet d'un suivi.

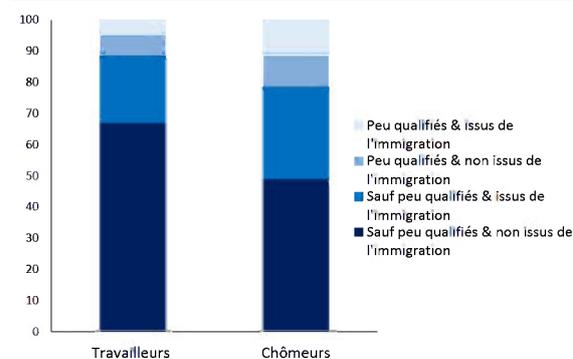
Remédier aux pénuries de main-d'œuvre et à la baisse des résultats scolaires

Bien que l'emploi ait atteint des niveaux records, les groupes défavorisés se heurtent à des obstacles pour accéder au marché du travail. Bien que le taux d'emploi des 20-64 ans ait atteint un niveau record de 74,4 % en 2023, le taux de chômage reste l'un des plus élevés de l'UE, y compris chez les jeunes. Les écarts en matière d'emploi pour les personnes peu qualifiées et les personnes nées en dehors de l'UE sont importants (voir graphique 3.1). En outre, les inégalités au sein du système d'éducation et de formation exacerbent les difficultés que rencontrent les groupes défavorisés pour trouver un emploi ou une formation. Aider les personnes issues de groupes défavorisés à trouver du travail conduirait à une croissance plus forte et plus inclusive.

Les pénuries de main-d'œuvre et de compétences continuent de peser sur l'investissement et la croissance de la productivité. Si, dans l'ensemble, les pénuries de main-d'œuvre restent élevées, la situation s'est améliorée récemment. Ces pénuries sont particulièrement marquées dans le secteur de la construction, et moins dans les secteurs de l'industrie et des services. Le manque de travailleurs qualifiés est l'un des principaux obstacles au recrutement. En 2022, les secteurs de l'industrie, des TIC et de la santé étaient particulièrement concernés.

En outre, des pénuries de main-d'œuvre ont été signalées en 2023 pour un certain nombre de professions nécessitant des compétences spécifiques pour la transition écologique (voir annexes 8, 12 et 16)¹². Parmi les entreprises françaises, 83 % (contre 81 % dans l'UE) citent les pénuries de main-d'œuvre et de compétences comme l'un des principaux obstacles à l'investissement (voir annexe 12). Remédier aux pénuries et aux inadéquations de compétences permettrait une meilleure répartition des travailleurs entre les principaux secteurs, ce qui pourrait accélérer la croissance de la productivité.

Graphique 3.1: Caractéristiques des travailleurs et des chômeurs en 2022 (20-64 ans)



Source: Commission européenne.

Une plus grande participation des adultes à la formation afin de soutenir le perfectionnement et la reconversion professionnels pourrait stimuler la productivité. Si la participation des adultes à la formation au cours des 12 derniers mois en France est toujours supérieure à la moyenne de l'UE, seuls 25 % environ des adultes peu qualifiés ont participé à des activités d'apprentissage en 2022. En outre, depuis 2019, seule une formation sur quatre cible des secteurs prioritaires, tels que ceux liés aux transitions écologique et numérique, aux soins de santé et à

¹¹ Commission européenne, 2024 Ageing Report Underlying Assumptions & Projections Methodologies (rapport 2024 sur le vieillissement, hypothèses sous-jacentes et méthodes de projection), Institutional Paper 257, novembre 2023.

¹² DARES, «Les tensions sur le marché du travail en 2022», Dares Résultats n° 59, novembre 2023 et données Eurostat sur le personnel de santé.

l'industrie¹³, et seule une entrée en formation sur cinq cible des métiers en proie à des pénuries de compétences. La France a déjà beaucoup investi dans les compétences, par exemple avec son plan visant à réduire les tensions en matière de recrutement ou son plan d'investissement dans les compétences (voir annexe 14). Toutefois, d'autres mesures en faveur de la formation des adultes sont essentielles pour contribuer à la réalisation de l'objectif de 2030 en matière d'éducation et de formation des adultes. Ces mesures pourraient favoriser l'employabilité, en particulier celle des personnes issues des groupes les plus défavorisés, et améliorer la productivité de la main-d'œuvre.

Il reste essentiel de mettre l'accent en priorité sur des politiques actives du marché du travail et des politiques sociales efficaces. La France continue de promouvoir des mesures d'activation (aide à la recherche d'un emploi), de faciliter l'accès à la formation pour tous et de réformer les services publics de l'emploi (SPE) afin d'améliorer leur fonctionnement et leur intégration avec les services sociaux. Toutefois, les répercussions de la réforme récente du SPE, France Travail, sur l'emploi et sur le tissu social ainsi que la réforme du régime de revenu minimum, qui prévoit de nouvelles conditions pour pouvoir en bénéficier, doivent encore être évaluées. La France s'écarte de son objectif de réduction de la pauvreté pour 2030. Bien que le pays se classe parmi les pays de l'UE qui consacrent le plus de dépenses publiques à la protection sociale, la part de la population exposée au risque de pauvreté ou d'exclusion sociale a augmenté (voir annexe 14). Les mesures ciblant les groupes défavorisés, les enfants et les régions ultrapériphériques pourraient aider la France à atteindre ses objectifs nationaux en matière d'emploi et de réduction de la pauvreté à l'horizon 2030.

Un recul dans la maîtrise des compétences de base par les élèves

¹³ Dares, «Quatrième rapport du comité scientifique de l'évaluation du Plan d'investissement dans les compétences», 2023.

pourrait peser sur la productivité de la main-d'œuvre à moyen et à long terme. Malgré les dépenses publiques élevées consacrées à l'éducation, les résultats scolaires se sont détériorés. Les résultats du programme international pour le suivi des acquis des élèves (PISA) de 2022 montrent qu'en France, 28,8 % des jeunes de 15 ans ont des résultats insuffisants en mathématiques, contre 29,5 % dans l'UE, 26,9 % en lecture, contre 26,2 % dans l'UE, et 23,8 % en sciences, contre 24,2 % dans l'UE; soit des notes proches des moyennes de l'UE, qui se sont également considérablement détériorées (voir annexe 15). La proportion d'élèves peu performants a considérablement augmenté depuis 2018 dans les trois matières testées, à l'instar de la tendance observée dans l'UE. On observe également une baisse notable de la proportion d'élèves les plus performants, en particulier en mathématiques et en lecture.

Le système d'éducation et de formation et les compétences de base pourraient être renforcés si les élèves défavorisés étaient davantage soutenus. La maîtrise insuffisante des compétences de base est prononcée parmi les élèves défavorisés. L'enquête PISA 2022 montre, en particulier, que les élèves de 15 ans issus de l'immigration sont deux fois plus exposés au risque de résultats insuffisants que leurs pairs autochtones, nés de parents eux aussi autochtones. Les réformes récentes menées en France, y compris les mesures axées sur les besoins spécifiques des écoles dans les zones défavorisées, telles que la réforme visant à réduire de moitié la taille des classes, sont susceptibles de réduire les inégalités en matière d'éducation. Toutefois, leur incidence sur les résultats d'apprentissage à moyen et à long terme doit encore être évaluée. Afin d'encourager une plus grande diversité sociale dans les écoles, la France s'est fixé un objectif non contraignant de réduction de 20 % de la ségrégation sociale dans les écoles publiques d'ici à 2027. Pour renforcer les compétences de base, les pouvoirs publics nationaux se concentrent, en particulier, sur le contenu du programme éducatif. Ils proposent des réformes visant à accroître la part de

l'apprentissage consacré aux compétences de base et à améliorer le climat scolaire, notamment grâce à un plan récent de lutte contre le harcèlement¹⁴.

La pénurie d'enseignants et la faible attractivité de la profession pèsent sur les résultats scolaires. Le nombre de candidats aux concours d'entrée dans l'enseignement, à différents niveaux d'enseignement et dans les domaines des sciences, des technologies, de l'ingénierie et des mathématiques, est en baisse. En outre, la dépendance croissante à l'égard des enseignants temporaires a une incidence négative sur la qualité de l'enseignement et contribue à une détérioration des conditions de travail (voir annexe 15). Accroître l'attractivité de la profession d'enseignant améliorera la qualité de l'enseignement et les résultats d'apprentissage et aidera les étudiants à s'intégrer sur le marché du travail. Il faut pour cela améliorer les conditions de travail, accorder davantage d'autonomie aux écoles¹⁵ et une plus grande liberté pédagogique, renforcer les programmes de mentorat pour les nouveaux enseignants et dispenser une formation initiale et continue solide qui cadre avec l'évolution des besoins des élèves, y compris ceux souffrant d'un handicap.

Relever les défis de compétitivité au moyen de réformes structurelles

Bien que le soutien public de la France à la recherche et à l'innovation des entreprises soit l'un des plus élevés de l'UE, l'intensité des dépenses de R&D des entreprises est inférieure à celle des champions de l'innovation, tels que le Danemark et la Suède. Le soutien public de la France à la R&D des entreprises a atteint 0,45 % du PIB en 2020, soit bien

plus que la moyenne de l'UE (0,20 %) ¹⁶. Toutefois, l'intensité des dépenses de R&D des entreprises a stagné à environ 1,44 % du PIB entre 2012 et 2022 (voir annexe 11) et se classait en neuvième position parmi les pays de l'UE en 2022. L'évaluation du principal instrument de soutien — le dispositif du *crédit impôt recherche* — met en évidence des effets positifs sur les résultats de l'innovation dans les PME (mesurés, par exemple, en nombre de brevets et d'ingénieurs parmi le personnel), mais aucun effet significatif sur les grandes entreprises, malgré la concentration de la mesure sur ces dernières ^{17,18}. Toutefois, l'efficacité des dispositifs de soutien à la R&D pourrait être améliorée, notamment en ciblant les PME. Les indicateurs liés à la coopération entre les universités et les entreprises stagnent et les carrières universitaires perdent leur attrait (voir annexe 11). La loi de programmation de la recherche 2021-2030 au titre du PRR et d'autres mesures annoncées devraient améliorer l'efficacité du système de recherche, notamment en renforçant le lien entre la science et l'économie, et en

¹⁶ Calculs de la Commission. Le soutien correspond à la somme des incitations fiscales représentant 0,28 % du PIB (données de l'OCDE) et des aides directes (sous la forme de subventions, etc.) représentant 0,16 % du PIB (données Eurostat).

¹⁷ Lallement R. et M. Harfi (2021): Évaluation du Crédit d'impôt recherche, rapport de la Commission nationale d'évaluation des politiques d'innovation (CNEPI) 2021, France Stratégie, disponible à l'adresse suivante: www.strategie.gouv.fr/publications/evaluation-credit-dimpot-recherche-rapport-cnepi-2021; OCDE, «How effective are R&D tax incentives? New evidence from the OECD microBeRD project», Direction de la science, de la technologie et de l'innovation, Policy Note, OCDE, Paris, 2020 et Conseil d'analyse économique, Focus n° 090-2022 «Renforcer l'impact du Crédit d'impôt recherche» Philippe Agbuffer, Nicolas Chanut et Xavier Jaravel, 2022.

¹⁸ D'autres mesures de soutien à l'innovation ciblent les PME, telles que le crédit d'impôt innovation et le statut de jeune entreprise innovante, qui offre des avantages sociaux et fiscaux aux jeunes entreprises répondant à des critères spécifiques de croissance et d'intensité des dépenses de R&D. Le soutien aux acteurs émergents est un autre élément clé du plan France 2030.

¹⁴ Les résultats de l'enquête PISA de 2022 montrent une corrélation entre l'exposition au harcèlement et une baisse des résultats en mathématique de 13 points.

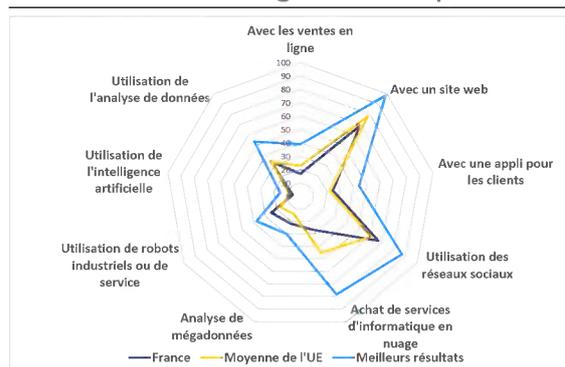
¹⁵ Rapport 2023 pour la France, p. 14.

rendant les carrières dans la recherche plus attrayantes. Néanmoins, il faudra du temps pour que l'incidence de ces mesures se fasse sentir et se reflète dans les indicateurs.

L'adoption des technologies numériques dans les entreprises françaises reste relativement faible.

L'adoption par les entreprises françaises de certaines technologies avancées, dont l'intelligence artificielle et l'informatique en nuage, est inférieure à la moyenne de l'UE (voir graphique 3.2). Bien qu'il soit en augmentation, le nombre de PME françaises ayant au moins un niveau élémentaire d'intensité numérique (52 %) reste inférieur à la moyenne de l'UE (58 %) et éloigné de l'objectif de la décennie numérique de 90 % à l'horizon 2030. Le PRR français encourage la numérisation des entreprises au moyen de plusieurs sous-mesures relevant de l'initiative «France Num» (voir annexe 10). Le financement de la politique de cohésion dans tous les programmes régionaux français constitue également un soutien. Les réformes récentes du marché du travail et d'autres réformes structurelles peuvent également contribuer à créer des conditions-cadres plus propices à l'investissement dans la R&D et les TIC dans les entreprises françaises¹⁹. Toutefois, il faudra peut-être du temps pour que l'effet de ces mesures se fasse pleinement sentir. En outre, les entreprises adopteraient davantage les technologies numériques si la création de réseaux locaux était encouragée, pour favoriser la diffusion des technologies et encourager les travailleurs à participer à la formation aux TIC.

Graphique 3.2: Pourcentage d'entreprises utilisant les technologies numériques



Données les plus récentes disponibles: 2023 (2020 pour l'analyse des mégadonnées et 2022 pour l'utilisation de robots). Meilleurs résultats: ventes en ligne: Lituanie; site web et informatique en nuage: Finlande; applications mobiles: Chypre; réseaux sociaux et mégadonnées: Malte; robots et intelligence artificielle: Danemark; analyse des données: Hongrie.

Source: Eurostat. Couverture: sociétés employant 10 personnes ou plus.

Les obstacles réglementaires freinent la croissance de la productivité dans certains secteurs des services.

Au cours des deux dernières décennies, la croissance de la productivité de la main-d'œuvre a été largement alimentée par des secteurs qui sont devenus plus productifs et qui ont accru leur part dans l'économie française. Il s'agit essentiellement des TIC, de la finance et de l'assurance. En revanche, le secteur manufacturier et l'agriculture, qui avaient connu une croissance relativement forte de la productivité, ont poursuivi leur déclin, entraînant dans leur sillage la croissance globale de la productivité²⁰. La productivité²¹ des services professionnels et autres et du commerce de détail est restée inférieure à la moyenne de l'UE. Elle pourrait faire mieux si les obstacles réglementaires étaient levés (voir annexe 12).

¹⁹ Cette, G., Lopez, J., et Mairesse, J., 2018.

²⁰ Estimations de la Commission concernant la productivité de la main-d'œuvre par secteur; croissance annuelle moyenne 2001-2020 d'après les données de la base de données EU KLEMS & INTANProd, version 2023.

²¹ Eurostat — Productivité de la main-d'œuvre ajustée par les salaires.

Un environnement favorable aux entreprises stimulerait l'investissement et la compétitivité des entreprises. Malgré plusieurs réformes menées à cet effet ces dernières années, notamment la loi d'accélération et de simplification de l'action publique au titre du PRR, les entreprises continuent d'affirmer qu'une lourde charge administrative pèse sur elles: c'est le cas pour 49 % des entreprises, contre 33 % en moyenne dans l'UE. La France estime que le coût du nombre excessif de règles s'élève à au moins 3 % du PIB par an²². Les entreprises françaises, en particulier les PME, pourraient exploiter davantage les possibilités que leur offre le marché unique d'alimenter leur croissance (voir annexe 12). La France prépare une nouvelle loi sur la simplification et la croissance («simplification de la vie économique»). En outre, une mise en œuvre rapide du système technique «une fois pour toutes» dans le cadre du portail numérique unique réduira la charge administrative pesant sur les entreprises. Malgré de récentes baisses, l'impôt français sur la production, qui s'élevait à 4,7 % du PIB en 2022, est le deuxième plus élevé de l'UE et reste nettement supérieur à la moyenne d'environ 2,5 % du PIB. Des efforts supplémentaires visant à réduire les impôts sur la production, conformément à la stratégie globale d'assainissement budgétaire, donneraient un nouvel élan aux entreprises et encourageraient les investissements.

Supprimer les obstacles à la transition écologique

La France n'a pas atteint son objectif en matière d'énergies renouvelables pour 2020 et pourrait avoir des difficultés à atteindre le nouvel objectif pour 2030. La délivrance des autorisations pour les installations éoliennes et solaires sur terre et en mer a pris du retard. Ces

contretemps sont liés au retard dans la planification territoriale pour la désignation des zones d'accélération des énergies renouvelables, à une planification inadéquate, à la longueur et à la complexité des procédures d'autorisation, aux difficultés d'acceptation par le public et à des recours juridiques. En ce qui concerne l'énergie solaire, pour atteindre les objectifs (54-60 GW) fixés dans le projet de mise à jour du plan national en matière d'énergie et de climat pour 2030 (PNEC), il est nécessaire d'accélérer durablement son déploiement dans les années à venir (de 3,5 GW en 2023²³ à au moins 4,8 GW par an en moyenne). De même, le déploiement de l'éolien en mer doit s'accélérer d'ici 2035, compte tenu des délais de réalisation des projets (voir annexe 7).

Adoptée récemment, la loi relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables, qui fait partie du chapitre REPowerEU du PRR, constitue la base d'un déploiement accéléré des projets dans le domaine des énergies renouvelables. Toutefois, depuis l'adoption de la loi il y a un an, près de 70 % des actes d'exécution doivent encore être adoptés. Un nouveau programme de *programmation pluriannuelle de l'énergie* clarifiera le niveau d'ambition politique en matière de sources d'énergie renouvelables (SER). Toutefois, l'absence d'objectifs en matière d'électricité renouvelable dans le projet de loi de 2024 sur la sécurité énergétique envoie des signaux mitigés quant à l'engagement de la France à progresser dans le domaine des SER, ce qui crée de l'incertitude pour les investisseurs et les promoteurs. En outre, des pénuries de main-d'œuvre et de compétences persistent dans des secteurs clés de la transition écologique. Un renforcement des compétences d'ingénierie nécessaires au sein des autorités locales faciliterait également l'évaluation des projets dans le domaine des énergies renouvelables.

²² «Plan d'action: simplification!», avril 2024, disponible à l'adresse <https://presse.economie.gouv.fr/plan-daction-simplification/>, p. 8.

²³ <https://www.rte-france.com/actualites/bilan-electrique-france-2023-nouvel-equilibre-systeme-electrique>

Pour abandonner les combustibles fossiles, la part de l'électricité dans la consommation totale d'énergie devrait augmenter de manière significative d'ici à 2035. La France pourrait gérer ces besoins croissants en électricité en misant sur l'efficacité énergétique (par exemple, des investissements et des réformes clés dans la rénovation des bâtiments à l'aide des fonds de l'UE). En outre, le pays devrait poursuivre ses mesures favorisant la suffisance énergétique (afin d'inciter les consommateurs à adapter leur comportement) dans les années à venir. Parallèlement, il serait également nécessaire d'accroître la production d'électricité à partir de SER tout en ramenant la capacité nucléaire existante à la pleine production. Toutefois, la construction des nouvelles centrales nucléaires annoncées prendra du temps et ne fournira pas la capacité requise à moyen terme. Des investissements supplémentaires dans les réseaux électriques et des solutions de flexibilité, telles que le stockage, sont nécessaires pour intégrer, entre autres, des volumes plus élevés de SER et garantir la sécurité de l'approvisionnement²⁴.

Les ressources naturelles sont sous pression, en particulier l'eau en raison des sécheresses et de l'agriculture intensive. En France, le problème de pénurie d'eau prend de l'ampleur. Le déficit d'investissement annuel pour la période 2021-2027 dans la gestion durable de l'eau est estimé à 4,3 milliards d'EUR (environ 0,2 % du PIB). La situation est exacerbée par la pollution diffuse de l'eau par les pesticides et les nitrates dans les engrais et par l'utilisation intensive de l'eau, en particulier dans l'agriculture. Le 30 mars 2023, la France a adopté 53 mesures (le *Plan Eau*) visant à accroître l'utilisation rationnelle de l'eau, à réutiliser les eaux traitées, à accroître le stockage, à protéger

²⁴ RTE, Futurs énergétiques 2050 – Rapport complet, 2022 (<https://rte-futursenergetiques2050.com/documents>), RTE, Bilan prévisionnel 2023, perspectives d'évolution du système électrique français (<https://assets.rte-france.com/prod/public/2023-10/2023-10-02-bilan-previsionnel-2023-principaux-resultats.pdf>).

et à restaurer les écosystèmes aquatiques et à améliorer la gouvernance. Toutefois, l'efficacité de ces mesures doit encore être évaluée (voir annexe 6). Le passage à l'énergie décarbonée dépend également en partie de la disponibilité des ressources en eau, en particulier pour la production hydroélectrique et nucléaire. En outre, la France pourrait passer à côté de l'objectif fixé à l'horizon 2030 dans le PNEC en matière d'absorption nette de carbone grâce à l'utilisation des terres, au changement d'affectation des terres et à la foresterie (UTCATF). Ce constat s'explique par une hausse de la mortalité des arbres causée par les sécheresses et les ravageurs, ainsi que par l'augmentation prévue du volume de bois récolté.

Les subventions en faveur des combustibles fossiles découragent le passage à d'autres sources d'énergie ou les investissements dans l'efficacité énergétique. En France, le coût budgétaire du soutien aux combustibles fossiles a plus que triplé en 2022 par rapport à 2021, pour atteindre près de 28 milliards d'EUR (1,1 % du PIB). Cela s'explique principalement par des transferts directs exceptionnels qui ont débuté en 2022 pour protéger les consommateurs d'une hausse soudaine des prix de l'énergie²⁵ (voir Aperçu de la situation économique et de l'emploi). Le soutien des pouvoirs publics en faveur des combustibles fossiles était principalement destiné aux produits pétroliers et au gaz naturel. Des dépenses fiscales élevées de longue date sont toujours en place, telles que le remboursement des droits d'accise sur le gazole utilisé dans le transport routier de marchandises et sur le carburant utilisé dans l'agriculture²⁶. Ces dépenses pourraient compromettre la réalisation des objectifs fixés pour 2030 et 2035 dans le

²⁵ Données de l'Agence européenne pour l'environnement, à l'adresse https://www.eea.europa.eu/data-and-maps/daviz/fossil-fuel-subsidy-as-a-1/#tab-chart_2.

²⁶ OCDE, «France», dans *Inventaire OCDE des mesures de soutien pour les combustibles fossiles*: notes par pays, Éditions OCDE, Paris, 2023, <https://doi.org/10.1787/2bf5fo63-en> (consulté le 11 mars 2024).

PNEC visant à réduire sensiblement les émissions, en particulier dans le secteur des transports. Si les mesures adoptées pendant la crise énergétique ont été assouplies, il serait légitime de réduire les subventions restantes et de les cibler sur les groupes défavorisés afin de préserver les signaux de prix et de tenir compte de l'aggravation des indicateurs de pauvreté (voir annexes 8 et 14).

Pour que la transition écologique n'entrave pas la compétitivité, les entreprises devront investir et innover.

Les modifications des processus requises par la transition écologique pourraient également, dans un premier temps, peser sur les entreprises en raison de coûts de production plus élevés, en particulier dans les secteurs de la construction et de l'automobile²⁷. La France soutient cette transition en octroyant des subventions aux investissements dans la décarbonation des industries. De cette manière, elle réalise ses ambitions en matière de transition écologique partiellement mises en œuvre dans la stratégie France 2030. À long terme, l'incidence de la transition écologique sur la productivité dépendra des prix relatifs et de l'efficacité de l'innovation et des investissements dans ces domaines. Pour soutenir la transition du côté de la demande, des mesures publiques pourraient encourager les consommateurs à passer à une consommation à moindre intensité de carbone: des taxes plus élevées sur les produits et services à forte intensité de carbone, des subventions éventuelles en faveur d'une faible teneur en carbone et un étiquetage tenant compte de l'empreinte carbone totale des produits et services²⁸.

²⁷ J. Pisani-Ferry et S. Mahfouz (2023) estiment que la transition écologique pourrait réduire temporairement la productivité de la main-d'œuvre d'un quart de point de pourcentage par an (Pisani-Ferry, J., et Mahfouz, S., *Les incidences économiques de l'action pour le climat*, 2023).

²⁸ Quatrième rapport du Conseil national de productivité: <https://www.strategie.gouv.fr/publications/quatrieme-rapport-conseil-national-de-productivite-cnp>

L'examen à mi-parcours des fonds de la politique de cohésion en faveur de la France

L'examen à mi-parcours des fonds de la politique de cohésion est l'occasion d'évaluer les programmes de la politique de cohésion et de répondre aux besoins et aux défis qui apparaissent dans les États membres de l'UE et leurs régions. Les États membres réexaminent chaque programme en tenant compte, entre autres, des défis identifiés dans le cadre du Semestre européen, y compris dans les recommandations par pays de 2024. C'est sur cet examen que repose la proposition de l'État membre concernant l'affectation définitive des 15 % du financement de l'UE inclus dans chaque programme.

La France a progressé dans la réalisation des programmes de la politique de cohésion et du socle européen des droits sociaux, mais des défis subsistent, comme indiqué dans le présent rapport et aux annexes 14 et 17. En particulier, la croissance reste lente dans l'ensemble du pays, et même négative dans les régions du nord-est et de l'est. Il existe également en France d'importantes disparités entre les régions ultrapériphériques et métropolitaines, ainsi qu'entre les zones urbaines et non urbaines. Dans ce contexte, il est essentiel de s'en tenir aux priorités prévues, en veillant tout particulièrement à :

- i) rendre la recherche, le développement et l'innovation plus attrayants au niveau régional, notamment en créant des écosystèmes régionaux d'innovation, en développant des compétences stratégiques et en attirant les talents;
- ii) encourager la numérisation et la capacité d'innovation des entreprises, en particulier dans les régions en développement;
- iii) progresser sur la voie des priorités qui contribuent à la transition écologique, en mettant l'accent sur la production d'énergies renouvelables, le développement de systèmes énergétiques intelligents, la mise en œuvre de mesures d'efficacité énergétique, l'adaptation au changement climatique, ainsi que sur l'approvisionnement garanti en eau potable, le traitement des eaux usées et la collecte et la gestion des déchets municipaux dans les régions ultrapériphériques;
- iv) inclure activement les groupes défavorisés, tels que les personnes issues de l'immigration;
- v) investir dans le perfectionnement et la reconversion professionnels afin de répondre aux besoins du marché du travail, en mettant l'accent sur les groupes défavorisés;
- vi) mettre en œuvre des mesures de lutte contre la pauvreté et en faveur de l'inclusion sociale, en accordant une attention particulière aux enfants, à l'accès au logement et à la prévention des expulsions.

La France pourrait saisir les possibilités offertes par l'initiative de la plateforme «Technologies stratégiques pour l'Europe» (STEP)²⁹ et poursuivre le développement des compétences, des technologies et des infrastructures dont elle a besoin et stimuler la participation de l'industrie aux nouvelles chaînes de valeur stratégiques (industrie «zéro net», matières premières critiques, décarbonation des industries à forte intensité énergétique).

²⁹ Règlement (UE) 2024/795.

PRINCIPALES CONCLUSIONS

Avec son vaste champ d'action et son enveloppe financière substantielle, le plan pour la reprise et la résilience (PRR) de la France comprend des mesures visant à relever une série de défis structurels, en synergie avec d'autres fonds de l'UE, y compris les fonds de la politique de cohésion. À cette fin, le pays prévoit de:

- **soutenir les investissements dans la transition écologique** en promouvant la rénovation des bâtiments et la décarbonation de la consommation d'énergie, y compris en investissant dans la mobilité quotidienne durable;
- **favoriser les transitions écologique et numérique de l'industrie** en soutenant la modernisation et la numérisation des opérations et en simplifiant les procédures administratives;
- **soutenir la participation des groupes défavorisés au marché du travail;**

Il est essentiel de poursuivre les efforts pour garantir une mise en œuvre réussie de toutes les mesures du plan pour la reprise et la résilience de la France d'ici août 2026.

Au-delà des réformes et des investissements au titre du PRR et des programmes de la politique de cohésion, la France bénéficierait des actions suivantes:

- **inscrire la dette publique dans une tendance durable à la baisse en limitant la croissance des dépenses primaires et en améliorant leur efficacité.** Les revues des dépenses devraient être complétées par une évaluation approfondie de la complexité du système fiscal, visant notamment à accroître l'efficacité des dépenses fiscales et à réduire leurs coûts;

- **favoriser la compétitivité** en renforçant l'intensité des dépenses de R&D des entreprises au moyen de dispositifs d'aide plus ciblés, en levant les obstacles réglementaires, les barrières à l'entrée et les entraves à la concurrence dans les services afin d'améliorer leur productivité; en améliorant encore l'environnement des entreprises grâce à des procédures administratives simplifiées et à une réduction des impôts sur la production;
- **prendre de nouvelles mesures pour améliorer l'emploi tout en remédiant aux pénuries et aux inadéquations de compétences,** en renforçant les mesures d'activation et en dispensant des formations utiles au marché du travail;
- **améliorer les résultats scolaires** en renforçant les compétences de base et en luttant contre les inégalités dans les systèmes d'éducation et de formation; lutter contre les pénuries d'enseignants en rendant la profession plus attrayante, notamment en améliorant les conditions de travail des enseignants ainsi que la formation initiale et continue;
- **accélérer le déploiement des énergies renouvelables et des technologies de stockage correspondantes,** supprimer progressivement les subventions en faveur des combustibles fossiles et garantir la poursuite des investissements dans les réseaux, simplifier les procédures d'autorisation, renforcer les compétences nécessaires à la transition écologique et prendre de nouvelles mesures en matière de suffisance énergétique (afin de modifier le comportement des consommateurs);
- **supprimer les obstacles à la mise en œuvre du Plan Eau** grâce à de

nouvelles mesures visant à promouvoir l'utilisation rationnelle de l'eau et à réduire le déficit d'investissement dans la gestion durable de l'eau.

ANNEXES

Indicateurs transversaux	28
A1. Objectifs de développement durable	28
A2. Progrès accomplis dans la mise en œuvre des recommandations par pays	31
A3. Plan pour la reprise et la résilience – mise en œuvre	35
A4. Autres instruments de l'UE pour la reprise et la croissance	37
A5. Résilience	40
Durabilité environnementale	42
A6. Pacte vert pour l'Europe	42
A7. Transition énergétique et compétitivité	48
A8. Transition équitable vers la neutralité climatique	55
Productivité	59
A9. Productivité, efficacité et circularité des ressources	59
A10. Transformation numérique	62
A11. Innovation	65
A12. Industrie et marché unique	68
A13. Administration publique	75
Équité	78
A14. Défis stratégiques en matière d'emploi, de compétences et de politique sociale à la lumière du socle européen des droits sociaux	78
A15. Éducation et formation	81
A16. Santé et systèmes de santé	84
A17. Performances économiques et sociales au niveau régional	87
Stabilité macroéconomique	92
A18. Principales évolutions dans le secteur financier	92
A19. Fiscalité	95
A20. Tableau des indicateurs économiques et financiers	98
A21. Analyse de la soutenabilité de la dette	99

LISTE DES TABLEAUX

A2.1. Tableau de synthèse des recommandations par pays 2019-2023	32
--	----

A3.1. Principaux éléments du PRR français	35
A3.2. Mesures du PRR de la France	36
A4.1. Soutien des instruments de l'UE en France	39
A5.1. Indices de résilience pour chacune des dimensions, pour la France et l'EU-27	40
A6.1. Indicateurs mesurant les progrès dans la mise en œuvre du pacte vert pour l'Europe selon une perspective macroéconomique	47
A7.1. Principaux indicateurs en matière d'énergie	54
A8.1. Indicateurs clés pour une transition équitable en France	56
A9.1. Indicateurs de circularité	60
A10.1. Principaux objectifs de la décennie numérique suivis par les indicateurs DESI	64
A11.1. Principaux indicateurs d'innovation	67
A12.1. Industrie et marché unique	74
A13.1. Indicateurs relatifs à l'administration publique	76
A14.1. Tableau de bord social pour la FRANCE	78
A14.2. Situation de la France en ce qui concerne les objectifs en matière d'emploi, de compétences et de réduction de la pauvreté pour 2030	80
A15.1. Objectifs au niveau de l'Union et autres indicateurs contextuels au titre du cadre stratégique de l'espace européen de l'éducation	82
A16.1. Principaux indicateurs de santé	85
A17.1. Palette d'indicateurs au niveau régional en France	88
A18.1. Indicateurs de solidité financière	93
A19.1. Indicateurs de la fiscalité	96
A20.1. Principaux indicateurs économiques et financiers	98
A21.1. Analyse de la soutenabilité de la dette de la France	101
A21.2. Carte thermique des risques pesant sur la viabilité budgétaire de la France	101

LISTE DES GRAPHIQUES

A1.1. Progrès accomplis dans la réalisation des ODD en France	28
A2.1. Progrès accomplis par la France concernant les recommandations par pays 2019-2023 (Semestre européen 2024)	31
A3.1. Total des subventions versées au titre de la FRR	36
A4.1. Répartition du financement de la politique de cohésion, par objectif stratégique, en France	38
A4.2. Répartition des financements au titre de la FRR par pilier en France	39
A6.1. Émissions de gaz à effet de serre dans les secteurs relevant de la répartition de l'effort, en millions de tonnes équivalent CO ₂ , 2005-2022	43
A6.2. Évolution de la densité de bétail et de l'agriculture biologique	45
A6.3. Déficit d'investissement environnemental, moyenne annuelle	46
A7.1. Prix de détail de l'énergie en France pour les ménages et pour les services et l'industrie	48
A7.2. Évolution des prix de l'électricité pour les clients non résidentiels (UE et partenaires étrangers)	49
A7.3. Capacité installée en matière d'énergies renouvelables (à gauche) et répartition entre les modes de production d'électricité (à droite) en France	50
A8.1. Défis de la transition équitable en France	56
A8.2. Taux de vacance d'emploi dans les secteurs en transformation et dans les industries extractives	57
A9.1. Émissions SEQE par secteur depuis 2013	59
A9.2. Traitement des déchets municipaux	59
A11.1. Dépenses de R&D des entreprises (en % du PIB) pour la période 2010-2022 dans les pays les plus performants en matière de R&I	66
A12.1. Productivité totale des facteurs (100 = 2015)	69
A13.1. Efficacité des pouvoirs publics	75
A13.2. Indice SIFI (mission de l'institution budgétaire indépendante)	77
A15.1. Résultats insuffisants en mathématiques en France par pays de naissance, PISA 2012, 2018 et 2022	81
A16.1. Espérance de vie à la naissance, en années	84
A16.2. Augmentation prévue des dépenses publiques de santé sur la période 2024-2070	84
A17.1. Croissance moyenne du PIB par habitant par rapport au PIB par habitant — France	87
A17.2. Productivité de la main-d'œuvre, EU-27, régions NUTS 2 de France, 2000-2022 (VAB réelle par travailleur) — France	88
A19.1. Recettes fiscales provenant des différents types d'impôts, en % du total des recettes	96
A19.2. Coin fiscal pour les célibataires et les personnes apportant un second revenu, en % du coût total de la main-d'œuvre, 2023	96



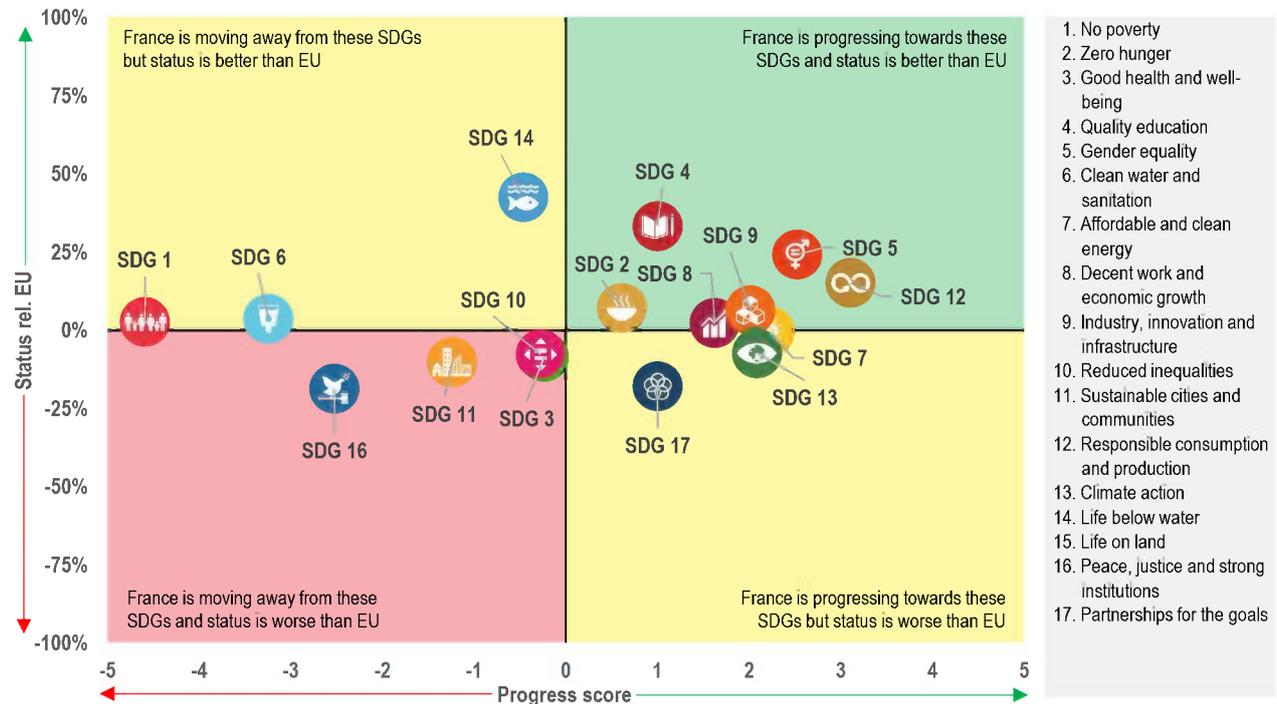
INDICATEURS TRANSVERSAUX

ANNEXE 1: OBJECTIFS DE DEVELOPPEMENT DURABLE

La présente annexe évalue les progrès accomplis par la France dans la réalisation des objectifs de développement durable (ODD) selon les quatre dimensions de la durabilité compétitive. Les 17 ODD et leurs indicateurs connexes fournissent un cadre stratégique au titre du programme de développement durable à l'horizon 2030 des Nations unies. L'objectif est de mettre fin à toutes les formes de pauvreté, de combattre les inégalités et de s'attaquer aux changements climatiques et à la crise environnementale, en veillant à ne laisser personne de côté. L'UE et ses États membres se sont engagés à mettre en œuvre cet accord-cadre mondial historique et à jouer un rôle actif pour avancer autant que possible dans l'accomplissement des ODD. Le graphique ci-dessous est fondé sur l'ensemble d'indicateurs ODD de l'Union développés pour suivre les progrès accomplis dans la réalisation des ODD dans l'Union.

La France progresse en ce qui concerne cinq indicateurs des ODD (ODD 2, 7, 9, 12 et 13) relatifs à la *durabilité environnementale*, mais enregistre un recul en ce qui concerne trois autres ODD (ODD 6, 11 et 14). Elle doit rattraper la moyenne de l'UE en ce qui concerne l'ODD 11 (Villes et communautés durables). La France a réalisé des progrès considérables en ce qui concerne l'ODD 12 (Consommation et production responsables) et l'ODD 13 (Action pour le climat), notamment en réduisant ses émissions nettes de gaz à effet de serre (de 6,8 tonnes équivalent CO₂ par habitant en 2017 à 5,7 tonnes en 2022), en réduisant la production de déchets et en réduisant son empreinte sur les matières premières et son empreinte de consommation. Le plan pour la reprise et la résilience (PRR) de la France prévoit des investissements à grande échelle dans la transition écologique, notamment dans l'efficacité énergétique des bâtiments, les transports durables et l'économie circulaire. Cependant, la France

Graphique A1.1: Progrès accomplis dans la réalisation des ODD en France



Pour des ensembles de données détaillés sur les différents ODD, voir le rapport annuel d'Eurostat «[Développement durable dans l'Union européenne](#)»; pour plus de détails concernant les données exhaustives par pays sur les progrès à court terme des États membres: [Principales constatations – Indicateurs de développement durable – Eurostat \(europa.eu\)](#). Un statut élevé ne signifie pas qu'un pays est sur le point d'atteindre un ODD spécifique, mais indique qu'il obtient en moyenne de meilleurs résultats que l'UE. Le score de progrès est une mesure absolue qui repose sur les évolutions des indicateurs au cours des cinq dernières années. Le calcul ne tient pas compte des valeurs d'objectif, car la plupart des objectifs stratégiques de l'UE ne sont valables que pour la valeur agrégée à l'échelle de l'UE. Toutes les données n'étant pas disponibles pour chaque objectif, les 17 ODD ne sont pas abordés pour chaque pays.

Source: Eurostat, dernière mise à jour: 25 avril 2024. Les données concernent principalement les périodes 2017-2022 ou 2018-2023. Les données relatives aux ODD peuvent varier dans l'ensemble du rapport et de ses annexes en raison de dates butoirs différentes.

s'éloigne des objectifs en ce qui concerne l'ODD 11 relatif aux villes et communautés durables et se situe en dessous de la moyenne de l'UE. Ses résultats sont en baisse en raison de l'augmentation du nombre de personnes confrontées à une privation grave de logement (de 2,3 % en 2015 à 3,8 % en 2020) et de la proportion de la population vivant dans des ménages exposés au bruit (de 16,4 % en 2015 à 20,7 % en 2020). La France s'écarte également des objectifs en ce qui concerne l'ODD 6 relatif à l'eau propre et à l'assainissement et l'ODD 14 «Vie aquatique», mais reste au-dessus de la moyenne de l'UE. Le PRR prévoit de nouveaux investissements dans les réseaux d'eau, y compris dans les départements français d'outre-mer.

La France progresse en ce qui concerne la plupart des indicateurs des ODD liés à l'équité (ODD 3, 4, 5, 7 et 8), mais enregistre un recul en ce qui concerne les objectifs de l'ODD 1 (Pas de pauvreté) et de l'ODD 10 (Inégalités réduites). En outre, elle doit rattraper la moyenne de l'UE en ce qui concerne les ODD 3, 7 et 10. Des progrès ont été enregistrés en ce qui concerne certains indicateurs liés à l'éducation de qualité (ODD 4), notamment la baisse du pourcentage de jeunes ayant quitté prématurément l'éducation et la formation (de 8,8 % de la population âgée de 18 à 24 ans en 2017 à 7,6 % en 2023) et l'augmentation du niveau de scolarité dans l'enseignement supérieur (de 47 % de la population âgée de 25 à 34 ans en 2018 à 51,9 % en 2023). Toutefois, ces indicateurs globaux ne rendent pas compte de certains problèmes spécifiques que rencontre le système éducatif français, tels que l'influence persistante de l'origine socio-économique sur les résultats scolaires et les particularités de certains groupes vulnérables (voir «Autres priorités pour l'avenir»). On observe également une progression inquiétante de certains indicateurs de base relatifs à l'éducation: 26,9 % des élèves de 15 ans obtiennent de mauvais résultats en lecture en 2022 (ce qui correspond à la moyenne de l'UE, qui suit la même tendance), contre 20,9 % en 2018. La France s'éloigne des objectifs en ce qui concerne l'ODD 1 (Pas de pauvreté), davantage de personnes étant menacées de pauvreté ou d'exclusion sociale (de 17,8 % de la population en 2017 à 21 % en 2022) ou vivant dans des ménages à très faible intensité de travail (de 7,7 % en 2017 à 9,9 % en 2022). Les inégalités (ODD 10)

augmentent et la France doit rattraper la moyenne de l'UE en ce qui concerne des indicateurs tels que l'écart entre les zones urbaines et rurales en matière de risque de pauvreté ou d'exclusion sociale. Cet indicateur est passé d'un écart de 3,7 points de pourcentage dans le pourcentage de la population en 2017 à un écart de 9,3 points de pourcentage en 2022 (moyenne de l'UE en 2022: écart de 0,4 point de pourcentage). Si, dans l'ensemble, les résultats de la France en ce qui concerne l'ODD 3 (Bonne santé et bien-être) se sont légèrement améliorés au cours des 5 années comprises entre 2017 et 2022, le pays doit rattraper la moyenne de l'UE dans ce domaine.

La France progresse et obtient de bons résultats pour tous les ODD relatifs à la productivité (ODD 4, 8 et 9). En ce qui concerne l'ODD 8 (Travail décent et croissance économique), la France a relevé son taux d'investissement à 25,2 % du PIB en 2022, soit un niveau supérieur à la moyenne de l'UE (22,9 %). En outre, la proportion de jeunes ne travaillant pas, ne suivant pas d'études ou de formation a diminué entre 2018 et 2023 (passant de 12,9 % de la population âgée de 15 à 29 ans à 12,3 %), tout comme le taux de chômage de longue durée (de 2,5 % de la population active à 1,8 %). Néanmoins, le nombre d'accidents du travail mortels a augmenté en 2021, atteignant 3,32 accidents pour 100 000 travailleurs, soit bien plus que la moyenne de l'UE (1,76). Bien que proches de la moyenne de l'UE, les indicateurs liés à l'ODD 9 font du sur place. Il s'agit notamment des dépenses intérieures brutes de recherche et de développement et pour le personnel de R&D (2,2 % du PIB en 2017 contre 2,18 % en 2022, et 1,5 % de la population active en 2017 contre 1,71 % en 2022). Une exception notable est l'amélioration significative de la part des ménages disposant d'une connexion internet à haut débit (28,3 % des ménages en 2017 contre 73,3 % en 2022), ce qui correspond à la moyenne de l'UE. Le PRR français comprend plusieurs mesures visant à soutenir les investissements en faveur de la R&D dans les technologies numériques et la transition écologique, à renforcer les projets de R&D des entreprises innovantes et à préserver l'emploi dans le domaine de la R&D. Toutefois, des obstacles continuent d'empêcher l'amélioration de la croissance de la productivité en France (voir «Autres priorités pour l'avenir»).

La France progresse en ce qui concerne les indicateurs ODD relatifs à la *stabilité macroéconomique* (ODD 8 et 17), mais s'écarte des objectifs de l'ODD 16 (Paix, justice et institutions efficaces). En outre, elle doit encore rattraper la moyenne de l'UE en ce qui concerne les ODD 16 et 17.

Bien que la France ait réalisé des progrès en ce qui concerne l'ODD 17, les indicateurs relatifs à l'ODD 16 se sont détériorés, et restent inférieurs à la moyenne de l'UE pour ces deux objectifs. Le nombre de victimes de la traite des êtres humains est passé à 3 pour 100 000 en 2022, soit un chiffre supérieur à la moyenne de l'UE (2,3). En 2023, 53 % de la population (contre 58 % en 2018) avaient une perception très bonne ou assez bonne de l'indépendance du système judiciaire. Néanmoins, le pourcentage de la population signalant des actes de criminalité, de violence ou de vandalisme a considérablement augmenté, contrairement à la moyenne de l'UE (en France, ce chiffre est passé de 14,2 % de la population en 2015 à 17,7 % en 2020, contre une baisse de 13,2 % à 10,7 % dans l'UE). En ce qui concerne le partenariat mondial, la France a augmenté ses financements en faveur des pays en développement (21 847 Mio EUR en 2017 contre 23 844 Mio EUR en 2022) et ses importations en provenance de ces pays (90 726 Mio EUR en 2018 contre 122 685 Mio EUR minimum en 2023). Toutefois, les niveaux restent nettement inférieurs à la moyenne de l'UE. La dette publique brute a augmenté pour atteindre 110,6 % du PIB en 2023, ce qui est nettement supérieur à la moyenne de l'UE (81,6 %).

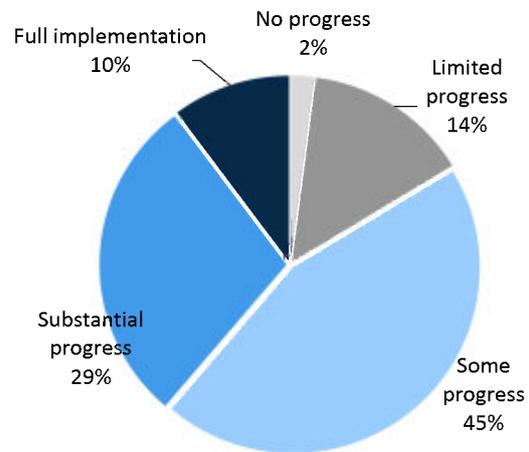
Comme les ODD forment un cadre général, tous les liens avec les ODD pertinents sont expliqués ou représentés par des icônes dans les autres annexes.



ANNEXE 2: PROGRES ACCOMPLIS DANS LA MISE EN ŒUVRE DES RECOMMANDATIONS PAR PAYS

La Commission a évalué les recommandations par pays 2019-2023³⁰ adressées à la France dans le cadre du Semestre européen. Ces recommandations concernent un large éventail de domaines stratégiques liés à 11 des 17 objectifs de développement durable (voir annexes 1 et 3). Cette évaluation prend en considération l'action des pouvoirs publics français menée à ce jour³¹, ainsi que les engagements qu'ils ont pris dans le plan pour la reprise et la résilience (PRR)³². À ce stade de la mise en œuvre du PRR, 84 % des recommandations par pays qui étaient axées sur des questions structurelles au cours de la période 2019-2023 ont enregistré au moins «certains progrès», tandis que 14 % ont enregistré des «progrès limités» (voir graphique A2.1). La poursuite de la mise en œuvre du PRR devrait permettre, dans les années à venir, de réaliser des progrès considérables en ce qui concerne les recommandations structurelles par pays.

Graphique A2.1: Progrès accomplis par la France concernant les recommandations par pays 2019-2023 (Semestre européen 2024)



Source: Commission européenne.

³⁰ Recommandations par pays 2023: [EUR-Lex - 32023Ho901\(10\) - FR - EUR-Lex \(europa.eu\)](#)

Recommandations par pays 2022: [EUR-Lex - 32022Ho901\(10\) - FR - EUR-Lex \(europa.eu\)](#)

Recommandations par pays 2021: [EUR-Lex - 32021Ho729\(10\) - FR - EUR-Lex \(europa.eu\)](#)

Recommandations par pays 2020: [EUR-Lex - 32020Ho826\(10\) - FR - EUR-Lex \(europa.eu\)](#)

Recommandations par pays 2019: [EUR-Lex - 32019Ho905\(10\) - FR - EUR-Lex \(europa.eu\)](#)

³¹ Y compris les mesures mentionnées dans le programme national de réforme, ainsi que dans les rapports sur la facilité pour la reprise et la résilience (FRR) (rapports semestriels sur les progrès accomplis dans la mise en œuvre des jalons et cibles et résultant de l'évaluation des demandes de paiement).

³² Les États membres ont été invités à relever efficacement dans leurs PRR l'ensemble ou une partie non négligeable des recommandations par pays pertinentes adoptées par le Conseil. L'évaluation des recommandations par pays présentée ici prend en considération le degré de mise en œuvre des mesures incluses dans le PRR et de celles réalisées en dehors du PRR au moment de l'évaluation. Les mesures prévues dans l'annexe de la décision d'exécution du Conseil relative à l'approbation de l'évaluation du PRR, qui n'ont pas encore été adoptées ou mises en œuvre mais qui sont considérées comme annoncées de manière crédible, conformément à la méthode d'évaluation des recommandations par pays, garantissent des «progrès limités». Une fois mises en œuvre, ces mesures peuvent donner lieu à «certains progrès/des progrès substantiels» ou à une «mise en œuvre intégrale».

Tableau A2.1: Tableau de synthèse des recommandations par pays 2019-2023

France	Assessment in May 2024*	RRP coverage of CSRs until 2026**	Relevant SDGs
2019 CSR 1	Limited Progress		
<i>Ensure that the nominal growth rate of net primary expenditure does not exceed 1,2 % in 2020, corresponding to an annual structural adjustment of 0,6 % of GDP.</i>	Not relevant anymore	Not applicable	SDG 8, 16
<i>Use windfalls gains to accelerate the reduction of the general government debt ratio.</i>	Not relevant anymore	Not applicable	SDG 8, 16
<i>Achieve expenditure savings and efficiency gains across all sub-sectors of the government, including by fully specifying and monitoring the implementation of the concrete measures needed in the context of Public Action 2022.</i>	No Progress	Relevant RRP measures being implemented as of 2022 and 2023	SDG 8, 16
<i>Reform the pension system to progressively unify the rules of the different pension regimes, with the view to enhance their fairness and sustainability.</i>	Substantial Progress		SDG 8
2019 CSR 2	Some Progress		
<i>Foster labour market integration for all job seekers, ensure equal opportunities with a particular focus on vulnerable groups including people with a migrant background</i>	Some Progress	Relevant RRP measures being implemented as of 2021 and 2022	SDG 8, 10
<i>and address skills shortages and mismatches.</i>	Some Progress	Relevant RRP measures being implemented as of 2021 and 2022	SDG 4
2019 CSR 3	Substantial Progress		
<i>Focus investment-related economic policy on research and innovation (while improving the efficiency of public support schemes, including knowledge transfer schemes),</i>	Substantial Progress	Relevant RRP measures being implemented as of 2021, 2022 and 2023	SDG 9, 10, 11
<i>renewable energy, energy efficiency and interconnections with the rest of the Union,</i>	Some Progress	Relevant RRP measures being implemented as of 2021, 2022, 2023 and planned as of 2025	SDG 7, 9, 10, 11, 13
<i>and on digital infrastructure, taking into account territorial disparities.</i>	Substantial Progress	Relevant RRP measures being implemented as of 2022	SDG 9, 10, 11
2019 CSR 4	Substantial Progress		
<i>Continue to simplify the tax system, in particular by limiting the use of tax expenditures, further removing inefficient taxes and reducing taxes on production.</i>	Substantial Progress		SDG 8, 9, 10, 12
<i>Reduce regulatory restrictions, in particular in the services sector,</i>	Limited Progress	Relevant RRP measures being implemented as of 2022	SDG 8, 9
<i>and fully implement the measures to foster the growth of firms.</i>	Full Implementation	Not applicable	SDG 8, 9
2020 CSR 1	Substantial Progress		
<i>In line with the general escape clause, take all necessary measures to effectively address the pandemic, sustain the economy and support the ensuing recovery. When economic conditions allow, pursue fiscal policies aimed at achieving prudent medium-term fiscal positions and ensuring debt sustainability, while enhancing investment.</i>	Not relevant anymore	Not applicable	SDG 8, 16
<i>Strengthen the resilience of the health system by ensuring adequate supplies of critical medical products and a balanced distribution of health workers, and by investing in e-Health.</i>	Substantial Progress	Relevant RRP measures being implemented as of 2022, 2023 and planned as of 2024	SDG 3
2020 CSR 2	Substantial Progress		
<i>Mitigate the employment and social impact of the crisis,</i>	Substantial progress	Relevant RRP measures being implemented as of 2021 and 2022	SDG 1, 2, 8, 10
<i>including by promoting skills</i>	Substantial progress	Relevant RRP measures being implemented as of 2021 and 2022	SDG 4
<i>and active support for all jobseekers.</i>	Some progress	Relevant RRP measures being implemented as of 2022	SDG 8
2020 CSR 3	Substantial Progress		
<i>Ensure the effective implementation of measures supporting the liquidity of firms, in particular for small and medium-sized enterprises.</i>	Full Implementation		SDG 8, 9
<i>Front-load mature public investment projects</i>	Substantial Progress	Relevant RRP measures being implemented as of 2021 and 2022	SDG 8, 16
<i>and promote private investment to foster the economic recovery.</i>	Substantial Progress	Relevant RRP measures being implemented as of 2021, 2022 and 2023	SDG 8, 9
<i>Focus investment on the green and digital transition, in particular on sustainable transport,</i>	Substantial Progress	Relevant RRP measures being implemented as of 2021 and 2022	SDG 11
<i>clean and efficient production and use of energy,</i>	Some Progress	Relevant RRP measures being implemented as of 2021, 2022 and 2023 and planned as of 2025	SDG 7, 9, 13
<i>energy (infrastructures)</i>	Some Progress	Relevant RRP measures being implemented as of 2021 and planned as of 2023	SDG 7, 9, 13
<i>and digital infrastructures</i>	Substantial Progress	Relevant RRP measures being planned as of 2022	SDG 9
<i>as well as research and innovation.</i>	Substantial Progress	Relevant RRP measures being implemented as of 2021 and 2022	SDG 9

(Suite page suivante)

Tableau (suite)

2020 CSR 4	Some Progress		
Continue to improve the regulatory environment,	Limited Progress	Relevant RRP measures being implemented as of 2022	SDG 8, 9
reduce administrative burdens for firms	Some Progress	Relevant RRP measures being implemented as of 2022	SDG 8, 9
and simplify the tax system.	Substantial Progress		SDG 8, 9, 10, 12
2021 CSR 1	Not relevant anymore		
In 2022, use the Recovery and Resilience Facility to finance additional investment in support of the recovery while pursuing a prudent fiscal policy. Preserve nationally financed investment.	Not relevant anymore	Not applicable	SDG 8, 16
When economic conditions allow, pursue a fiscal policy aimed at achieving prudent medium-term fiscal positions and ensuring fiscal sustainability in the medium term.	Not relevant anymore	Not applicable	SDG 8, 16
At the same time, enhance investment to boost growth potential. Pay particular attention to the composition of public finances, on both the revenue and expenditure sides of the budget, and to the quality of budgetary measures in order to ensure a sustainable and inclusive recovery. Prioritise sustainable and growth-enhancing investment, in particular investment supporting the green and digital transition.	Not relevant anymore	Not applicable	SDG 8, 16
Give priority to fiscal structural reforms that will help provide financing for public policy priorities and contribute to the long-term sustainability of public finances, including, where relevant, by strengthening the coverage, adequacy and sustainability of health and social protection systems for all.	Not relevant anymore	Not applicable	SDG 8, 16
2022 CSR 1	Some Progress		
In 2023, ensure prudent fiscal policy, in particular by limiting the growth of nationally financed primary current expenditure below medium-term potential output growth, taking into account continued temporary and targeted support to households and firms most vulnerable to energy price hikes and to people fleeing Ukraine. Stand ready to adjust current spending to the evolving situation.	Full Implementation	Not applicable	SDG 8, 16
Expand public investment for the green and digital transitions, and for energy security taking into account the REPowerEU initiative, including by making use of the Recovery and Resilience Facility and other Union funds.	Substantial Progress	Not applicable	SDG 8, 16
For the period beyond 2023, pursue a fiscal policy aimed at achieving prudent medium-term fiscal positions and ensuring credible and gradual debt reduction and fiscal sustainability in the medium term through gradual consolidation, investment and reforms.	Limited Progress	Not applicable	SDG 8, 16
Reform the pension system to progressively unify the rules of the different pension regimes to enhance its fairness while underpinning its sustainability.	Substantial Progress		SDG 8
2022 CSR 2			
Proceed with the implementation of its recovery and resilience plan, in line with the milestones and targets included in the Council Implementing Decision of 13 July 2021.		RRP implementation is monitored by assessing RRP payment requests and analysing reports published twice a year on the achievement of the milestones and targets. These are to be reflected in the country reports.	
Swiftly finalise the negotiations with the Commission of the 2021-2027 cohesion policy programming documents with a view to starting their implementation.		Progress on the cohesion policy programming documents is monitored under the EU cohesion policy.	
2022 CSR 3	Some Progress		
Address the shortage of skills by raising the share of people with basic skills, providing additional work-based learning options and	Some Progress	Relevant RRP measures being implemented as of 2021 and 2023	SDG 4
improving the learning outcomes of all students, in particular by adapting resources and methods to the needs of disadvantaged students and schools	Limited Progress	Relevant RRP measures being implemented as of 2022 and 2023	SDG 4, 8, 10
and by improving the working conditions and continuous training of teachers.	Some Progress	Relevant RRP measures being implemented as of 2022	SDG 4
2022 CSR 4	Limited Progress		
Reduce overall reliance on fossil fuels.	Limited Progress	Relevant RRP measures being implemented as of 2021, 2022 and 2023 and planned as of 2025	SDG 7, 9, 13
Accelerate the deployment of utility-scale and decentralised renewable energies through increased public investment and by facilitating private investment, including by further streamlining permitting procedures and ensuring adequate staffing of authorising administrations.	Limited Progress	Relevant RRP measures being implemented as of 2022 and 2023	SDG 7, 8, 9, 13
Improve the policy framework to incentivise the deep renovation of buildings.	Limited Progress	Relevant RRP measures being implemented as of 2022	SDG 7, 8, 9
Expand energy interconnection capacity.	Some Progress		SDG 7, 9, 13

(Suite page suivante)

Tableau (suite)

2023 CSR 1	Substantial Progress		
Wind down the emergency energy support measures in force, using the related savings to reduce the government deficit, as soon as possible in 2023 and 2024. Should renewed energy price increases necessitate new or continued support measures, ensure that these are targeted at protecting vulnerable households and firms, fiscally affordable, and preserve incentives for energy savings.	Full Implementation	Not applicable	SDG 8, 16
Ensure prudent fiscal policy, in particular by limiting the nominal increase in nationally financed net primary expenditure in 2024 to not more than 2.3%.	Full Implementation	Not applicable	SDG 8, 16
Preserve nationally financed public investment and ensure the effective absorption of RRF grants and other EU funds, in particular to foster the green and digital transitions.	Full Implementation	Not applicable	SDG 8, 16
For the period beyond 2024, continue to pursue a medium-term fiscal strategy of gradual and sustainable consolidation, combined with investments and reforms conducive to higher sustainable growth, to achieve a prudent medium-term fiscal position.	Limited Progress	Relevant RRP measures being implemented as of 2021	SDG 8, 16
Further improve framework conditions to facilitate investment and innovation.	Some Progress	Relevant RRP measures being implemented as of 2022	SDG 8, 16
2023 CSR 2			
Proceed with the steady implementation of its recovery and resilience plan and, following the recent submission of the addendum, including the REPowerEU chapter, rapidly start the implementation of the related measures. Proceed with the swift implementation of cohesion policy programmes, in close complementarity and synergy with the recovery and resilience plan.		RRP implementation is monitored by assessing RRP payment requests and analysing reports published twice a year on the achievement of the milestones and targets. These are to be reflected in the country reports. Progress on the cohesion policy programming documents is monitored under the EU cohesion policy.	
2023 CSR 3	Some Progress		
Address the shortage of skills, in particular by providing additional work-based learning options and raising the share of people with basic skills.	Some Progress	Relevant RRP measures being implemented as of 2021, 2022 and 2023	SDG 4
Adapt resources and methods to the needs of disadvantaged students and schools in order to make the education and training system more equitable and inclusive.	Some Progress	Relevant RRP measures being implemented as of 2022 and 2023	SDG 4, 8, 10
Improve the working conditions and initial and continuous training for teachers.	Limited Progress	Relevant RRP measures being implemented as of 2022	SDG 4, 8, 10
2023 CSR 4	Some Progress		
Reduce overall reliance on fossil fuels.	Some Progress	Relevant RRP measures being implemented as of 2021, 2022 and 2023 and planned as of 2025	SDG 7, 9, 13
Accelerate the deployment of renewable energies, focusing in particular on wind, solar and geothermal sources and biogas, including through small-scale renewable energy production and the promotion of collective self-consumption, and promote related storage technologies, through increased public investment, by facilitating private investment, and addressing permitting bottlenecks.	Limited Progress	Relevant RRP measures being implemented as of 2022 and 2023 and planned as of 2025	SDG 7, 9, 13
Further upgrade electricity transmission and distribution grids.	Some Progress	Relevant RRP measures being implemented as of 2023	SGD 7,9, 13
Increase cross-border electricity interconnections.	Some Progress		SGD 7,9, 13
Further improve the policy framework to incentivise the deep renovation of buildings and the decarbonisation of heating systems, with a particular focus on low-income households and on building stock with the lowest energy performance.	Some Progress	Relevant RRP measures being implemented as of 2021 and 2022	SGD 7,9, 13
Build a supporting regulatory environment to increase investment in clean-tech manufacturing, including by simplifying and speeding up permitting.	Substantial Progress	Relevant RRP measures being implemented as of 2022	SGD 7,9, 13
Step up policy efforts aimed at the provision and acquisition of skills and competences needed for the green transition.	Some Progress		SGD 7,9, 13

Remarque:* Voir note de bas de page³⁰.

** Les mesures du PRR figurant dans ce tableau contribuent à la mise en œuvre des recommandations par pays. Néanmoins, des mesures supplémentaires en dehors du PRR sont nécessaires pour mettre pleinement en œuvre les recommandations par pays et relever les défis qui les sous-tendent. Les mesures indiquées comme «en cours de mise en œuvre» sont uniquement celles incluses dans les demandes de paiement au titre de la FRR soumises et évaluées positivement par la Commission européenne.

Source: Commission européenne.



ANNEXE 3: PLAN POUR LA REPRISE ET LA RESILIENCE – MISE EN ŒUVRE

La présente annexe donne un aperçu de la mise en œuvre par la France de son plan pour la reprise et la résilience (PRR), à mi-parcours de la durée de vie de la facilité pour la reprise et la résilience (FRR). La FRR s’est révélée essentielle pour la reprise de l’UE après la pandémie de COVID-19, à la fois pour soutenir l’accélération de la double transition écologique et numérique, tout en s’adaptant aux évolutions géopolitiques et économiques, et pour renforcer la résilience face aux chocs futurs. La FRR contribue également à la mise en œuvre des objectifs de développement durable des Nations unies et répond aux recommandations par pays (voir annexe 2).

Le PRR ouvre la voie au versement d’un montant maximal de 40,3 milliards d’EUR sous forme de subventions au titre de la FRR au cours de la période 2021-2026, ce qui représente 1,4 % du PIB de la France³³. À la mi-mai 2024, 23,4 milliards d’EUR avaient été versés à la France au titre de la FRR.

La France peut encore recevoir 16,9 milliards d’EUR sous forme de subventions au titre de la FRR, qui seront versés après l’évaluation de la réalisation future des 93 jalons et cibles restants³⁴ visés dans la décision d’exécution du Conseil³⁵, avant l’échéance de 2026 fixée pour la FRR.

Les progrès accomplis par la France dans la mise en œuvre de son plan sont inscrits dans le tableau de bord de la reprise et de la résilience³⁶. Le tableau de bord donne un aperçu des progrès accomplis dans la mise en œuvre de la FRR dans son ensemble. Le graphique A3.1 illustre la situation actuelle, telle que reflétée dans le tableau de bord.

Tableau A3.1: Principaux éléments du PRR français

Initial plan CID adoption date	13 July 2021
Scope	Revised plan with REPowerEU chapter
Last major revision	17 October 2023
Total allocation	EUR40.3 billion in grants (1.4% of 2023 GDP)
Investments and reforms	73 investments and 24 reforms
Total number of milestones and targets	181
Fulfilled milestones and targets	93 (51.4% of total)

Source: tableau de bord de la FRR.

Le PRR de la France comprend un chapitre REPowerEU qui prévoit d’éliminer progressivement la dépendance du pays à l’égard des combustibles fossiles russes, de diversifier ses approvisionnements énergétiques et de produire une énergie plus propre dans les années à venir. Afin de donner le coup d’envoi à la mise en œuvre du chapitre REPowerEU, 564,3 millions d’EUR ont été versés à titre de préfinancement le 13 décembre 2023, ce qui a contribué au lancement des réformes nécessaires telles que l’accélération du déploiement de projets dans le domaine des énergies renouvelables au moyen de procédures d’autorisation simplifiées.

Le plan met fortement l’accent sur la transition écologique, en consacrant 49,5 % des fonds disponibles à des mesures qui soutiennent les objectifs climatiques et 21,6 % de son enveloppe totale au soutien de la transition numérique. Il conserve également une forte dimension sociale avec des mesures de protection sociale, en particulier en ce qui concerne l’éducation, le chômage ou l’inadéquation des compétences. Le tableau A3.2 met en évidence certaines mesures pertinentes appliquées jusqu’à présent, ainsi que d’autres qui seront mises en œuvre avant 2026 pour continuer à rendre l’économie française plus verte, plus numérique, plus inclusive et résiliente.

³³ Les informations relatives au PIB sont basées sur les données de 2023. Source: https://ec.europa.eu/economy_finance/recovery-and-resilience-scoreboard/index.html?lang=en

³⁴ Les jalons et cibles sont considérés comme atteints de manière satisfaisante dès l’instant où l’État membre a fourni à la Commission des éléments prouvant leur réalisation et où la Commission les a évalués positivement dans une décision d’exécution.

³⁵ <https://data.consilium.europa.eu/doc/document/ST-10162-2021-ADD-1/fr/pdf>

³⁶ https://ec.europa.eu/economy_finance/recovery-and-resilience-scoreboard/country_overview.html

Tableau A3.2: Mesures du PRR de la France

Reforms and investments implemented
<ul style="list-style-type: none"> • Reform of the unemployment insurance • Renovation of 800 healthcare institutions • Law on the acceleration of renewable energy production
Upcoming reforms and investments
<ul style="list-style-type: none"> • Investment to increase governmental cybersecurity • Improving standards for digital health • Implementation of an Important Project of Common European Interest (IPCEI) on hydrogen

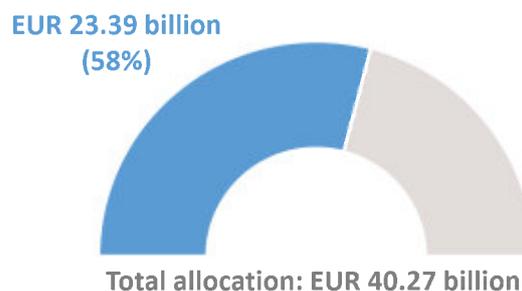
Source: FENIX.

Avec deux demandes de paiement clôturées, la France est en bonne voie dans la mise en œuvre de son PRR. La première demande de paiement de la France a reçu une évaluation positive de la Commission, tenant compte de l’avis du comité économique et financier, ce qui a conduit au décaissement d’un soutien financier de 7,4 milliards d’EUR, le 4 mars 2022³⁷. Les 38 jalons correspondants portaient sur des réformes et des investissements dans les domaines des finances publiques, du logement, de la mobilité, de l’assurance chômage, des compétences et de la santé, ainsi que sur le système d’audit et de contrôle français pour la mise en œuvre de la FRR.

La demande de paiement la plus récente, évaluée positivement par la Commission le 17 novembre 2023, a permis le décaissement de 10,3 milliards d’EUR le 22 décembre 2023. Ce versement faisait suite à l’évaluation positive de 55 jalons et cibles concernant la promulgation de la loi climat et résilience et l’entrée en vigueur du décret d’application de la loi relative à la lutte contre le gaspillage et à l’économie circulaire, la mise en œuvre de la loi de programmation de la recherche ainsi que l’adoption de plusieurs mesures juridiques visant à renforcer l’efficacité des services publics et à garantir la qualité et la viabilité des dépenses publiques.

³⁷ Lorsque les paiements demandés sont versés, le préfinancement est apuré proportionnellement. Les montants nets sont indiqués ici.

Graphique A3.1: Total des subventions versées au titre de la FRR



Remarque: ce graphique indique le montant des subventions, préfinancement compris, versées jusqu’à présent au titre de la FRR. Les subventions sont des contributions financières non remboursables. Le montant total des subventions accordées à chaque État membre est déterminé par une clé de répartition et une estimation du coût total du PRR correspondant.

Source: tableau de bord de la FRR.

Le 15 mai 2024, la Commission a adopté une évaluation préliminaire concernant la troisième demande de paiement de la France, avec un décaissement de 7,5 milliards d’EUR prévu en juin. La troisième demande de paiement concerne 39 jalons et cibles, notamment des mesures REPowerEU, y compris des réformes liées à l’accélération de la production d’énergie renouvelable, la mise en œuvre de la loi de programmation de la recherche et la mise en place du secrétariat général à la planification écologique. La demande de paiement couvre également des investissements dans la rénovation énergétique des bâtiments publics et privés, la décarbonation de l’industrie, l’amélioration de la connectivité, le soutien aux chemins de fer et l’électrification des docks portuaires.



ANNEXE 4: AUTRES INSTRUMENTS DE L'UE POUR LA REPRISE ET LA CROISSANCE

Les instruments de financement de l'UE fournissent des ressources considérables pour la relance et la croissance des États membres de l'UE. Outre les 40,3 milliards d'EUR de financement au titre de la facilité pour la reprise et la résilience (FRR) décrits à l'annexe 3, la France reçoit des fonds au titre de la politique de cohésion de l'UE³⁸, d'un montant de 16,8 milliards d'EUR pour la période 2021-2027³⁹. Combinés, ces deux instruments représentent un financement égal à environ 2,04 % du PIB du pays en 2023, soit moins que la moyenne de l'UE (5,38 % du PIB)⁴⁰. La politique de cohésion soutient le développement régional, la convergence économique, sociale et territoriale et la compétitivité grâce à des investissements à long terme conformes aux priorités de l'UE et aux stratégies nationales et régionales.

Au cours de la période de programmation 2014-2020, les fonds de la politique de cohésion ont stimulé la compétitivité de la France, avec des résultats tangibles, notamment dans les domaines de la recherche et de l'innovation, de l'efficacité énergétique et de l'inclusion sociale. Sur l'ensemble de la période, qui a financé des investissements jusqu'en décembre 2023, la politique de cohésion⁴¹ a permis à la France d'obtenir des fonds d'un montant de 18,7 milliards d'EUR⁴², dont 10,6 milliards ont

été versés depuis mars 2020, date du début de la pandémie de COVID-19⁴³. Grâce à ces fonds, des résultats ont pu être obtenus au cours de la période de programmation, notamment un soutien aux infrastructures et aux projets de recherche et d'innovation, avec 23 000 chercheurs à l'œuvre dans des infrastructures de recherche remises à neuf et un soutien à près de 163 000 PME, principalement pour favoriser l'innovation, la numérisation et la compétitivité. Le Fonds européen de développement régional (FEDER) a également favorisé une diminution de 58 899 169 kWh/an de la consommation annuelle d'énergie primaire des bâtiments publics. Fin 2022, plus de 6,4 millions de personnes avaient bénéficié d'une aide au titre du Fonds social européen (FSE) et de l'initiative pour l'emploi des jeunes en France métropolitaine. Ces mesures ont apporté un soutien aux plus vulnérables, près d'un bénéficiaire sur deux étant peu qualifié et environ 30 % issus de l'immigration.

Au cours de la période de programmation actuelle, la politique de cohésion donnera un nouvel élan à la compétitivité de la France, à la transition écologique et à la cohésion sociale, en améliorant les conditions de vie et de travail de la population française. Au cours de la période 2021-2027, le Fonds européen de développement régional (FEDER) stimulera l'innovation et la numérisation en aidant plus de 11 700 entreprises. Des investissements importants dans la transition écologique permettront de réduire de 20 % la consommation finale d'énergie des bâtiments publics d'ici à 2030, par rapport au niveau de référence de 2012. La France réduira également ses émissions de gaz à effet de serre de 263 314 tonnes équivalent CO₂ par an grâce au soutien du Fonds pour une transition juste (FTJ). Le FTJ financera également des investissements dans le capital humain, notamment par le perfectionnement et la reconversion professionnels des travailleurs et des demandeurs d'emploi dans les secteurs verts. Le Fonds social européen plus (FSE+) contribuera à stimuler le développement des compétences avec un budget d'environ 1,6 milliard d'EUR en France. Les interventions

³⁸ Pour la période 2021-2027, les fonds de la politique de cohésion comprennent le Fonds européen de développement régional, le Fonds social européen plus et le Fonds pour une transition juste.

³⁹ Les programmes de coopération territoriale européenne (CTE) sont exclus de ce montant. Pour la période 2021-2027, l'investissement total, financement national compris, s'élève à 29,0 milliards d'EUR.

⁴⁰ Le financement au titre de la FRR comprend à la fois des subventions et des prêts, le cas échéant. La moyenne de l'UE est calculée pour les fonds de la politique de cohésion, à l'exclusion des programmes de coopération territoriale européenne. Les chiffres du PIB sont tirés des données d'Eurostat pour 2022.

⁴¹ Pour la période 2014-2020, les fonds de la politique de cohésion comprenaient le Fonds européen de développement régional, le Fonds social européen et l'initiative pour l'emploi des jeunes. Les allocations accordées au titre de l'instrument REACT-EU sont incluses, mais les programmes de CTE sont exclus.

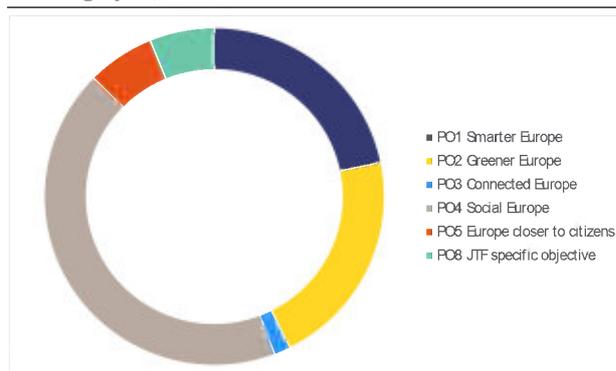
⁴² Au cours de la période 2014-2020, l'investissement total, financement national compris, s'est élevé à 32,3 milliards d'EUR.

⁴³ Date butoir: 14 mai 2024.

du FSE+ dans ce domaine viseront principalement à favoriser l'accès des chômeurs à la formation, les transitions professionnelles et l'apprentissage tout au long de la vie pour quelque 600 000 bénéficiaires. Grâce à ces travaux, la politique de cohésion contribue de manière substantielle à la réalisation des objectifs de développement durable (ODD) des Nations unies en France, en particulier l'ODD 8 (Travail décent et croissance économique), l'ODD 1 (Pas de pauvreté) et l'ODD 9 (Industrie, innovation, infrastructure).

Par leur action combinée, la politique de cohésion et le plan pour la reprise et la résilience (PRR) ont une incidence mutuellement bénéfique en France. Par exemple, le FEDER alloue plus de 830 millions d'EUR en faveur du vaste plan national de rénovation énergétique, qui devrait financer des améliorations de la performance énergétique pour quelque 100 000 logements sociaux. Les interventions du FEDER sont principalement axées sur les rénovations en faveur d'une haute performance environnementale, en complément de la FRR, qui met l'accent sur une restructuration lourde comportant un volet «rénovation énergétique». Ensemble, la politique de cohésion et le PRR contribuent également au développement de la mobilité durable. Le FEDER cofinance des infrastructures destinées aux vélos et aux piétons, des parkings sécurisés pour vélos, des stations de vélos en libre-service, ainsi que des actions de sensibilisation et de promotion de la mobilité douce, pour décourager l'utilisation de la voiture et encourager le covoiturage. Le PRR met l'accent sur le transport durable au moyen d'une série d'investissements, notamment des investissements importants dans la modernisation de l'infrastructure ferroviaire. En ce qui concerne les investissements dans les compétences, le PRR soutient des projets consistant à octroyer des subventions aux entreprises qui embauchent des apprentis et des étudiants sous contrat en alternance, tandis que le FSE+ intervient dans l'orientation universitaire et professionnelle. La contribution du financement de la politique de cohésion et du PRR par objectif stratégique est illustrée par les graphiques A4.1 et A4.2.

Graphique A4.1: Répartition du financement de la politique de cohésion, par objectif stratégique, en France



Source: Commission européenne.

L'instrument d'appui technique (TSI) aide la France à investir dans son administration publique et à créer un environnement plus propice aux investissements européens et nationaux. L'instrument d'appui technique finance des projets en France pour concevoir et mettre en œuvre des réformes favorisant la croissance depuis 2017. Le soutien apporté en 2023 comprenait des actions visant à déployer des programmes en gestion directe et indirecte dans les régions ultrapériphériques françaises et à améliorer la performance énergétique des bâtiments publics. En outre, l'instrument d'appui technique a contribué aux réformes et aux investissements prévus dans le PRR de la France, tels que les réformes du service public. Il a également favorisé la réalisation générale du plan en contribuant à la cartographie des risques et à la conception d'outils permettant de détecter et de prévenir le double financement.

Tableau A4.1: **Soutien des instruments de l'UE en France**

EU grants		
	Amount 2014-2020 (EURmillion)	Amount 2021-2027 (EURmillion)
Cohesion policy	18 746.8	16 775.0
RRF grants (1)	-	40 269.9
Public sector loan facility (grant component) (2)	-	78.1
Common agricultural policy (3)	81 400.0	45 629.0
EMFF/EMFAF (4)	588.0	567.1
Connecting Europe Facility (5)	2 492.1	1 076.0
Horizon 2020 / Horizon Europe (6)	7 443.1	3 620.1
LIFE programme (7)	223.8	204.6
EU guarantees		
	EU Guarantee (EURmillion)	Volume of operations (EURmillion)
European Fund for Strategic Investment 2015-2020 (8)	4 882.0	13 878.3
InvestEU 2021-2027 (9)	496.8	1 950.9

(1) La période de mise en œuvre de la FRR est 2021-2026.

(2) La période de programmation de la facilité de prêt au secteur public est 2021-2025 et le montant correspond à la part nationale de sa composante «subventions» réservée jusqu'à la fin de la période.

(3) Les périodes de programmation de la politique agricole commune sont 2014-2022 et 2023-2027.

(4) Le Fonds européen pour les affaires maritimes et la pêche (FEAMP) et le Fonds européen pour les affaires maritimes, la pêche et l'aquaculture (Feampa).

(5) Les données relatives au mécanisme pour l'interconnexion en Europe couvrent les transports et l'énergie et ont pour date butoir le 15 mai 2024.

(6) Les données relatives à Horizon Europe (2021-2027) ont pour date butoir le 13 mai 2024.

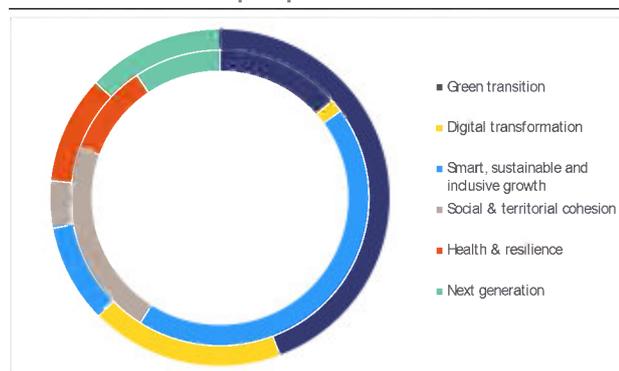
(7) Les données 2021-2027 relatives au programme LIFE ont pour date butoir le 15 mai 2024.

(8) Le montant de la garantie de l'Union signée au titre du volet «Infrastructures et innovation» des Fonds EFSI a été calculé sur la base du montant signé des opérations et du multiplicateur interne moyen, tel que communiqué par la BEI (la date butoir est le 31 décembre 2023).

(9) Le montant de la garantie de l'Union et le volume des opérations signées dans le cadre d'InvestEU comprennent le compartiment «UE» ainsi que les compartiments «États membres» (la date butoir est le 31 décembre 2023).

Source: Commission européenne.

Graphique A4.2: **Répartition des financements au titre de la FRR par pilier en France**



(1) Chaque mesure du PRR contribue à la réalisation des objectifs de deux des six piliers stratégiques de la FRR.

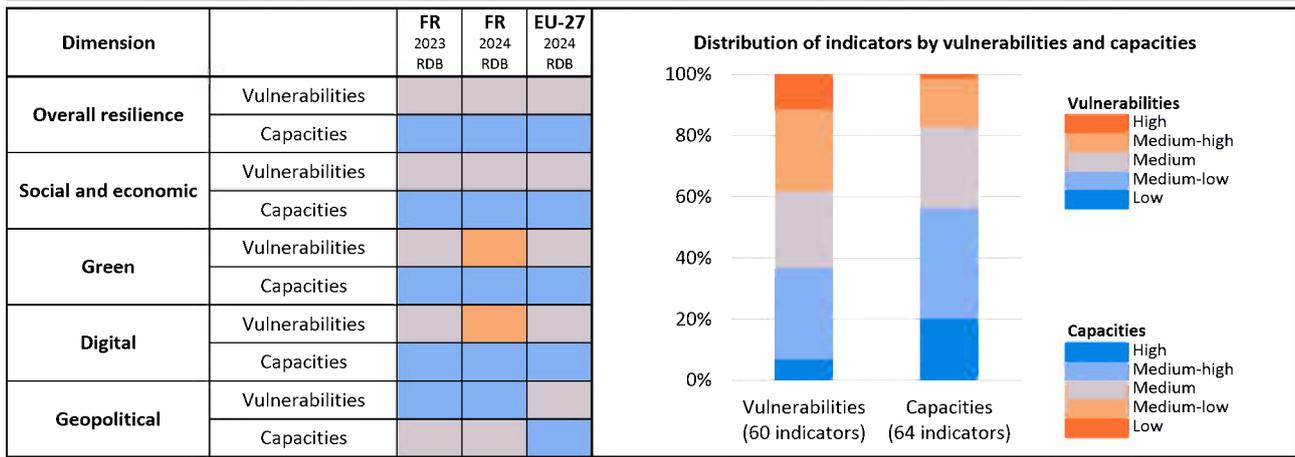
La contribution primaire est indiquée dans le cercle extérieur, tandis que la contribution secondaire est indiquée dans le cercle intérieur. Chaque contribution représente 100 % des fonds de la FRR. Par conséquent, la contribution totale à tous les piliers figurant dans ce graphique représente 200 % des fonds alloués à la France au titre de la FRR.

Source: Commission européenne.

La France bénéficie également d'un financement au titre de plusieurs autres instruments de l'UE, y compris ceux énumérés dans le tableau A4.1.



Tableau A5.1: Indices de résilience pour chacune des dimensions, pour la France et l'EU-27



(1) Les indices synthétiques illustrent la situation globale relative des pays en matière de résilience pour chacun des indicateurs considérés. Pour chaque indicateur, la situation relative de chaque pays au cours de la dernière année disponible est comparée à la collecte des valeurs de cet indicateur pour tous les États membres et toutes les années de la période de référence.

Source: tableaux de bord de la résilience — version du printemps 2024, données jusqu'en 2022.

La présente annexe utilise les tableaux de bord de la résilience de la Commission⁴⁴ pour illustrer les capacités de résilience et les vulnérabilités relatives⁴⁵ de la France qui peuvent s'avérer utiles dans les transformations sociétales, économiques, numériques et vertes, et pour faire face aux futurs chocs et défis géopolitiques⁴⁶.

D'après l'ensemble des indicateurs de la résilience figurant dans le tableau de bord de la résilience, la France présente, de manière générale, des vulnérabilités moyennes, comparables au reste de l'UE, et des capacités similaires — moyennes à

élevées — dans l'ensemble. La répartition des indicateurs le montre bien, avec environ 40 % des indicateurs de vulnérabilité moyennement bas et bas, et plus de 50 % des indicateurs de capacité moyennement élevés et élevés.

En ce qui concerne la dimension sociale et économique, la France présente des vulnérabilités moyennes et des capacités moyennement élevées. Ses vulnérabilités relativement élevées sont dues à sa dette publique relativement élevée, à une résistance accrue aux antimicrobiens et à une augmentation du nombre de personnes signalant des besoins médicaux non satisfaits. Elle dispose de capacités relativement fortes, avec des structures d'accueil bien développées pour les enfants de moins de trois ans et des dépenses publiques relativement élevées en matière d'éducation, de santé et de protection sociale.

Dans la dimension verte, la France présente des vulnérabilités accrues, mais ses capacités sont restées moyennement élevées. Le nombre de décès dus à des phénomènes climatiques extrêmes et la consommation d'énergie dans les technologies de l'information et de la communication (TIC) restent élevés. En ce qui concerne les capacités, la France obtient des résultats particulièrement satisfaisants pour l'utilisation de matériaux circulaires et la productivité des ressources, mais l'absorption de CO₂ par les forêts reste faible.

⁴⁴ https://ec.europa.eu/info/strategy/strategic-planning/strategic-foresight/2020-strategic-foresight-report/resilience-dashboards_en. La résilience est «l'aptitude, non seulement à faire face à des défis et à les relever, mais aussi à se soumettre à des transitions de manière durable, équitable et démocratique». Rapport de prospective stratégique 2020 — Tracer la voie vers une Europe plus résiliente [COM(2020) 493].

⁴⁵ Les vulnérabilités font référence à des facteurs susceptibles d'exacerber l'incidence négative des crises et des transitions, ou à des obstacles susceptibles d'entraver la réalisation d'objectifs stratégiques à long terme, tandis que les capacités font référence à des facteurs ou à des capacités qui permettent de faire face aux crises et aux changements structurels et de gérer les transitions.

⁴⁶ La présente annexe est liée à l'annexe 1 sur les ODD, à l'annexe 6 sur le pacte vert, à l'annexe 8 sur la transition équitable vers la neutralité climatique, à l'annexe 9 sur la productivité, l'efficacité et la circularité des ressources, à l'annexe 10 sur la transition numérique et à l'annexe 14 sur le socle européen des droits sociaux.

Les vulnérabilités de la France dans la dimension numérique se sont accrues pour devenir moyennement élevées, mais ses capacités sont restées moyennement élevées. Les vulnérabilités les plus préoccupantes sont liées à la cybersécurité et à l'inadéquation de la formation des enseignants aux TIC. En ce qui concerne les capacités, l'utilisation des réseaux sociaux reste la plus faible de l'UE.

Dans la dimension géopolitique, la France possède des capacités moyennes et présente des vulnérabilités moyennement faibles. Elle présente des vulnérabilités moyennement élevées, avec des besoins de financement de l'économie qui dépassent désormais ses capacités de financement⁴⁷ et l'écart en matière d'emploi (ressortissants de l'UE par rapport aux ressortissants de pays tiers) qui se creuse. Elle présente moins de vulnérabilités que l'UE, par exemple en ce qui concerne les taux de fécondité. Elle ferait bien d'améliorer ses capacités en matière d'ouverture des échanges (à l'intérieur et à l'extérieur de l'UE), ainsi que ses échanges de produits énergétiques et de matières premières recyclables.

⁴⁷ La capacité de financement (prêts-emprunts) par rapport au PIB a diminué.

La France a progressé dans la transition écologique, des mesures supplémentaires étant nécessaires dans plusieurs domaines, tels que la gestion durable de l'eau et l'augmentation de ses puits de carbone dans le secteur de l'utilisation des terres. La présente annexe donne un aperçu des aspects climatiques, énergétiques et environnementaux de la transition en France⁴⁸.

Le projet de mise à jour du plan national en matière d'énergie et de climat (PNEC) de la France ne contient pas suffisamment d'informations sur les besoins d'investissement pour atteindre les objectifs en matière de climat et d'énergie à l'horizon 2030. Le plan donne une estimation de la différence entre les investissements verts supplémentaires et les investissements évités dans les systèmes énergétiques alimentés par des combustibles fossiles, mais les informations fournies sont insuffisantes. Il manque également une ventilation par dimension de l'union de l'énergie et par secteur. Le projet de plan fournit quelques informations sur les sources de financement de certaines mesures, mais pas systématiquement pour toutes les mesures. Il ne fait pas de distinction entre les sources du secteur public et celles du secteur privé, ni ne précise la durée des mesures ou les parts de financement provenant du budget de l'UE, en particulier les contributions au titre de la facilité pour la reprise et la résilience et du Fonds de cohésion. Les informations fournies ne permettent pas de repérer d'éventuels déficits de financement⁴⁹. En outre, le projet de mise à jour du PNEC n'est pas tout à fait conforme au calendrier d'abandon progressif des centrales au charbon défini dans les plans territoriaux pour une transition juste. Dans sa version définitive, le PNEC mis à jour devrait s'aligner sur ce calendrier.

⁴⁸ La présente annexe est complétée par l'annexe 7 relative à la transition énergétique et à la compétitivité, l'annexe 8 sur la transition équitable vers la neutralité climatique, l'annexe 9 sur l'utilisation efficace des ressources, la circularité et la productivité, et par les thématiques en lien figurant dans d'autres annexes du présent rapport.

⁴⁹ Voir l'[évaluation par la Commission \(2023\) du projet de plan national de la France en matière d'énergie et de climat](#).

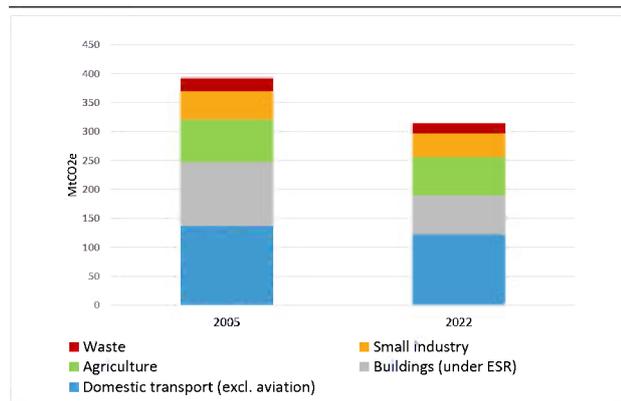
Même si l'on tient compte des mesures prévues qui doivent encore être adoptées, la France accuse encore un léger retard par rapport à son objectif de répartition de l'effort pour 2030⁵⁰. Les émissions de gaz à effet de serre de la France en 2022 dans les secteurs relevant de la répartition de l'effort devraient être inférieures de 21,6 % aux niveaux de 2005. Les politiques actuelles devraient réduire les émissions de la France relevant de la répartition de l'effort de 24,4 % par rapport aux niveaux de 2005 d'ici à 2030. Les politiques supplémentaires prévues dans le projet de mise à jour du PNEC de la France devraient réduire ces émissions de 46,4 % par rapport aux niveaux de 2005, soit 1,1 point de pourcentage en deçà de l'objectif de répartition de l'effort de la France (à savoir une réduction de 47,5 %)⁵¹. Dans son projet de mise à jour du plan, la France réaffirme l'engagement d'atteindre la neutralité climatique d'ici à 2050 et définit des trajectoires spécifiques conformes à ses stratégies à long terme.

⁵⁰ L'objectif national de réduction des émissions de gaz à effet de serre est fixé dans le règlement (UE) 2023/857 (le règlement sur la répartition de l'effort). L'objectif est de faire correspondre l'action menée dans les secteurs concernés avec l'objectif fixé au niveau européen pour l'ensemble de l'économie, à savoir réduire les émissions de gaz à effet de serre d'au moins 55 % par rapport aux niveaux de 1990. L'objectif s'applique également aux secteurs ne relevant pas de l'actuel système d'échange de quotas d'émission de l'UE, notamment les bâtiments (chauffage et refroidissement), le transport routier, l'agriculture, les déchets et la petite industrie (les «secteurs relevant de la répartition de l'effort»).

⁵¹ Les émissions relevant de la répartition de l'effort pour 2022 sont fondées sur des données d'inventaire par approximation. Les données définitives seront connues en 2027 à l'issue d'un réexamen complet. Projections sur l'incidence des politiques actuelles («avec les mesures existantes») et des politiques supplémentaires («avec les mesures supplémentaires») conformément au projet de mise à jour du PNEC de la France.



Graphique A6.1: Émissions de gaz à effet de serre dans les secteurs relevant de la répartition de l'effort, en millions de tonnes équivalent CO₂, 2005-2022



Source: Agence européenne pour l'environnement.

Le projet de mise à jour du PNEC de la France ne fixe pas d'objectif pour les énergies renouvelables, ce qui devra être corrigé dans la version finale⁵². La France n'a pas fixé d'objectif pour les sources renouvelables dans la consommation finale brute d'énergie d'ici à 2030 dans son projet de mise à jour du PNEC. Sa contribution à l'efficacité énergétique de 158,56 Mtep pour la consommation d'énergie primaire et de 106,93 Mtep pour la consommation d'énergie finale pour 2030 fixée dans le projet de mise à jour du PNEC correspond à la contribution requise au titre de la directive relative à l'efficacité énergétique.

La transition vers des transports durables commence à gagner du terrain en France⁵³. Les voitures sont utilisées pour 85 % des distances parcourues, un niveau proche de la moyenne de l'UE (87,5 %). Avec 9 %, la part du transport ferroviaire de passagers est la plus élevée de l'UE. Pour le fret, la route reste

toutefois la principale forme de transport (85 %), avec seulement 10 % du fret transporté par chemin de fer (contre une part moyenne de l'UE de 75 % et 16 %). La part des voitures électriques à batterie dans le parc de voitures particulières a augmenté rapidement, atteignant 1,7 % en 2022 (moyenne de l'UE: 1,2 %). En 2023, la France disposait de 118 000 points de recharge accessibles au public, soit un pour 10 véhicules électriques, ce qui correspond à la moyenne de l'UE. En outre, 59 % du réseau ferroviaire est électrifié.

Selon les projections, la France ne devrait pas atteindre son objectif pour 2030 en matière d'absorption nette de carbone par l'utilisation des terres, le changement d'affectation des terres et la foresterie (UTCATF)⁵⁴. Dans le secteur de l'utilisation des terres, les forêts et les prairies françaises représentent une part importante des absorptions nettes de carbone; à l'inverse, ses terres cultivées et ses établissements sont des sources d'émissions nettes de gaz à effet de serre. La France a augmenté son puits de carbone net grâce à l'utilisation des terres entre 1990 et 2008, après quoi elle s'est stabilisée avant d'entamer une forte baisse en 2013. Ce constat s'explique par une hausse de la mortalité des arbres causée par les sécheresses et les ravageurs, ainsi que par l'augmentation prévue des volumes de bois récolté. Pour atteindre l'objectif UTCATF à l'horizon 2030, des absorptions de carbone supplémentaires de 6 693 kt équivalent CO₂ sont nécessaires⁵⁵. Pour revenir sur la bonne voie et atteindre l'objectif de 2030, il serait utile de tracer une trajectoire claire vers l'objectif, qui précise les mesures supplémentaires assorties de calendriers, de champs d'application et d'incidences quantifiées attendues.

La gestion de l'eau est un défi majeur en ce qui concerne l'adaptation au changement climatique en France, compte tenu également du risque de coupures électriques dans l'approvisionnement en énergie hydraulique et nucléaire, étant donné

⁵² L'objectif de l'UE fixé dans la directive révisée sur les énergies renouvelables est de faire en sorte que 42,5 % de la consommation finale brute d'énergie provienne de sources d'énergie renouvelables d'ici à 2030, avec l'ambition d'atteindre 45 %. La formule figurant à l'annexe I de la directive (UE) 2023/1791 fixe la contribution nationale indicative pour la France à 157,3-158,7 Mtep pour la consommation d'énergie primaire et à 106,93 Mtep pour la consommation d'énergie finale. Voir la [recommandation de la Commission du 18.12.2023 à la France](#).

⁵³ Sauf indication contraire, les données de la présente section se rapportent à 2021. Voir Commission européenne, 2023, [EU transport in figures](#), transport.ec.europa.eu.

⁵⁴ Projections présentées dans le projet de mise à jour du plan national en matière d'énergie et de climat (PNEC) de la France pour 2023.

⁵⁵ Objectifs nationaux UTCATF des États membres conformément au règlement (UE) 2023/839.

que les inondations, la chaleur et la sécheresse ont une incidence sur la production d'énergie. Le déficit de protection contre les aléas climatiques⁵⁶ de la France reste faible grâce à une couverture d'assurance étendue entre les catégories de risques⁵⁷, même si, selon les estimations, la moitié des forêts françaises sont exposées au risque d'incendies de forêt⁵⁸. L'indice d'exploitation des ressources en eau Plus (WEI+) s'établissait à 2,8 % en 2019, soit un niveau inférieur à la moyenne de l'UE (3,6 %)⁵⁹. En moyenne, 3,5 % du territoire français a été touché par des sécheresses entre 2000 et 2020. La grave sécheresse de 2022 a entraîné des restrictions d'approvisionnement en eau dans 93 départements. D'ici à 2050, la France devrait faire face à une pénurie d'eau de deux milliards de m³. L'approvisionnement en eau et l'assainissement sont également particulièrement préoccupants dans les régions ultrapériphériques françaises, en raison des effets du changement climatique sur les précipitations.

Il est essentiel de mettre en place des cadres institutionnels appropriés pour l'adaptation au changement climatique. La France dispose d'une bonne législation et de structures de gouvernance solides sur lesquelles fonder ses travaux sur l'adaptation au changement climatique, mais les responsabilités entre les institutions respectives doivent être clarifiées davantage afin de renforcer l'intégration horizontale des politiques⁶⁰. La publication du 3^e plan national d'adaptation au changement climatique (PNACC-3) de la France est prévue pour 2024. L'objectif est de préparer la France à faire face

à une augmentation de la température de 4 °C d'ici à 2100.

La pollution est causée par la pression que l'agriculture intensive, notamment l'utilisation de pesticides et de nutriments, fait peser sur l'eau et la nature. Les derniers chiffres concernant le bilan azoté brut des terres agricoles en France indiquent un excédent moyen de 38 kg d'azote par hectare et par an en 2019, soit moins que l'année précédente. La teneur en nitrates des eaux souterraines est inférieure à la moyenne de l'UE (19,3 mg de nitrates par litre contre 20,5 mg/l). En 2019, 13 % des stations de surveillance des eaux souterraines ont enregistré des niveaux supérieurs à la limite maximale de 50 mg de nitrates/l, contre une moyenne de 5,8 % dans l'UE en 2020. L'état chimique des masses d'eau est soumis à des niveaux élevés de contamination par les pesticides. En 2021, 18,6 % des sites de surveillance présentaient des niveaux de pesticides supérieurs aux seuils fixés par la directive-cadre sur l'eau. Selon les statistiques nationales, «[p]armi les captages abandonnés en raison de la dégradation de la qualité de la ressource, 40,7 % le sont du fait de teneurs excessives en nitrates et/ou pesticides»⁶¹. Selon les données du 2^e plan de gestion de district hydrographique⁶², 44 % de l'ensemble des masses d'eau de surface présentaient au moins un bon état écologique et 63 % un bon état chimique. Les eaux marines françaises ne sont pas encore dans un bon état écologique, d'après les descripteurs utilisés dans la directive-cadre «stratégie pour le milieu marin»⁶³.

La France a proposé des mesures stratégiques pour résoudre ces problèmes, mais elle rencontre des difficultés pour les exécuter. Le 30 mars 2023, dans le cadre du [Plan Eau](#), la France a adopté 53 mesures visant à accroître l'utilisation rationnelle de l'eau, à réutiliser les eaux traitées, à accroître

⁵⁶ Pour le déficit de protection contre les aléas climatiques, voir les annotations du tableau A6.1.

⁵⁷ Environ 41 % des pertes économiques causées par le changement climatique ont été assurées entre 1980 et 2020.

⁵⁸ [2^e Plan national d'adaptation au changement climatique](#), ministère de la transition écologique et solidaire, 2018.

⁵⁹ Des valeurs WEI+ supérieures à 20 % sont généralement un indice de pénurie d'eau; des valeurs supérieures à 40 % indiquent que le stress hydrique est important et que l'eau douce est impropre à la consommation.

⁶⁰ Voir [l'évaluation](#) et [la recommandation](#) de la Commission de 2023 sur les progrès accomplis par la France en matière d'adaptation au changement climatique.

⁶¹ [La pollution des eaux superficielles et souterraines en France - Synthèse des connaissances en 2022 | Données et études statistiques \(developpement-durable.gouv.fr\)](#)

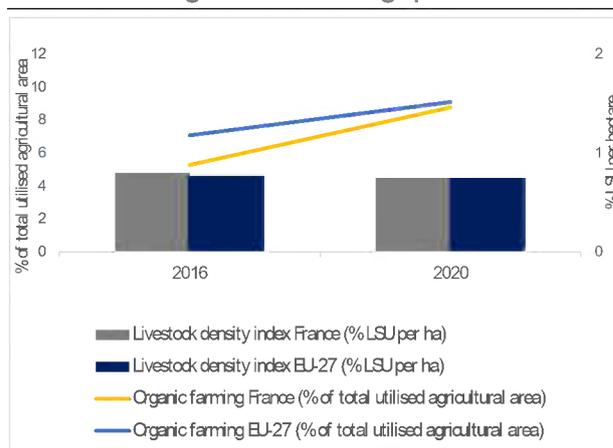
⁶² Les données du 3^e plan de gestion de district hydrographique ne sont pas encore disponibles.

⁶³ [EUR-Lex - 52022XC0314\(01\) - FR - EUR-Lex \(europa.eu\)](#); le prochain rapport sur l'état du milieu marin est prévu pour octobre 2024. Voir également [France – Marine \(europa.eu\)](#).

le stockage grâce à des solutions naturelles et à des infrastructures grises, à protéger et à restaurer les écosystèmes aquatiques et à améliorer la gouvernance. Toutefois, au début du mois de décembre 2023, les autorités ont décidé de ne pas introduire les mesures dissuasives fondées sur les prix contre l'irrigation et la pollution diffuse, ce qui indique un niveau d'ambition réduit. Les mesures de gestion de l'eau prises par la France sont au cœur de sa transition écologique et doivent encore être évaluées à la lumière du bilan du Plan Eau prévu en avril 2024 et de la proposition de loi sur l'agriculture.

La France a la possibilité d'améliorer la biodiversité, la protection et la restauration de la nature. Fin 2021, la France avait protégé 27,6 % de ses terres et 37,6 % des zones marines. Elle a atteint un bon état de conservation pour 20 % des habitats et 28 % des espèces. Le recours généralisé aux exemptions et aux mesures de compensation pour autoriser des projets d'infrastructure au détriment de la nature a de quoi inquiéter. Le 27 novembre 2023, la France a adopté une nouvelle «Stratégie nationale biodiversité 2030», qui est une mise à jour de la stratégie 2020. La nouvelle stratégie met l'accent sur les mesures d'adaptation au changement climatique, sur la restauration des écosystèmes dégradés et artificiels, sur la réduction de la pollution de l'air, des sols et des océans et sur la réduction de la surexploitation des ressources naturelles. Elle ne prévoit pas l'introduction de nouvelles règles contraignantes.

Graphique A6.2: Évolution de la densité de bétail et de l'agriculture biologique



Unités de gros bétail (UGB)/ha de SAU: mesure du nombre d'animaux (bovins, ovins, caprins, équidés, porcins, volailles et lapins) converti en UGB par hectare de SAU.

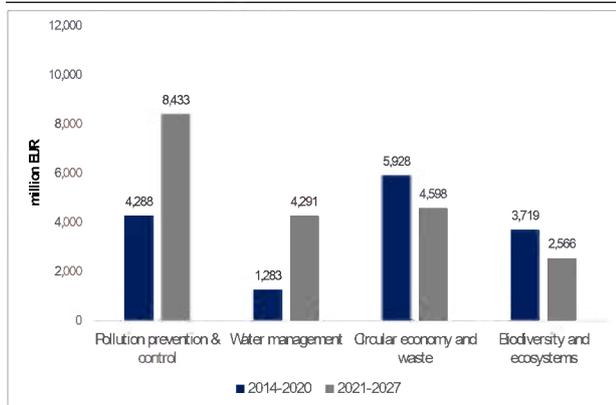
Source: Eurostat.

La France gagnerait à investir davantage dans la gestion durable de l'eau et dans des mesures de protection de la biodiversité, de lutte contre la désertification et de réduction de la pollution. Selon les dernières estimations, les besoins globaux en investissements environnementaux pour la période 2021-2027 s'élèvent à au moins 59,9 milliards d'EUR par an, alors que le niveau de référence du financement est de 40 milliards d'EUR. Cela laisse un déficit de financement total de 19,9 milliards d'EUR. Le déficit d'investissement annuel dans la gestion durable de l'eau s'est creusé pour atteindre 4,3 milliards d'EUR et le déficit en matière de prévention et de contrôle de la pollution s'est creusé pour atteindre 8,4 milliards d'EUR. Les déficits d'investissement annuels en faveur de la biodiversité et des écosystèmes, ainsi que de l'économie circulaire et des déchets se sont quant à eux réduits à 2,6 milliards d'EUR et 4,6 milliards d'EUR respectivement. Investir dans la restauration de la nature apporterait des avantages économiques considérables, étant donné que chaque euro investi devrait générer au moins 8 EUR de bénéfices⁶⁴. Enfin, les efforts déployés par la France pour améliorer et présenter un budget vert pour les

⁶⁴ Commission européenne, analyse d'impact accompagnant la proposition de règlement du Parlement européen et du Conseil relatif à la restauration de la nature, SWD(2022) 167 final, 2022.

dépenses publiques constituent des bonnes pratiques, comme l'a souligné l'OCDE⁶⁵.

Graphique A6.3: Déficit d'investissement environnemental, moyenne annuelle



Les chiffres sont calculés par la Commission européenne sur la base des derniers rapports internes, d'Eurostat, de la BEI et des sources de données nationales.

Source: Commission européenne.

⁶⁵ [OCDE, Green Budgeting report](#) (rapport sur la budgétisation verte), 2023.

Tableau A6.1: Indicateurs mesurant les progrès dans la mise en œuvre du pacte vert pour l'Europe selon une perspective macroéconomique

							Target ⁽¹³⁾	Distance						
							2030	WEM	WAM					
							2005	2019	2020	2021	2022			
Progress to climate and energy policy targets														
Greenhouse gas emission reductions in effort sharing sectors ⁽¹⁾	M CO _{2e} , % pp	401,113.7	-16%	-23%	-19%	-22%	-48%	-14	1.1					
Net greenhouse gas removals from LULUCF ⁽²⁾	Mt CO _{2e}	-52 785	-18 611	-21 354	-19 045	-18 500	-34,046	n/a	n/a					
Share of energy from renewable sources (1) ⁽³⁾	%	9%	17%	19%	19%	20%	0.44	-	-					
Energy efficiency, primary energy consumption ⁽³⁾	Mtoe	261.0	235.5	208.0	224.8	205.6	157.3							
Energy efficiency, final energy consumption ⁽³⁾	Mtoe	160.1	145.5	129.7	143.0	138.5	106.9							
							EU-27		Projected					
							2018	2019	2020	2021	2022	2021	2022	2030
Green transition: mobility														
Greenhouse gas emissions: road transport	Mt CO _{2e}	-	-	-	120.0	122.3	769.0	786.6	97.0					
Share of zero-emission vehicles in new registrations ⁽⁴⁾	%	1.5	2	6.7	9.8	13.3	9	12.1	n/a					
Number of publicly accessible AC/DC charging points		-	-	0	54653	83317	299178	446956	n/a					
Share of electrified railways	%	58.2%	58.5%	58.8%	59.3%	-	56.1%	-	n/a					
Green transition: buildings														
Greenhouse gas emissions: buildings	Mt CO _{2e}	-	-	-	77.5	67.4	537.0	486.7	56.4					
Final energy consumption in buildings	2015=100	100.6%	99.6%	95.7%	102.7%	91.8%	104.0%	104.0%						
Climate adaptation														
Climate protection gap ⁽⁵⁾	score 1-4	-	-	0.5	1.3	1.1	1.5	1.5	n/a					
							2018	2019	2020	2021	2022	2020	2021	2022
State of the environment														
Water Water exploitation index (WEI+) (1) ⁽⁶⁾	% of renewable freshwater	1.7	2.8	-	-	-	3.6	-	-					
Circular economy Material footprint ⁽⁷⁾	tonnes per person	13.7	13.8	12.7	13.6	12.9	14.2	14.8	14.9					
Pollution Years of life lost due to air pollution by PM2.5 ⁽⁸⁾	per 100,000 inhabitants	409	334	270	327	-	545	584	-					
Biodiversity Habitats in good conservation status ⁽⁹⁾	%	20.2					14.7							
Common farmland bird index ⁽¹⁰⁾	2000=100	64	-	-	-	-	78	-	-					
Green transition: agri-food sector														
Organic farming	% of total utilised agricultural area	7.01	7.72	8.77	9.67	-	9.1	-	-					
Nitrates in groundwater	mg NO ₃ /litre	51.66	48.19	43.37	-	-	20.42	-	-					
Food waste per capita	Kg per capita			129	129	-	130	131	-					
Share of soil in poor health ⁽¹¹⁾	%					44			41					
Soil organic matter in agricultural land ⁽¹²⁾	Mt per ha	1,481	-	-	-	-	7,904	-	-					

Sources: (1) Les données relatives aux émissions des États membres pour 2019 et 2020 correspondent aux valeurs de potentiel de réchauffement de la planète (PRP) du 4^e rapport d'évaluation (RE4) du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC). Les émissions des États membres pour l'année de référence 2005 au titre du règlement (UE) 2018/842, les données relatives aux émissions pour 2021 et 2022 et les projections pour 2030 sont exprimées par des valeurs de PRP tirées du 5^e rapport d'évaluation (RE5) du GIEC. Les données de 2021 sont fondées sur les rapports d'inventaire finaux, les données de 2022 sont basées sur des rapports d'inventaire par approximation et sur le calcul des émissions relevant de la répartition de l'effort effectué par l'Agence européenne pour l'environnement. Les données définitives pour 2021 et 2022 ne seront déterminées qu'après un réexamen complet en 2027. L'objectif pour 2030 est donné en pourcentage de variation par rapport aux émissions de l'année de référence 2005. La distance par rapport à l'objectif est l'écart entre l'objectif pour 2030 et les émissions relevant de la répartition de l'effort prévues avec les mesures existantes et avec les mesures supplémentaires, en pourcentage de variation par rapport aux émissions de l'année de référence 2005. Les mesures incluses pour les projections d'émissions de 2030 sont conformes à l'état d'avancement des travaux tel qu'il ressort des projets de mise à jour des plans nationaux en matière d'énergie et de climat des États membres ou, s'ils ne sont pas disponibles, tel qu'il a été communiqué au plus tard le 15 mars 2023 conformément au règlement (UE) 2018/1999. (2) Les absorptions nettes sont exprimées en chiffres négatifs et les émissions nettes en chiffres positifs. Les données communiquées proviennent de l'inventaire des gaz à effet de serre pour 2024. Valeur des absorptions nettes de gaz à effet de serre pour 2030, conformément au règlement (UE) 2023/839, annexe II bis. (3) Les objectifs nationaux pour 2030 en matière d'énergies renouvelables et d'efficacité énergétique sont des contributions nationales indicatives, conformément au règlement (UE) 2018/1999 (le règlement sur la gouvernance), à l'objectif en matière d'énergies renouvelables au niveau de l'UE à l'horizon 2030 fixé dans la directive (UE) 2018/2001 modifiée par la directive (UE) 2023/2413 (directive révisée sur les énergies renouvelables) — 42,5 % de la consommation finale brute d'énergie, avec l'ambition d'atteindre 45 % — et à la formule figurant à l'annexe I de la directive (UE) 2023/1791 (directive relative à l'efficacité énergétique). (4) Véhicules à batterie électrique et véhicules électriques à pile à combustible (5) Le déficit de protection contre les aléas climatiques désigne la part des pertes économiques non assurées causées par des catastrophes liées au climat, sur la base d'une modélisation du risque d'inondations, d'incendies de forêt et de tempêtes, et du taux de pénétration des assurances. Échelle: 0 (pas de déficit de protection) — 4 (déficit très élevé) (Autorité européenne des assurances et des pensions professionnelles, 2022). (6) Consommation d'eau totale prélevée sur les ressources renouvelables en eau potable disponibles pour un territoire et une période. (7) Extractions de matières destinées à la consommation et à l'investissement. (8) Années potentielles de vie perdues en cas de décès prématuré causé par une exposition à des particules d'un diamètre inférieur à 2,5 micromètres. (9) Part des habitats présentant un bon état de conservation conformément aux rapports présentés au titre de l'article 17 de la directive «Habitats» (directive 92/43/CEE) pour la période 2013-2018. (10) Indice multi-espèces mesurant les variations de l'abondance de la population de espèces d'oiseaux des milieux agricoles. (11) Source: annexe 12 de la proposition de la Commission relative à une législation concernant la surveillance des sols, SWD(2023) 417 final. (12) Estimations de la teneur en carbone organique des terres arables. (13) Cette valeur est indicative et sera mise à jour en 2025 [conformément au règlement (UE) 2023/839].

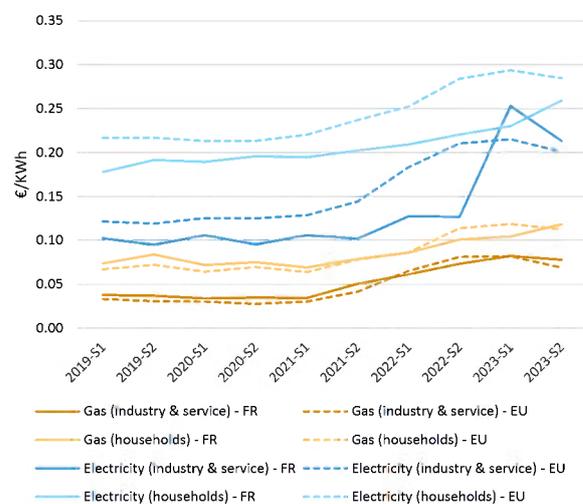
La présente annexe⁶⁶ expose les progrès accomplis et les défis rencontrés par la France dans l'accélération de la transition énergétique vers le zéro émission nette, parallèlement au renforcement de la compétitivité de l'UE dans le secteur de l'énergie propre⁶⁷. Elle examine les mesures et les objectifs présentés dans le projet de mise à jour du plan national en matière d'énergie et de climat (PNEC) à l'horizon 2030⁶⁸.

Contrairement aux tendances observées dans l'ensemble de l'UE, en 2023, seuls les prix du gaz et de l'électricité pour l'industrie et les services ont légèrement diminué, tandis que les prix pour les ménages ont augmenté. Au second semestre 2023, les prix du gaz et de l'électricité pour l'industrie ont diminué de, respectivement, 5 % et 15 %. À l'inverse, les prix du gaz et de l'électricité pour les ménages ont tous deux augmenté d'environ 13 % en moyenne au cours de la même période. Au second semestre de 2023, les prix du gaz et de l'électricité étaient proches de la moyenne de l'UE, les prix de l'électricité pour les ménages enregistrant l'écart le plus important, à savoir 9 % de moins que les moyennes de l'UE.

En 2023, la France a maintenu ses mesures de protection des ménages et des entreprises pour faire face à la hausse des prix de l'énergie. Le bouclier tarifaire appliqué aux tarifs réglementés de l'électricité a augmenté de 15 % en février 2023. La France a abandonné les prix réglementés du gaz en juillet 2023, après une longue phase de transition, mais a maintenu le bouclier tarifaire

pour les consommateurs de gaz en 2023, avec une hausse limitée également à 15 %. En 2023, le chèque énergie attribué aux ménages à revenus modestes, destinés à couvrir les factures d'électricité, de gaz ou de fioul domestique, est revenu aux modalités d'application normales, après que des chèques énergie exceptionnels ont été attribués en 2022 et début 2023⁶⁹. La France a également maintenu son soutien aux microentreprises, aux PME et aux industries à forte intensité énergétique, afin de les aider à faire face à la hausse des prix de l'énergie.

Graphique A7.1: Prix de détail de l'énergie en France pour les ménages et pour les services et l'industrie



(1) Pour l'industrie, les tranches de consommation sont I3 pour le gaz et IC pour l'électricité, ce qui fait référence aux consommateurs moyens et donne un aperçu du caractère abordable.

(2) Pour les ménages, les tranches de consommation sont D2 pour le gaz et DC pour l'électricité.

(3) Les prix de l'industrie sont indiqués hors TVA et autres taxes/prélèvements/redevances récupérables, étant donné que les clients non résidentiels sont généralement en mesure de récupérer la TVA et d'autres taxes.

Source: Eurostat.

En termes relatifs, les prix de l'électricité pour les clients non résidentiels ont augmenté de manière significative par rapport aux prix observés aux États-Unis, au Japon et au Royaume-Uni, ce qui pourrait nuire à la compétitivité internationale des

⁶⁶ Elle est complétée par l'annexe 6, étant donné que le pacte vert pour l'Europe met l'accent sur la transition vers une énergie propre, et par l'annexe 8 sur les mesures prises pour protéger les groupes les plus vulnérables, en complément des efforts actuellement déployés dans le cadre du pacte vert pour l'Europe, de REPowerEU et du plan industriel du pacte vert pour l'Europe.

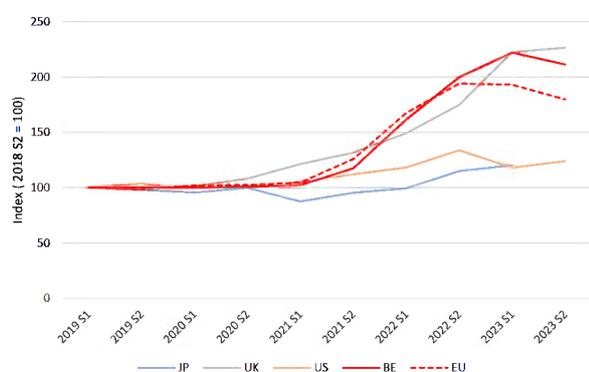
⁶⁷ Conformément au plan industriel du pacte vert et au règlement pour une industrie «zéro net».

⁶⁸ La France a présenté son projet de mise à jour du PNEC en novembre 2023. La Commission a publié une évaluation et des recommandations par pays le 18 décembre 2023. [Recommandation, évaluation \(SWD\) et fiche d'information de la Commission concernant le projet de mise à jour du plan national en matière d'énergie et de climat de la France, Commission européenne \(europa.eu\)](#)

⁶⁹ La France estime que le chèque énergie a ainsi fait baisser l'indicateur de précarité énergétique de 1,5 point, et le chèque énergie exceptionnel de 1 point supplémentaire, ce qui représente une réduction totale de 2,5 points (PNEC de la France, p. 78).

industries à forte intensité énergétique en France.

Graphique A7.2: Évolution des prix de l'électricité pour les clients non résidentiels (UE et partenaires étrangers)



(1) Concernant les données d'Eurostat (UE et FR), la tranche de consommation est ID, qui correspond aux gros consommateurs ayant une consommation annuelle comprise entre 2 000 MWh et 20 000 MWh, comme dans les secteurs manufacturiers très consommateurs d'électricité, et donne un aperçu de la compétitivité internationale.

(2) JP = Japon.

Source: Eurostat, AIE.

L'autonomisation des consommateurs sur les marchés de l'électricité et du gaz atteint un bon niveau. La part des contrats d'électricité à prix fixe parmi les clients résidentiels est passée de 30 à 40 %. Les contrats variables pour le gaz sont passés de 25 à 60 %, une hausse qui s'explique probablement aussi par l'abandon progressif des tarifs réglementés du gaz, amorcé en 2023⁷⁰. Parmi les consommateurs finals résidentiels, 92 % disposaient de compteurs intelligents en 2022 (moyenne de l'UE: 80 %). Des progrès moyens ont été signalés en ce qui concerne la mise en œuvre des communautés d'énergie renouvelable en France en 2022. La France dispose de 14 installations de stockage, d'une capacité totale de 11,2 milliards de m³, ce qui correspond à 30 % de sa consommation annuelle de gaz en 2022. La France a honoré ses obligations en matière de stockage de gaz l'hiver dernier; elle a atteint 99,8 % au 1^{er} novembre 2023 et a terminé la saison hivernale avec 39,31 % de stockage au 1^{er} avril 2024.

⁷⁰ Le taux de changement de fournisseur d'électricité a diminué avec la crise (environ 10 %), mais, pour le gaz, il est resté stable, aux alentours de 15 %.

Grâce à ses centrales nucléaires, à certaines énergies renouvelables et à un niveau élevé d'électrification, la France est relativement peu dépendante des combustibles fossiles dans son bouquet électrique⁷¹, ce qui a limité sa dépendance à l'égard des importations d'énergie. En 2021, le gaz représentait 15 % du bouquet énergétique et 6 % de son bouquet électrique, et était entièrement importé. La France dispose traditionnellement d'un portefeuille de fournisseurs diversifié. Elle dispose d'une importante capacité d'importation de GNL avec ses 4 terminaux — un à Dunkerque, un à Montoir-de-Bretagne, deux à Fos-sur-Mer — et, depuis 2023, une unité flottante de stockage et de regazéification (FSRU) au Havre. La France est également directement connectée aux champs gaziers norvégiens en mer du Nord, avec le gazoduc Franpipe, ainsi qu'à la capacité de stockage de gaz surdimensionnée de ce pays. En ce qui concerne la sécurité de l'approvisionnement en électricité pour l'hiver 2023-2024, l'analyse du REGRT-E montre un risque très faible de problèmes d'adéquation, quoique plus élevé que dans les autres États membres. Entre août 2022 et décembre 2023, la France est parvenue à réduire sa demande de gaz de 20 % par rapport à la moyenne des cinq années précédentes.

Malgré une hausse de 8 % de la capacité installée d'énergies renouvelables en 2022, grâce aux avancées significatives concernant l'énergie solaire, en particulier photovoltaïque, la France accuse un retard dans le déploiement des énergies renouvelables, notamment pour la production d'électricité et le chauffage⁷². La capacité totale des énergies renouvelables en France en 2022 s'élevait à 65,4 GW⁷³, ce qui

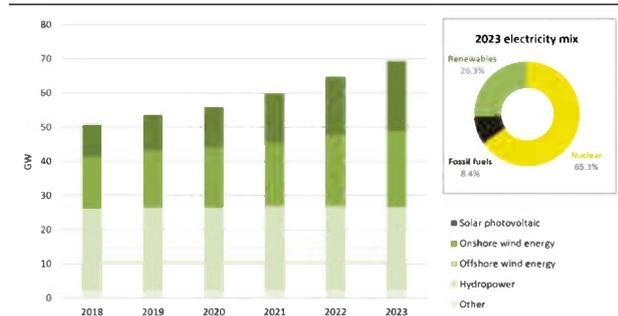
⁷¹ En 2023, la part de combustibles fossiles dans le bouquet électrique français était de 8,4 % (contre 33 % au niveau de l'UE), tandis que la part du nucléaire était de 65 % et celle des énergies renouvelables de 26,3 %. En revanche, dans le bouquet énergétique, la part des combustibles fossiles est passée de 46,5 % en 2021 à 50,3 % en 2022, un niveau toujours inférieur à celui part de l'Union (69 %) en 2022; dans son bouquet énergétique, la France a enregistré une faible part d'énergies renouvelables (14,6 %), tandis que la part du nucléaire était de 35 % (données Eurostat – consommation intérieure brute).

⁷² Voir l'annexe 6 et l'évaluation du projet de mise à jour du PNEC de la France.

⁷³ Rapport IRENA 2023.

traduit une augmentation considérable concernant le parc solaire photovoltaïque (2,3 GW) et le parc éolien (2 GW, dont 0,5 GW en mer) en 2022. La capacité solaire installée totale était de 16,3 GW en 2022. La capacité éolienne totale en France pour 2022 était de 21,1 GW, principalement de l'éolien terrestre, mais le premier grand parc éolien en mer est désormais déployé (0,5 GW)⁷⁴. La France a pour objectif d'atteindre 3,6 GW d'énergie éolienne en mer d'ici à 2030⁷⁵. Cet objectif est inférieur à celui défini dans les accords non contraignants de 2023 sur les bassins maritimes de l'UE auxquels la France a adhéré. L'absence d'objectifs en matière d'énergies renouvelables dans le projet de loi de 2024 sur la sécurité énergétique envoie des signaux mitigés en ce qui concerne l'engagement de la France à accélérer le déploiement des énergies renouvelables.

Graphique A7.3: Capacité installée en matière d'énergies renouvelables (à gauche) et répartition entre les modes de production d'électricité (à droite) en France



(1) «Autres» inclut l'énergie solaire thermique, l'énergie marine, les biocarburants solides, les déchets municipaux renouvelables, les biocarburants liquides, le biogaz, l'énergie géothermique.

Source: IRENA, Ember.

En ce qui concerne la nouvelle loi relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables, la France progresse pour ce qui est de l'octroi des autorisations et la planification des installations en mer, mais elle doit en faire plus pour atteindre l'accélération nécessaire. En fait, il reste nécessaire de fixer des délais clairs et accélérés pour les projets situés en dehors des zones d'accélération introduites dans la nouvelle loi. En outre, la France accuse

toujours un retard dans la mise en place d'un guichet unique pour l'autorisation des projets d'énergies renouvelables (voir annexe 12). Le statut juridique des communautés d'énergie renouvelable a été clarifié en 2023, mais il reste nécessaire de leur accorder des procédures simplifiées de raccordement au réseau.

La France a fixé des objectifs ambitieux en matière de chauffage et de refroidissement à base de sources d'énergie renouvelables, mais des politiques et des mesures supplémentaires pourraient s'avérer nécessaires pour les atteindre⁷⁶. 54 % de l'énergie renouvelable utilisée pour le chauffage et le refroidissement proviennent de la biomasse, dont la consommation devrait augmenter de 31 % d'ici à 2030. L'installation de pompes à chaleur progresse rapidement et devrait plus que doubler au cours de cette période. Toutefois, il n'apparaît pas clairement si ces outils suffiront pour la réalisation des objectifs, car la chaleur renouvelable est largement absente de la nouvelle loi relative aux énergies renouvelables.

Il est prévu que le parc nucléaire existant de 56 réacteurs (tous à eau pressurisée), d'une capacité totale de 61,4 GWe, continue à fonctionner aussi longtemps que les exigences en matière de sécurité seront respectées. En 2022, la production d'électricité d'origine nucléaire atteignait environ 63 %, soit un niveau historiquement bas par rapport aux années précédentes⁷⁷, principalement en raison d'arrêts imprévus et de problèmes génériques de corrosion sous contrainte⁷⁸. En janvier 2023, le gouvernement français a approuvé un projet de loi abrogeant l'objectif de réduction de la part du nucléaire à 50 % du bouquet électrique national total d'ici à 2035. Alors que le projet d'EPR est en phase

⁷⁶ L'objectif de la France en matière d'énergies renouvelables pour 2030 dans le secteur du chauffage et du refroidissement (45 %) est conforme aux nouveaux objectifs renforcés de la directive sur les énergies renouvelables.

⁷⁷ En 2021, la production nucléaire représentait 69 % de la production totale d'électricité.

⁷⁸ En juillet 2022, l'Autorité de sûreté nucléaire française (ASN) a approuvé la stratégie d'inspection adoptée par EDF face au phénomène de corrosion sous contrainte, consistant en un contrôle de tous les réacteurs exploités par l'entreprise d'ici à 2025.

⁷⁴ Rapport IRENA 2023.

⁷⁵ Évaluation (SWD) du projet de mise à jour du PNEC de la France.

de démarrage à Flamanville (initialement prévu pour le deuxième trimestre de 2023), la construction et la mise en service de nouveaux réacteurs nucléaires (trois paires de réacteurs EPR2⁷⁹, d'une capacité totale de 9,9 GWe) sont également attendues, une décision finale d'investissement devant être prise d'ici la fin de 2025.

La France prévoit une accélération de la production de biogaz par rapport à ses niveaux actuels, qui s'élevaient à 1,6 milliard de m³ en 2021. Les biogaz représentent 3,8 % de l'approvisionnement en gaz naturel du pays. D'ici à 2030, la France prévoit de passer à une production annuelle de biogaz de 50 TWh (ou 5,12 milliards de m³), dont 44 TWh (4,5 milliards de m³) devront être injectés dans le réseau gazier⁸⁰. Elle a mis en place un guichet unique pour faciliter la planification des projets et la délivrance des autorisations. La France a l'intention de mettre en place une trajectoire obligatoire de panachage avec un mécanisme de certificats de production de biogaz et d'autres incitations⁸¹. Selon les estimations, si l'objectif de production 44 TWh devait être atteint, le biométhane représenterait 15 % de la consommation de gaz provenant des réseaux de gaz naturel.

La France doit investir davantage dans ses réseaux électriques si elle veut i) permettre l'électrification de nouveaux secteurs de consommation qui dépendent encore des combustibles fossiles et ii) intégrer des volumes croissants d'énergies renouvelables, même dans les scénarios de résurgence de l'énergie nucléaire. L'interconnectivité électrique de la France, qui correspond à la capacité d'importation d'un pays par rapport à sa capacité de production installée, s'élevait à 5,6 % en 2022 et à 5,0 % en 2023, et devrait atteindre 5,6 % en 2024. La disponibilité des interconnexions a augmenté de 1 GW entre 2022 et 2023, mais les capacités de production (solaire et éolienne) ont également augmenté. Une interconnexion

électrique supplémentaire avec l'Italie est devenue pleinement opérationnelle en 2023 et des interconnexions avec l'Irlande et l'Espagne sont en cours de construction. La France investit également dans le raccordement au réseau des parcs éoliens en mer (environ 700 millions d'EUR en 2022 et 2023)⁸².

La France a fait quelques progrès en matière d'efficacité énergétique. En 2022, la consommation finale d'énergie de la France a diminué de 0,5 % (données corrigées des variations climatiques) par rapport à 2021. Au cours de l'année écoulée, le secteur résidentiel a enregistré de bons résultats, avec une baisse de la consommation finale d'énergie de 3,4 %, tandis que le secteur des transports a enregistré les pires résultats, avec une augmentation de la consommation finale d'énergie de 4,3 % (données réelles)⁸³.

La France doit intensifier ses efforts dans le secteur résidentiel afin de contribuer de manière significative à la réalisation de son objectif de réduction de la consommation d'énergie des bâtiments pour 2030. La consommation finale d'énergie dans le secteur résidentiel a augmenté de 2,8 %⁸⁴ entre 2015 et 2022, alors que la stratégie nationale de rénovation à long terme prévoit une réduction de 22 % de la consommation d'énergie des bâtiments entre 2015 et 2030. La rénovation des bâtiments représente une part importante du PRR français (plus de 10 milliards d'EUR, dont 3 milliards d'EUR sont alloués à la rénovation énergétique des bâtiments résidentiels). Le plan national de rénovation

⁷⁹ Sites de Penly, Gravelines et Bugey.

⁸⁰ 15 % du gaz dans les réseaux de distribution.

⁸¹ Le régime contraignant d'obligation d'acquisition de certificats pour la production de biométhane injecté dans les réseaux de gaz naturel est destiné à soutenir des projets ayant une capacité supérieure à 25 GWh/an.

⁸² Six connexions radiales en mer se sont récemment vu octroyer le statut de projet d'intérêt commun (PIC) dans la nouvelle liste de PIC et de projets d'intérêt mutuel (PIM) en novembre 2023.

⁸³ L'augmentation de la consommation finale d'énergie dans le secteur des transports en 2022 devrait être replacée dans le contexte de l'incidence de la COVID-19 sur ce secteur. En effet, en 2022, la consommation finale d'énergie des transports était inférieure de 1,2 % à celle de 2019.

⁸⁴ Consommation d'énergie finale des ménages par Eurostat (tableaux de données de décembre 2023), corrigée des variations climatiques par le Centre commun de recherche pour la période de référence 2005-2022 [consommation d'énergie finale corrigée des variations climatiques = consommation d'énergie finale/(DJC/DJC de la période de référence)].

des bâtiments résidentiels *MaPrimeRénov*⁸⁵ consistait principalement en des mesures uniques, et moins de 10 % des bâtiments qui en ont bénéficié ont fait l'objet de rénovations en profondeur. Une utilisation accrue des instruments financiers permettrait de maximiser l'effet multiplicateur de l'investissement public.

Le chauffage et le refroidissement représentent près de 82 % de la consommation finale d'énergie du secteur résidentiel dans le pays, dont 26 % proviennent de sources renouvelables. Quelque 625 000 pompes à chaleur ont été vendues en 2022, soit une augmentation de 16 % par rapport à l'année précédente. En ce qui concerne les activités de surveillance du marché, la France ne signale aucun contrôle concernant les produits couverts par les règles en matière d'écoconception et d'étiquetage énergétique.

En ce qui concerne l'hydrogène, la France donne la priorité au développement du réseau dans certains pôles d'hydrogène et à leur raccordement aux installations de stockage, afin de décarboner l'industrie; les éventuels besoins de développement d'un réseau intégré de pôles seront évalués dans une deuxième phase. Le pays s'est fixé pour objectif d'augmenter la capacité des électrolyseurs de 6,5 GW d'ici à 2030 et de répondre à un besoin de 10 GW en 2035. Aux côtés du Portugal et de l'Espagne, la France encourage le développement d'un corridor énergétique écologique reliant le Portugal, l'Espagne et la France au réseau énergétique de l'UE. La nouvelle liste des PIC et des PIM qui a été adoptée en novembre 2023 comprend 13 PIC en France ou en lien avec la France dans le secteur de l'hydrogène.

La France dispose d'une solide base manufacturière de technologies et de composants «bas carbone» (y compris

⁸⁵ Dans son PRR, la France consacre 3 milliards d'EUR à la rénovation énergétique des logements privés (*MaPrimeRénov*) et contribue, au total, à la rénovation de 1 450 000 logements privés ainsi qu'à la rénovation énergétique de logements sociaux en allouant des subventions en faveur de plus de 40 000 logements sociaux. Ces mesures ont permis jusqu'à présent de soutenir la réalisation de travaux de rénovation énergétique dans plus de 700 000 logements privés et 20 000 logements sociaux.

l'hydrogène et le nucléaire) et devrait s'étendre à d'autres technologies de production décarbonées, en particulier les nouveaux parcs éoliens en mer. Elle figure parmi les principaux pays d'Europe qui exportent des technologies nucléaires dans le monde. Son plan pour la reprise et la résilience met fortement l'accent sur l'hydrogène, et le pays est l'un des principaux fournisseurs d'hydrogène au monde. La France est bien positionnée dans le domaine de l'hydrogène, avec des champions industriels dans les domaines de l'électrolyse et des piles à combustible. Certaines entreprises françaises figurent parmi les plus grands fabricants européens d'équipements nucléaires et de compteurs intelligents. La France compte également de nouveaux acteurs majeurs dans le domaine des batteries, et pas moins de quatre giga-usines devraient être construites sur son territoire. En octobre 2021, elle a annoncé le plan «France 2030», un plan d'investissement de 54 milliards d'EUR pour 2030. Ce plan, qui cible le développement industriel français dans les secteurs de l'énergie, de l'automobile et de l'espace, prévoit une enveloppe de 8 milliards d'EUR pour les investissements dans les technologies énergétiques consacrés à la décarbonation de l'industrie, à l'hydrogène et aux petits réacteurs modulaires, ainsi qu'une enveloppe de 4 milliards d'EUR pour les véhicules électriques et hybrides rechargeables. Cependant, les investissements publics dans la recherche et l'innovation (R&I) qui constituent une priorité de l'union de l'énergie de l'UE ont légèrement diminué, passant de 0,076 % en 2014 à 0,073 % en 2021 (en pourcentage du PIB). On observe néanmoins une tendance à la hausse du capital-risque investi dans les jeunes entreprises (start-ups) et les entreprises en expansion (scale-ups) dans le domaine des technologies climatiques (25 % en 2023 contre 2,4 % en 2020, en pourcentage du total du capital-risque investi en France), la France représentant près de 11 % du total des investissements de capital-risque de l'UE dans les entreprises de ce type. Ces investissements jouent un rôle essentiel pour combler l'écart entre la R&I et l'adoption par le marché, contribuant ainsi à stimuler la compétitivité de l'UE.

S'appuyant principalement sur les dispositifs mis en œuvre par l'ADEME et BPIFrance, ainsi que sur les fonds du PIA, la France a élaboré un ensemble très

complet de mesures de soutien aux innovateurs pour la mise en place et la montée en puissance de solutions de technologies propres. Cet ensemble de mesures de financement est complété par un certain nombre de sas réglementaires successifs mis en place par la Commission de régulation de l'énergie française (CRE) et les ministres compétents dans le domaine de l'énergie. Cela a permis la réalisation d'un certain nombre d'expérimentations, par exemple en ce qui concerne la participation du stockage sur batteries à des services de réseau, des systèmes dynamiques de tarification de l'électricité au détail, l'injection de biométhane/méthane synthétique dans les réseaux de distribution, et le rassemblement de différents types d'actifs de production d'énergie renouvelable (par exemple solaire et éolien) au même point de raccordement afin de réduire les coûts d'infrastructure.

Tableau A7.1: Principaux indicateurs en matière d'énergie

	France				EU				
	2019	2020	2021	2022	2019	2020	2021	2022	
ENERGY DEPENDENCE	Import Dependency [%]	47.5%	44.4%	44.1%	51.9%	60.5%	55.5%	62.5%	
	of Solid fossil fuels	99.6%	96.3%	73.5%	81.6%	43.3%	35.8%	45.8%	
	of Oil and petroleum products	98.4%	98.5%	97.1%	98.7%	96.7%	96.8%	91.7%	
	of Natural Gas	104.5%	94.7%	96.1%	109.0%	89.7%	83.6%	83.6%	
	Dependency from Russian Fossil Fuels [%]								
	of Natural Gas	19.8%	16.9%	21.9%	15.2%	39.7%	41.3%	41.1%	
	of Crude Oil	12.7%	8.7%	8.8%	5.2%	28.8%	26.7%	26.4%	
of Hard Coal	26.9%	33.8%	34.8%	16.8%	43.5%	49.1%	47.4%		
	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022		
DIVERSIFICATION OF GAS SUPPLIES	Gas Consumption (in bcm)	43.2	43.1	41.1	41.8	38.9	41.3	37.8	
	Gas Consumption year-on-year change [%]	9.6%	-0.2%	-4.7%	1.8%	-6.9%	6.1%	-8.6%	
	Gas Imports - by type (in bcm)	44.4	46.5	47.1	53.2	45.3	45.3	55.4	
	Gas imports - pipeline	37.5	37.3	36.6	32.9	28.3	29.4	23.1	
	Gas imports - LNG	6.8	9.2	10.5	20.3	17.0	15.9	32.3	
	Gas Imports - by main source supplier (in bcm) (1)								
	United States	-	-	0.2	1.8	1.1	2.7	13.7	
	Russia	8.9	8.6	9.3	10.5	7.6	9.9	8.4	
	Norway	18.6	19.2	17.8	18.5	16.1	14.5	12.4	
	Algeria	4.7	3.8	3.4	3.8	3.6	3.8	4.5	
	2019	2020	2021	2022	2023				
DIVERSIFICATION OF GAS SUPPLIES	LNG Terminals - storage capacity m3 LNG								
	Number of LNG Terminals	4	4	4	4	4			
	LNG Storage capacity (m3 LNG)	1,370,000	1,370,000	1,370,000	1,370,000	1,227,000			
	Underground Storage								
	Number of storage facilities	15	15	15	15	15			
Technical Capacity (bcm)	13.4	13.2	13.2	13.7	11.5				
	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	
ELECTRICITY/ENERGY	Gross Electricity Production (GWh) (2)	564,056	561,943	581,685	570,775	532,255	555,082	474,744	-
	Combustible Fuels	63,969	72,878	57,647	62,148	56,864	58,149	70,176	-
	Nuclear	403,195	398,359	412,942	399,012	353,833	379,361	294,731	-
	Hydro	65,686	55,135	70,472	61,572	67,094	63,947	51,049	-
	Wind	21,381	24,609	28,599	34,722	40,045	37,119	38,004	-
	Solar	8,660	9,587	10,808	12,165	13,189	15,357	19,628	-
	Geothermal	98	133	127	128	133	100	114	-
	Other Sources	1,068	1,241	1,091	1,028	1,096	1,049	1,043	-
	Gross Electricity Production [%]								
	Combustible Fuels	11.3%	13.0%	9.9%	10.9%	10.7%	10.5%	14.8%	-
	Nuclear	71.5%	70.9%	71.0%	69.9%	66.5%	68.3%	62.1%	-
	Hydro	11.6%	9.8%	12.1%	10.8%	12.6%	11.5%	10.8%	-
	Wind	3.8%	4.4%	4.9%	6.1%	7.5%	6.7%	8.0%	-
	Solar	1.5%	1.7%	1.9%	2.1%	2.5%	2.8%	4.1%	-
	Geothermal	0.0%	0.0%	0.0%	0.0%	0.0%	0.0%	0.0%	-
	Other Sources	0.2%	0.2%	0.2%	0.2%	0.2%	0.2%	0.2%	-
	Net Imports of Electricity (GWh)	- 41,501	- 40,129	- 62,967	- 57,667	- 45,039	- 44,892	- 14,945	-
	As a % of electricity available for final consumption	-9.1%	-8.9%	-14.0%	-13.0%	-10.7%	-10.2%	3.5%	-
	Electricity Interconnection [%]	-	9.4%	7.9%	8.1%	8.5%	5.1%	5.6%	5.0%
	Share of renewable energy consumption - by sector [%]								
	Electricity	19.2%	19.9%	21.1%	22.4%	24.8%	24.8%	27.3%	-
	Heating/cooling	20.1%	20.6%	21.2%	22.4%	23.4%	23.9%	26.3%	-
	Transport	8.4%	8.8%	9.0%	9.2%	9.2%	8.3%	9.0%	-
Overall	15.5%	15.8%	16.4%	17.2%	19.1%	19.2%	20.3%	-	
	2019	2020	2021	2022	2023				
CLEAN ENERGY	VC investments in climate tech start-ups and scale-ups (EUR Mln)	146.23	195.39	691.14	1,201.01	2,548.14			
	as a % of total VC investment (3) in France start-ups and scale-ups	2.4%	2.4%	5.3%	7.6%	25.0%			
	Research & Innovation spending in Energy Union R&I priorities								
	Public R&I (EUR mln)	1,410.9	1,605.7	1,822.2	-	-			
	Public R&I (% GDP)	0.06%	0.07%	0.07%	-	-			
	Private R&I (EUR mln)	3,032.8	3,281.4	-	-	-			
Private R&I (% GDP)	0.12%	0.14%	-	-	-				

(1) Le classement des principaux fournisseurs est fondé sur les derniers chiffres disponibles (pour 2022).

(2) Les investissements en capital-risque comprennent les opérations de capital-risque (à toutes les étapes), les petites opérations de fusions et acquisitions et les opérations de capital-investissement de croissance (pour les entreprises qui ont déjà fait partie du portefeuille d'une société de capital-risque ou qui ont reçu un financement d'amorçage ou des fonds d'investisseurs providentiels).

Source: Eurostat, Gas Infrastructure Europe, établi par le JRC à partir des données de PitchBook (03/2024), JRC SETIS (2024).

ANNEXE 8: TRANSITION ÉQUITABLE VERS LA NEUTRALITÉ CLIMATIQUE

La présente annexe suit les progrès accomplis par la France pour assurer une transition équitable vers la neutralité climatique et la durabilité environnementale, notamment pour les travailleurs et les ménages en situation de vulnérabilité. L'emploi dans l'économie verte française continue d'augmenter. Entre 2015 et 2021, le nombre total d'emplois dans le secteur des biens et services environnementaux a augmenté de 24,6 % pour s'établir à environ 1,1 million d'emplois (UE: 18,2 %), soit 3,9 % de l'emploi total (UE: 2,7 %). Entre 2015 et 2022, l'intensité des émissions de gaz à effet de serre de la main-d'œuvre française (voir le graphique A8.1 et le tableau A8.1) est passée de 13,5 à 11,7 tonnes par travailleur, soit un niveau inférieur à la moyenne de l'UE (14,3 tonnes par travailleur en 2022)⁸⁶, ce qui témoigne d'une tendance positive dans le processus de transition écologique. Le perfectionnement et la reconversion professionnels sont essentiels pour parvenir à une transition écologique équitable, conformément à la recommandation du Conseil de 2022 visant à assurer une transition équitable vers la neutralité climatique⁸⁷ et à mettre en œuvre le plan REPowerEU. Le plan pour la reprise et la résilience (PRR) de la France met largement l'accent sur le soutien à une transition écologique équitable, en particulier par la rénovation énergétique des bâtiments, y compris des logements sociaux. Il complète à ce titre les plans territoriaux pour une transition juste relevant du Fonds pour une transition juste et les actions soutenues par le Fonds social européen plus (FSE+).

L'emploi dans les industries à forte intensité énergétique est relativement faible. En 2023, l'emploi dans les industries à forte intensité énergétique en France

représentait 2,2 % de l'emploi total (3,5 % dans l'UE). Depuis 2015, l'emploi dans les industries extractives a augmenté de 27,4 % (pour s'établir à environ 34 900 travailleurs en 2023), malgré la fermeture des dernières mines de charbon et le déclin des raffineries de pétrole. Le taux de vacance d'emploi dans le secteur de la construction (voir le graphique A8.2), secteur clé de la transition écologique, est inférieur à la moyenne de l'UE (2,6 % contre 3,6 % en 2023). Néanmoins, 52 % des petites et moyennes entreprises (PME) du secteur déclarent que les pénuries de compétences les freinent dans leurs activités commerciales générales⁸⁸. Selon l'Autorité européenne du travail (AET)⁸⁹, des pénuries de main-d'œuvre ont été signalées en 2023 pour un certain nombre de professions nécessitant des compétences ou des connaissances spécifiques pour la transition écologique⁹⁰, notamment les électriciens, les plombiers et installateurs de tuyauteries et les opérateurs de centrales électriques.

⁸⁶ Les calculs relatifs à la main-d'œuvre sont fondés sur l'enquête de l'UE sur les forces de travail. Remarque: dans le rapport 2023 pour la France, ces indicateurs avaient été calculés sur la base des statistiques de l'emploi figurant dans les comptes nationaux. La comparabilité entre les deux rapports peut donc s'en trouver limitée.

⁸⁷ La recommandation du Conseil du 16 juin 2022 visant à assurer une transition équitable vers la neutralité climatique (2022/C 243/04) couvre l'emploi, les compétences, les systèmes de prélèvements et de prestations ainsi que les systèmes de protection sociale, les services essentiels et le logement.

⁸⁸ Eurobaromètre sur les pénuries de compétences, ainsi que sur les stratégies de recrutement et de fidélisation dans les petites et moyennes entreprises.

⁸⁹ Selon le rapport EURES relatif aux pénuries et aux excédents de main-d'œuvre 2023 de l'Autorité européenne du travail (2024), c'est-à-dire les données soumises par les bureaux nationaux de coordination d'EURES.

⁹⁰ Les exigences en matière de compétences et de connaissances sont fondées sur la taxonomie de l'ESCO (classification européenne des aptitudes, compétences, certifications et professions) relative aux compétences pour la transition écologique.

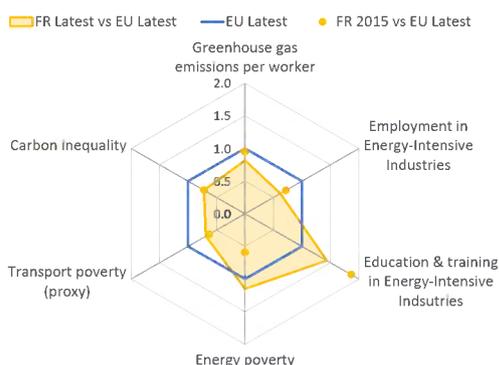


Tableau A8.1: Indicateurs clés pour une transition équitable en France

Indicateur	Description	FR 2015	FR	EU
GHG per worker	Greenhouse gas emissions per worker – CO ₂ equivalent tonnes	13.5	11.7 (2022)	14.3 (2022)
Employment EI	Employment share in energy-intensive industries, including mining and quarrying (NACE B), chemicals (C20), minerals (C23), metals (C24) and automotive (C29)	2.5%	2.2% (2023)	3.5% (2023)
Education & training EI	Adult participation in education and training (last 4 weeks) in energy-intensive industries	20.3%	15.6% (2023)	10.9% (2023)
Energy poverty	Share of the total population living in a household unable to keep its home adequately warm	5.5%	10.7% (2022)	9.3% (2022)
Transport poverty (proxy)	Estimated share of the AROP population that spends over 6% of expenditure on fuels for personal transport	23.5%	25.5% (2023)	37.1% (2023)
Carbon inequality	Ratio between the consumption footprint of the top 20% vs bottom 20% of the income distribution	2.0	2.0 (2021)	2.7 (2021)

Source: Eurostat (env_ac_ainah_r2, lfsa_egan2d, ilc_md501), enquête de l'UE sur les forces de travail (interruption dans les séries chronologiques en 2021), projets EMPL-JRC GD-AMEDI/AMEDI+ et DISCO(H).

Graphique A8.1: Défis de la transition équitable en France



Source: Eurostat, enquête de l'Union européenne sur les forces de travail, projets EMPL-JRC GD-AMEDI/AMEDI+ et DISCO(H) (voir tableau A8.1).

Les initiatives en faveur du perfectionnement et de la reconversion professionnels dans les secteurs en déclin et en transformation ont diminué, dans un contexte déjà marqué par les pénuries et inadéquations de compétences, y compris dans les secteurs de l'économie verte. Dans les industries à forte intensité énergétique, le pourcentage de travailleurs suivant un enseignement ou une formation est passé de 20,5 % en 2015 à 14,4 % en 2021. Toutefois, ce taux a de nouveau augmenté pour atteindre 15,6 % en 2023 et il reste supérieur à la moyenne de l'UE (10,9 %). En France, 49 % des PME estiment que les compétences nécessaires à l'écologisation des activités commerciales gagnent en importance (UE: 42 %) ⁸⁸. Si la France atteint sa contribution prévue à l'objectif de l'UE en matière d'énergies renouvelables à l'horizon 2030, entre 4 500 et 13 300 travailleurs qualifiés supplémentaires seront nécessaires au déploiement de l'énergie éolienne et solaire, ce qui pourrait nécessiter un investissement dans les compétences de l'ordre de 142,8 à 178,5 millions d'EUR ⁹¹. Il pourrait être utile,

dans ce contexte, d'élaborer des stratégies transversales spécifiques en faveur des compétences vertes au niveau national. Malgré l'adoption de certaines mesures, telles que la conception et la mise en œuvre de contrats locaux pour la réussite de la transition écologique, dont l'incidence attendue reste limitée, le recensement de territoires, de régions et de groupes cibles spécifiques pourrait contribuer à améliorer l'efficacité de l'éducation et de la formation. Les partenaires sociaux jouent également un rôle clé en tant que parties prenantes au sein d'organisations qui promeuvent la formation et les compétences des travailleurs ⁹². L'accès des personnes peu qualifiées à des cours de formation visant à acquérir davantage de qualifications et une meilleure coordination entre les investissements aux niveaux national et régional semblent essentiels (voir annexe 14). Pour remédier aux pénuries de compétences dans l'économie verte, des investissements spécifiques au titre du Fonds pour une transition juste devraient encourager le perfectionnement et la reconversion professionnels des travailleurs et des demandeurs d'emploi dans les régions les plus touchées par la transition climatique et aider ceux-ci à saisir les possibilités d'emploi émergentes, en particulier dans les secteurs propices à la diversification économique, tels que les énergies renouvelables, l'économie circulaire et la gestion des déchets. En outre, 5,8 % des fonds au titre du FSE+ en France contribuent au développement des compétences et des métiers de l'économie verte, notamment par l'élaboration d'orientations universitaires et de contenus éducatifs promouvant les emplois verts.

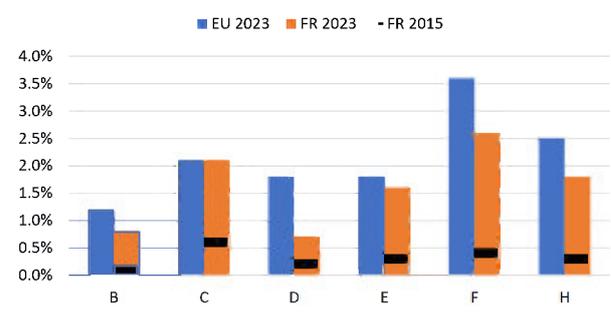
Les indicateurs de précarité énergétique se sont considérablement dégradés ces

⁹¹ Projet EMPL-JRC AMEDI+.

⁹² France Stratégie, «Les opérateurs de compétences au défi de la transition écologique», juillet 2022.

dernières années en raison de la hausse des coûts de l'énergie. La part de la population qui n'est pas en mesure de se chauffer correctement a fortement augmenté, passant de 6,0 % en 2021 à 10,7 % en 2022 (au-dessus de la moyenne de l'UE, égale à 9,3 %) ⁹³. Malgré les mesures d'urgence mises en œuvre en France, l'indicateur a augmenté de 4,7 points de pourcentage entre 2021 et 2022, entraîné par les hausses des prix de l'énergie causées par les contraintes d'approvisionnement dues à la pandémie de COVID-19 et à la guerre d'agression menée par la Russie contre l'Ukraine. En 2022, 23,5 % de la population exposée au risque de pauvreté (AROP) (UE: 20,1 %) et 11,2 % des ménages à revenu intermédiaire de la tranche inférieure (déciles 4-5) étaient concernés (UE: 11,6 %). En outre, en janvier 2023, 25,5 % de la population exposée au risque de pauvreté a consacré plus de 6 % de son budget au carburant pour des déplacements privés (UE: 37,1 %) ⁹⁴.

Graphique A8.2: Taux de vacance d'emploi dans les secteurs en transformation et dans les industries extractives



B — Industries extractives
 C — Industrie manufacturière
 D — Production et distribution d'électricité, de gaz, de vapeur et d'air conditionné
 E — Production et distribution d'eau; activités d'assainissement, de gestion des déchets et de dépollution
 F — Construction
 H — Transports et entreposage
 Source: Eurostat, jvs_a_rate_r2.

L'inégalité en matière d'empreinte de consommation reste un problème crucial qui entraîne des inégalités environnementales en France. En 2021, l'empreinte de consommation des 20 % de la population aux revenus les plus élevés était 2,0 fois supérieure à celle des 20 % les plus pauvres ⁹⁵ (UE: 1,8). Pour les deux groupes, l'empreinte de consommation est la plus élevée pour l'alimentation et la mobilité. Les niveaux moyens de pollution atmosphérique en 2021 étaient inférieurs à la moyenne de l'UE (9,4 contre 11,4 µg/m³ de particules fines PM_{2,5}). Toutefois, 34 % des habitants vivent dans des régions exposées à des niveaux très élevés de pollution atmosphérique, ce qui a une incidence significative sur la santé, en particulier parmi les groupes vulnérables, et cause environ 20 100 décès prématurés par an ⁹⁶.

La France met déjà en œuvre des mesures visant à soutenir une transition équitable vers la neutralité climatique, conformément

⁹³ La précarité énergétique est un concept multidimensionnel. L'indicateur utilisé ici porte sur un résultat spécifique de la précarité énergétique. D'autres indicateurs sont disponibles sur le [Energy Poverty Advisory Hub](#).

⁹⁴ Le caractère abordable des carburants utilisés pour les déplacements privés est une dimension essentielle de la précarité en matière de mobilité. L'indicateur a été élaboré dans le cadre des projets EMPL-JRC GD-AMEDI/AMEDI+. La méthode est expliquée dans «[Economic and distributional effects of higher energy prices on households in the EU](#)».

⁹⁵ Calculé dans le cadre du projet EMPL-JRC DISCO(H). La méthode est expliquée [dans la publication de 2024 du Centre commun de recherche, «Carbon and environmental footprint inequality of household consumption in the EU», JRC137520](#). La moyenne de l'UE se rapporte à l'EU-27 sans l'Italie (les données sur le revenu des ménages ne sont pas disponibles pour l'Italie dans l'EBM).

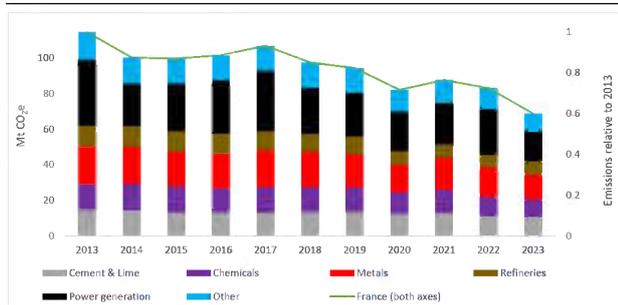
⁹⁶ [AEE – Air Quality Health Risk Assessment](#).

à la recommandation du Conseil de 2022⁹⁷, mais elle pourrait en faire davantage. Elle investit déjà dans les compétences, y compris dans la mise en service du référentiel de compétences ROME 4.0 afin d'améliorer la cartographie des compétences vertes. De nouvelles mesures sont nécessaires pour améliorer l'attractivité, les conditions de travail et les salaires dans les emplois verts, à tous les niveaux de compétences. La France a mis en place plusieurs instruments visant à promouvoir l'entrepreneuriat et l'accès des entreprises au financement. Toutefois, des incitations spécifiques en faveur des secteurs de l'économie verte pourraient contribuer à accélérer la transition équitable⁹⁷.

⁹⁷ Sur la base du réexamen de la recommandation du Conseil visant à assurer une transition équitable vers la neutralité climatique, qui s'est déroulé en octobre 2023.

La transition écologique de l'industrie et de l'environnement bâti (en particulier la décarbonation, l'utilisation efficace des ressources et la circularité) est essentielle pour stimuler la compétitivité de la France⁹⁸. À cet égard, la priorité, pour la France, consiste à promouvoir l'économie circulaire, en particulier la réutilisation et le recyclage des déchets.

Graphique A9.1: Émissions SEQE par secteur depuis 2013



Source: Commission européenne.

En 2023, les secteurs relevant du système d'échange de quotas d'émission (SEQE) de l'UE en France⁹⁹ ont émis 27 % de gaz à effet de serre de moins qu'en 2019. En 2023, la production d'électricité en France était responsable de 24 % de l'ensemble des émissions relevant du SEQE, soit moins de la moitié de la part moyenne de l'UE (57 %). Sur les émissions totales de gaz à effet de serre de tous les secteurs industriels, 26 % provenaient de l'industrie des métaux, 20 % de la production de ciment et de chaux, 19 % de l'industrie chimique et 15 % des raffineries. Un dernier groupe rassemblant différentes industries représentait 20 % des émissions de gaz à effet de serre de l'industrie française¹⁰⁰. Entre 2019 et 2023, la France a réduit de 27 % les émissions de gaz à effet de serre de ses

⁹⁸ Voir également les annexes 6, 7 et 12.

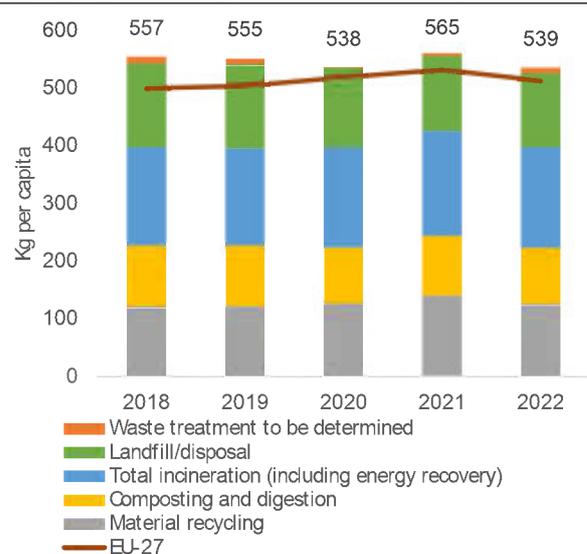
⁹⁹ Cette analyse exclut les voyages en avion. Pour en savoir plus, notamment sur les sources de données, voir Weitzel, M., van der Vorst, C., *Uneven progress in reduction emissions in the EU ETS*, JRC Science for policy brief, JRC138215, Centre commun de recherche, 2024.

¹⁰⁰ Les émissions de gaz à effet de serre classées comme provenant d'«autres» sources semblent concerner la production d'acier (20 %), l'industrie chimique (5 %) et la production d'électricité (6 %).

installations relevant du SEQE. Ce résultat est le fruit d'une réduction de 25 % des émissions de gaz à effet de serre dans le secteur de l'électricité et de 32 % dans les secteurs industriels. Au cours de la décennie 2012-2022, le taux de réduction des émissions de la France a très vite atteint un pic, avec une réduction de 12 % entre 2013 et 2014.

Il est encore possible de mieux exploiter le potentiel de la transition vers l'économie circulaire afin d'améliorer l'efficacité de l'industrie française. La France occupe la troisième place dans l'UE en ce qui concerne le taux d'utilisation circulaire des matériaux, qui a atteint 19,3 % en 2022. La productivité des ressources a augmenté, passant de 2,70 standards de pouvoir d'achat par kilogramme en 2018 à 3,2 en 2022, soit bien plus que la moyenne de l'UE. La France était dépendante des importations pour 36,1 % des matériaux utilisés en 2022, contre une moyenne de l'UE de 22,4 %, ce qui rend le pays relativement plus vulnérable aux perturbations des chaînes d'approvisionnement. En outre, le captage d'eau à des fins manufacturières représentait 6,2 % du total des captages d'eau en 2019, soit moins que la moyenne de l'UE (9,2 %).

Graphique A9.2: Traitement des déchets municipaux



Source: Eurostat.

Des bons résultats en matière d'écovolution ont contribué au développement d'une industrie des biens



Tableau A9.1: Indicateurs de circularité

	2018	2019	2020	2021	2022	2023	EU-27	Latest year
Industry								
Resource productivity (purchasing power standard (PPS) per kilogram)	2.7	2.8	3.0	2.9	3.2	-	2.5	2022
Circular material use rate (%)	19.5	18.1	18.7	18.7	19.3	-	11.5	2022
Eco-innovation index (2013=100)	116.1	122.3	125.1	124.6	130.7	-	121.5	2022
Recycling of plastic packaging (%)	26.9	26.9	21.4	23.1	-	-	40.7	2021
Cost of air emissions from industry (EUR/tbn)	29.2	24.7	22.8	26.7	-	-	352.7	2021
Built environment								
Recovery rate from construction and demolition waste (%)	73.0	-	74.0	-	-	-	89.0	2020
Soil sealing index (base year = 2006)	103.5	-	-	-	-	-	103.4	2018
Non-residential floor area (m ² per capita)	17.8	18.0	18.2	-	-	-	18.0	2020
Waste backfilled (%)	6.5	-	6.5	-	-	-	9.9	2020

Source: Eurostat, Agence européenne pour l'environnement.

environnementaux très compétitive. Selon Eco-Innovation 2022, la France est une championne en matière d'éco-innovation. En septembre 2023, elle totalisait 386 licences de label écologique de l'UE et 11 862 produits porteurs du label écologique de l'UE, ce qui classe la France en troisième position dans l'UE à cet égard.

Bien que la France améliore ses activités de recyclage et de compostage, la production de déchets municipaux reste supérieure à la moyenne de l'UE. La production totale de déchets a atteint 4,6 tonnes par habitant en 2020, soit un peu moins que la moyenne de l'UE (4,8 tonnes). La production de déchets municipaux est restée relativement stable au cours des 4 dernières années. Elle était de 539 kg/habitant en 2022, soit 5 % de plus que la moyenne de l'UE (513 kg/habitant). En ce qui concerne la gestion des déchets, comme le souligne la Commission dans son rapport d'alerte sur la gestion des déchets publié le 8 juin 2023¹⁰¹, la France risque de ne pas atteindre l'objectif à horizon 2025 de 55 % de préparation en vue du réemploi et de recyclage des déchets municipaux. La France risque également de manquer l'objectif de recyclage de 65 % des déchets d'emballages en plastique d'ici à 2025.

Les mesures prises par les pouvoirs publics ont contribué à réduire la pollution causée par l'industrie. Les émissions de particules de l'industrie ont une incidence inférieure à la moyenne de l'UE sur la qualité de l'air. Les grammes de PM₁₀ émises par

activité économique (10 EUR)¹⁰² se sont stabilisés à 0,08 en 2021, contre une moyenne de l'UE de 0,09. Entre 2010 et 2021, le secteur industriel a réduit ses émissions des principaux polluants dans l'air. Des résultats positifs ont également été enregistrés en ce qui concerne les émissions industrielles dans l'eau, et les rejets d'azote ont diminué de 26 %.

Malgré des tendances positives, la France gagnerait à améliorer la gestion des déchets issus de la construction et de la démolition. Les déchets générés par les activités de construction et de démolition par habitant ont fluctué bien au-dessus de la moyenne de l'UE entre 2010 et 2020. La proportion du remblayage est restée stable depuis 2014 et s'élevait à 6,5 % en 2020. Le taux de valorisation a grimpé à 74 % en 2020, ce qui a permis d'atteindre l'objectif de la directive-cadre relative aux déchets pour 2020 (70 %).

La France a pris des mesures d'optimisation en ce qui concerne l'artificialisation des terres. En 2018, l'indice d'imperméabilisation des sols¹⁰³ était supérieur à la moyenne de l'UE (109,2 contre 108,3). L'artificialisation des terres survient principalement dans les villes et leurs zones de navettage. Les terres arables sont l'écosystème le plus touché. Pour relever ce défi, la France a adopté, le 20 juillet 2023, la loi zéro artificialisation nette, ambitieuse mais contestée. Elle vise à réduire de moitié la consommation de terres agricoles et

¹⁰² Prix de 2010.

¹⁰³ Indice qui mesure l'évolution de l'imperméabilisation des sols au fil des ans, 2006 étant l'année de référence (2006 = 100).

¹⁰¹ [France — Agence européenne pour l'environnement \(europa.eu\)](https://ec.europa.eu/eurostat/tgm/table.do?tab=table&init=1&language=en&plugin=1).

forestières d'ici à 2030. Les modalités de mise en œuvre détaillées doivent encore être définies.

Le parc immobilier pourrait être utilisé de manière plus efficace. En 2023, l'indice français des permis de construire, basé sur la surface utile, s'élevait en moyenne à 96,7, soit une baisse de 5 % par rapport à l'année précédente¹⁰⁴, alors que la population a augmenté de 2,4 %. En 2020, la surface de plancher à usage résidentiel par habitant de la France est passée à 53,8 m² et se rapproche donc de la moyenne de l'UE (54,4 m²). Avec 18,2 m² par habitant, la surface de plancher à usage non résidentiel de la France est également proche de la moyenne de l'UE, qui est de 18 m².

La France prend des mesures pour adapter son environnement bâti au changement climatique. Le pays est pionnier en ce qui concerne les approches fondées sur l'empreinte carbone tout au long du cycle de vie. Une méthode nationale simplifiée d'analyse du cycle de vie en ce qui concerne l'énergie et les émissions de carbone tout au long du cycle de vie des bâtiments¹⁰⁵ a été intégrée dans la réglementation française de la construction neuve de 2020 (RE2020), qui vise à réduire l'incidence des nouvelles constructions sur le climat.

¹⁰⁴ 2015 = 100.

¹⁰⁵ Élaborée en collaboration avec le secteur.

La transformation numérique est essentielle pour une économie résiliente et concurrentielle. Conformément au programme d'action pour la décennie numérique, et en particulier aux objectifs de transformation numérique fixés par ce programme pour 2030, la présente annexe décrit les performances de la France en matière de compétences numériques, d'infrastructures/de connectivité numériques et de passage au numérique des entreprises et des services publics. Le cas échéant, elle fait référence aux progrès réalisés dans la mise en œuvre du plan pour la reprise et la résilience (PRR). La France consacre 21,6 % du budget total de la facilité pour la reprise et la résilience au numérique (8,7 milliards d'EUR)¹⁰⁶. Dans le cadre de la politique de cohésion, 1,9 milliard d'EUR supplémentaire (11 % du financement total que le pays reçoit au titre de la politique de cohésion) est alloué à la transformation numérique du pays¹⁰⁷.

Le programme d'action pour la décennie numérique ouvre la voie à une transformation numérique réussie de l'Union d'ici à 2030. Dans sa feuille de route nationale, la France expose les mesures qu'elle compte prendre pour atteindre les objectifs au niveau national. Le premier rapport sur l'état d'avancement de la décennie numérique a mis en évidence la nécessité d'accélérer et d'approfondir les efforts collectifs visant à atteindre les objectifs à l'échelle de l'UE¹⁰⁸. Une population possédant des compétences numériques renforce notamment le développement et l'adoption des technologies numériques et donne lieu à des gains de productivité ainsi qu'à de nouveaux

modèles économiques. Elle conduit également à une inclusion et à une participation accrues dans un environnement de plus en plus façonné par la transformation numérique¹⁰⁹. Les technologies, les infrastructures et les outils numériques jouent tous un rôle dans les efforts visant à relever les défis structurels d'aujourd'hui, notamment les dépendances stratégiques, la cybersécurité et le changement climatique.

La France se situe dans la moyenne de l'Union en ce qui concerne les compétences numériques, mais elle est encore loin derrière les États membres les plus avancés en la matière. Elle se classe au-dessus de la moyenne de l'Union pour ce qui est des compétences numériques de base (60 % pour la France, 56 % pour l'UE) et se situe dans la moyenne en ce qui concerne les spécialistes en technologies de l'information et de la communication (TIC). Une mesure du PRR destinée à encourager l'acquisition de compétences numériques parmi l'ensemble de la main-d'œuvre devrait aider à relever certains défis en matière de compétences, en augmentant les budgets de formation personnelle afin de développer les compétences numériques de 20 500 salariés.

La France a réalisé des progrès considérables en matière d'infrastructures/de connectivité numériques. La couverture de la FTTP (*fibre to the premises* , «fibre jusqu'aux locaux») a connu une augmentation substantielle de 8 points de pourcentage, s'établissant à 81 % en 2023 (contre 64 % dans l'UE). En zone rurale aussi, la couverture FTTP a considérablement augmenté. Elle atteint désormais 65 %, contre une moyenne européenne de 53 %. Le PRR soutient le plan «France Très Haut Débit» visant à accélérer le déploiement de la fibre optique sur l'ensemble du territoire. L'objectif de ce plan est de permettre, d'ici à la fin de 2025, à toute personne vivant en France (y compris dans les

¹⁰⁶ La part des dotations financières contribuant aux objectifs numériques a été calculée à l'aide de l'annexe VII du règlement établissant la facilité pour la reprise et la résilience.

¹⁰⁷ Ce montant comprend tous les investissements qui sont spécifiquement destinés à la transformation numérique, ou qui y contribuent de manière substantielle, au cours de la période de programmation 2021-2027 de la politique de cohésion. Ces investissements proviennent du Fonds européen de développement régional, du Fonds de cohésion, du Fonds social européen plus et du Fonds pour une transition juste.

¹⁰⁸ Commission européenne, *Rapport sur l'état d'avancement de la décennie numérique 2023, rapport 2023 sur l'état d'avancement de la décennie numérique | Façonner l'avenir numérique de l'Europe* (europa.eu), 2023.

¹⁰⁹ Voir par exemple OCDE, *Perspectives économiques de l'OCDE, Digitalisation and productivity: A story of complementarities*, [Perspectives économiques de l'OCDE, volume 2019, édition 1 | iLibrary de l'OCDE \(oecd-ilibrary.org\)](https://www.oecd.org/fr/perspectives-economiques-de-l'ocde-volume-2019-edition-1/), 2019, et OCDE, *Vers le numérique: forger des politiques au service de vies meilleures* — Résumé, 2019, <https://www.oecd.org/digital/going-digital-synthesis-summary.pdf>.

zones rurales) d'accéder à une connectivité numérique de plus de 100 Mbit/s à son domicile et au travail. En ce qui concerne les connexions mobiles, la couverture 5G globale est passée à 93 % (ce qui est supérieur à la moyenne de l'UE, de 89 %) et la couverture 5G sur la bande de fréquences 3,4-3,8 GHz, essentielle pour les applications avancées nécessitant une large bande de fréquences, s'élève à 65 % (et est donc supérieure à la moyenne de l'UE, égale à 51 %).

Dans l'ensemble, les entreprises françaises n'ont pas progressé dans l'intégration des technologies numériques dans leurs activités commerciales, et les PME sont à la traîne. En ce qui concerne l'adoption des technologies avancées, selon les données obtenues dans le cadre de l'initiative «décennie numérique», 45 % des entreprises françaises ont adopté au moins une des technologies que sont l'intelligence artificielle, l'informatique en nuage ou les mégadonnées, ce qui est nettement inférieur à la moyenne de l'UE (55 %), notamment pour l'informatique en nuage. La part des PME atteignant au moins un niveau élémentaire d'intensité numérique est également inférieure à la moyenne de l'UE (52 % en France, 58 % dans l'UE). Ainsi, seules 12,7 % des PME françaises proposent de la vente en ligne (pour un chiffre d'affaires d'au moins 1 %), contre une moyenne de 19,1 % dans l'Union. Dans le cadre de son PRR, la France a prévu d'aider les PME et les entreprises de taille intermédiaire à financer leurs stratégies de numérisation. Il s'agit notamment d'augmenter la dotation budgétaire pour «France Num» et d'encourager les investissements numériques. En outre, dans le cadre du quatrième «programme d'investissements d'avenir» (PIA4), le PRR comprend des programmes et des activités de soutien à l'innovation visant à développer l'écosystème de la recherche et de l'innovation. Ces actions se concentrent sur des technologies stratégiques dans des marchés clés dans lesquels la France considère qu'il est essentiel d'être un acteur mondial (informatique quantique, cybersécurité, intelligence artificielle, informatique en nuage, etc.). La France a commencé à mettre en œuvre ces programmes de soutien à l'innovation en publiant des stratégies dans des domaines clés et en lançant des appels à projets et des appels à manifestation d'intérêt. En ce qui concerne la cybersécurité, 2,4 % des

entreprises françaises ont signalé, en 2022, une panne de services TIC due à des cyberattaques (des attaques par rançongiciels et des dénis de service par exemple). Au cours de la même année, 12,1 % des entreprises ont élaboré ou revu leur politique de sécurité des TIC au cours des 12 mois précédents.

La France obtient un score modérément bon en matière de numérisation des services publics. Les performances de la France en matière de services publics numériques à destination des citoyens et des entreprises sont inférieures à la moyenne de l'UE, mais sa part d'utilisateurs de l'administration en ligne est élevée (91 %). Le gouvernement français a présenté un projet de loi visant à améliorer les services publics numériques (loi sur la simplification et la croissance). Cette loi vise à renforcer le principe de la déclaration «une fois pour toutes» et à créer un coffre-fort numérique dans lequel les entreprises auront accès à leurs principaux documents administratifs. En outre, la France dispose d'un système d'identification électronique (eID) notifié conformément au règlement eIDAS. La France a réalisé des progrès importants en ce qui concerne l'accès aux dossiers médicaux électroniques et a rattrapé la moyenne de l'UE (score de 79) à cet égard, en partie grâce aux nouvelles fonctionnalités de «Mon Espace santé», introduites en 2023.

Tableau A10.1: Principaux objectifs de la décennie numérique suivis par les indicateurs DESI

	France			EU	Digital Decade target by 2030 (EU)
	2022	2023	2024	2024	
Digital skills					
At least basic digital skills	62%	62%	60%	56%	80%
% individuals	2021	2021	2023	2023	2030
ICT specialists ⁽¹⁾	4.5%	4.3%	4.7%	4.8%	20 million
% individuals in employment aged 15-74	2021	2022	2023	2023	2030
Digital infrastructure/connectivity					
Fixed very high capacity network (VHCN) coverage	63%	73%	81%	79%	100%
% households	2021	2022	2023	2023	2030
Fibre to the premises (FTTP) coverage ⁽²⁾	63%	73%	81%	64%	-
% households	2021	2022	2023	2023	
Overall 5G coverage	74%	89%	93%	89%	100%
% populated areas	2021	2022	2023	2023	2030
Digitalisation of businesses					
SMEs with at least a basic level of digital intensity	47%	NA	52%	58%	90%
% SMEs	2021		2023	2023	2030
Data analytics	NA	NA	34%	33%	-
% enterprises			2023	2023	
Cloud	25%	25%	23%	39%	-
% enterprises	2021	2021	2023	2023	
Artificial intelligence	7%	7%	6%	8%	-
% enterprises	2021	2021	2023	2023	
AI or cloud or data analytics ⁽³⁾	NA	NA	45%	55%	75%
% enterprises			2023	2023	2030
Digitalisation of public services					
Digital public services for citizens	69	71	72	79	100
Score (0 to 100)	2021	2022	2023	2023	2030
Digital public services for businesses	80	79	79	85	100
Score (0 to 100)	2021	2022	2023	2023	2030
Access to e-health records	NA	54	79	79	100
Score (0 to 100)		2022	2023	2023	2030

(1) L'objectif de 20 millions représente environ 10 % de l'emploi total.

(2) L'indicateur de couverture de la fibre optique jusqu'aux locaux est inclus séparément car son évolution fera également l'objet d'un suivi distinct et sera prise en considération lors de l'interprétation des données relatives à la couverture du réseau VHCN dans le cadre de la décennie numérique.

(3) Au moins 75 % des entreprises de l'Union ont adopté un ou plusieurs des éléments suivants, conformément à leurs activités commerciales: i) les services d'informatique en nuage; ii) les mégadonnées; iii) l'intelligence artificielle.

Source: indice relatif à l'économie et à la société numériques (DESI).

La présente annexe donne un aperçu général des performances du système français de recherche et d'innovation, essentiel à la réalisation de la double transition et à la compétitivité à long terme.

La France est une «grande innovatrice», mais son avance sur la moyenne de l'UE s'amenuise. Selon l'édition 2023 du tableau de bord européen de l'innovation¹¹⁰, les performances de la France en matière d'innovation sont inférieures à la moyenne des grands innovateurs de l'UE (105,3 % contre 111,6 %) et elles diminuent au fil du temps (-1,6 % entre 2016 et 2023). L'intensité totale des dépenses de R&D est tombée à 2,18 % en 2022, soit un peu en deçà de la moyenne de l'UE, et elle s'éloigne encore de l'objectif de 3 % initialement fixé pour 2020.

Après plus d'une décennie d'investissements publics modérés dans la R&D, la loi de programmation de la recherche devrait donner un nouvel élan à la recherche française, mais ses effets ne se feront pas sentir de suite et pourraient ne pas suffire à inverser la tendance. Entre 2009 et 2022, une baisse légère mais régulière de l'intensité des dépenses publiques de R&D a été observée¹¹¹, ce qui a nui aux performances scientifiques du pays. La part des publications scientifiques de la France parmi les 10 % de publications scientifiques les plus citées dans le monde connaît notamment une légère tendance à la baisse depuis 2010 (8,89 % en 2020, soit moins que la moyenne de l'Union, de 9,6 %). Pour contrer cette tendance, la loi de programmation de la recherche pour les années 2021 à 2030, dont la mise en œuvre est un élément clé du plan pour la reprise et la résilience (PRR) français, a défini une trajectoire budgétaire pour améliorer progressivement le financement public de la R&D jusqu'en 2030¹¹². Tout en reconnaissant que la trajectoire inscrite dans la

loi constitue un bon point de départ pour le réinvestissement public dans la recherche, le Sénat signale, dans son rapport sur la mise en œuvre de la loi de programmation de la recherche, que l'effort d'investissement entrepris en 2021-2022 a été très largement absorbé par l'inflation¹¹³. En outre, les coupes récentes dans le budget 2024 consacré à l'enseignement supérieur et à la recherche risquent d'affaiblir l'ambition et l'incidence de la loi.

Restaurer l'attrait des carrières dans la recherche reste un défi. La proportion de chercheurs publics par rapport à la population¹¹⁴, qui se situe au niveau de la moyenne de l'UE, peut sembler quelque peu modeste par rapport au vivier, en apparence abondant, de ressources humaines dont dispose le pays pour la recherche et l'innovation (le pays compte la deuxième plus forte proportion de nouveaux diplômés en sciences dans l'UE). Ce constat témoigne, en partie, de la perte d'attrait des carrières universitaires, qui sont devenues de plus en plus précaires au cours de la dernière décennie¹¹⁵. Dans le cadre de la loi de programmation de la recherche, des mesures importantes sont prises pour rendre plus attrayantes les carrières dans la recherche, notamment grâce à une meilleure rémunération et à de nouveaux canaux de recrutement, mais il est trop tôt pour en évaluer l'incidence.

Outre la loi sur la programmation de la recherche, la France a récemment annoncé des mesures supplémentaires visant à clarifier et à améliorer l'efficacité de son système public de recherche. Pour donner suite aux recommandations du «rapport Gillet» sur l'écosystème français de la recherche et de l'innovation¹¹⁶, commandé par la ministre de

¹¹⁰ Tableau de bord européen de l'innovation 2023 (TBEI). Le tableau de bord de l'innovation fournit une analyse comparative des performances des pays de l'UE en matière d'innovation, et notamment des forces et des faiblesses relatives de leurs systèmes nationaux d'innovation.

¹¹¹ Dépenses intérieures brutes allouées à la recherche et au développement en pourcentage du PIB.

¹¹² <https://www.vie-publique.fr/loi/275347-loi-de-programmation-de-la-recherche-2021-2030-lppr>

¹¹³ <http://www.senat.fr/rap/r21-766/r21-766.html>.

¹¹⁴ 4,2 chercheurs (ETP) employés par le secteur public pour mille personnes actives. Source: Eurostat.

¹¹⁵ L'âge auquel les jeunes chercheurs obtiennent un poste stable en tant que chercheur ou chargé d'enseignement a augmenté de plus de 2 ans au cours des 13 dernières années, tandis que l'âge d'obtention du doctorat est resté stable. Source: «L'état de l'emploi scientifique en France», rapport 2023, ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche.

¹¹⁶ <https://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/fr/remise-du-rapport-de-la-mission->

l'enseignement supérieur et de la recherche et présenté en juin 2023, la France a annoncé en décembre 2023 que son système de recherche connaîtra une série de changements structurels dans les 18 prochains mois. En particulier, les organisations nationales de recherche se verront confier un rôle plus important dans le pilotage des programmes de recherche et la structuration des communautés de recherche autour de thématiques dans l'ensemble du pays, tandis que les universités bénéficieront d'une plus grande autonomie. En outre, un conseil de la science a été créé pour conseiller le président sur les questions liées à la R&I, plaçant ainsi la science au cœur de la prise de décision.

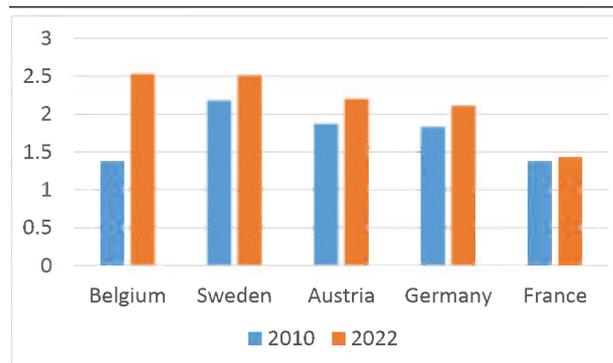
L'intensité des dépenses de R&D des entreprises continue de stagner, et la performance de la France en matière d'innovation n'est pas à la hauteur du niveau élevé de soutien public à l'innovation des entreprises. Entre 2012 et 2022, l'intensité des dépenses de R&D des entreprises s'est stabilisée aux alentours de 1,44 %. Jusqu'à présent, le volume important de soutien public à l'innovation des entreprises — qui est le plus élevé de l'UE en pourcentage du PIB et repose principalement sur un régime de crédit d'impôt appelé «crédit impôt recherche» (CIR) — n'a pas eu d'effet tangible sur les résultats de l'innovation, mesurés par exemple à l'aune des brevets. Au contraire, l'activité internationale de la France en matière de brevets a régulièrement diminué ces 10 dernières années et est maintenant inférieure à la moyenne de l'UE. L'évaluation du CIR menée par la commission nationale d'évaluation des politiques d'innovation en 2021 a montré que le régime avait eu des effets positifs sur les PME (sur le plan tant des activités de R&D que des performances économiques), mais pas d'incidences significatives sur grandes entreprises¹¹⁷. Néanmoins, le CIR reste l'outil de soutien à la R&D le plus populaire parmi les entreprises françaises¹¹⁸ et aucun ajustement de ses modalités ne semble être envisagé.

[gillet-sur-l-ecosysteme-de-la-recherche-et-de-l-innovation-91274.](https://www.strategie.gouv.fr/sites/strategie.gouv.fr/files/atoms/files/fs-2021-rapport-cnepi-cir-juin.pdf)

¹¹⁷<https://www.strategie.gouv.fr/sites/strategie.gouv.fr/files/atoms/files/fs-2021-rapport-cnepi-cir-juin.pdf>.

¹¹⁸ https://www.comite-richelieu.org/wp-content/uploads/2023/11/231120_ObservInnov.pdf

Graphique A11.1: Dépenses de R&D des entreprises (en % du PIB) pour la période 2010-2022 dans les pays les plus performants en matière de R&I



Source: Eurostat.

La France favorise le développement de son écosystème dynamique de jeunes pousses (start-ups), l'accent étant de plus en plus mis sur les technologies de rupture (deep tech). Cet environnement favorable aux jeunes pousses est notamment lié à la capacité du pays à attirer les investisseurs et, en particulier, à la disponibilité croissante de capital-risque au cours de la dernière décennie (les investissements en capital-risque en pourcentage du PIB ont quadruplé ces dix dernières années). Selon une étude conjointe de l'OEB et de l'EU IPO, la France est, avec la Finlande, le pays où la proportion de start-ups enregistrant des droits de PI (brevets et marques) est la plus élevée, ce qui, comme le soutient l'étude, joue un rôle important dans la facilitation de l'accès des jeunes entreprises innovantes au financement¹¹⁹. Dans le cadre de France 2030, la France intensifie ses efforts visant à stimuler le secteur de la deep tech par la création de 29 pôles universitaires d'innovation (pour favoriser le transfert des résultats de la recherche entre le monde universitaire et l'industrie) et d'un fonds consacré à la deep tech, qui apportera un soutien en fonds propres aux jeunes entreprises innovantes à différents stades de leur développement.

Grâce à France 2030, la France mobilise son système de R&I pour accélérer la double transition et renouveler son tissu économique. Le plan d'investissement axé sur les défis «France 2030», lancé en 2021, mettra

¹¹⁹ <https://www.euipo.europa.eu/fr/publications/2023-startup-finance>

Tableau A11.1: Principaux indicateurs d'innovation

France	2010	2015	2020	2021	2022	EU average (1)
Key indicators						
R&D intensity (Gross domestic expenditure on R&D as % of GDP)	2.18	2.23	2.27	2.22	2.18	2.24
Public expenditure on R&D as % of GDP	0.78	0.75	0.74	0.71	0.70	0.73
Business enterprise expenditure on R&D (BERD) as % of GDP	1.38	1.44	1.49	1.46	1.43	1.48
Quality of the R&I system						
Scientific publications within the top 10% most cited publications worldwide as % of total publications	10.2	9.7	8.89	:	:	9.6
Patent Cooperation Treaty (PCT) patent applications per billion GDP (in PPS)	4,1	4.2	3.3	:	:	3.4
Academia-business cooperation						
Public-private scientific co-publications as % of total publications	7.7	8.4	8.7	9	9	7.6
Public expenditure on R&D financed by business enterprise (national) as % of GDP	0.034	:	0.034	0.032	:	0.054
Human capital and skills availability						
New graduates in science & engineering per thousand pop. aged 25-34	:	20.9	24.1	25	:	16.9
Public support for business enterprise expenditure on R&D (BERD)						
Total public sector support for BERD as % of GDP	0.42	:	0.451	0.446	:	0.204
R&D tax incentives: foregone revenues as % of GDP	0.278	0.282	0.294	0.284	:	0.104
Green innovation						
Share of environment-related patents in total patent applications filed under PCT (%)	15.2	15.0	:	:	:	14.7
Finance for innovation and economic renewal						
Venture capital (market statistics) as % of GDP	0.029	0.033	0.075	0.094	0.114	0.085
Employment share of high growth enterprises measured in employment (%)	:	9.52	7.29	:	:	12.51

Source: Eurostat, OECD, DG JRC, Science-Matrix (Scopus database and EPO's Patent Statistical database), Invest Europe

(1) Moyenne de l'UE pour la dernière année disponible ou l'année pour laquelle le nombre de données par pays est le plus important.

Source: Eurostat, OCDE, DG JRC, Science-Matrix (base de données Scopus et base de données sur les statistiques de brevets de l'OEB), Invest EU.

54 milliards d'EUR¹²⁰ à disposition pour soutenir tous les maillons de la chaîne de la recherche et de l'innovation (de la recherche fondamentale au déploiement industriel) et aider de nouveaux «champions» technologiques à émerger dans des secteurs clés. Une partie des investissements entrepris au titre de France 2030 est incluse dans le PRR français. Il est important de noter que la logique d'investissement de France 2030 consiste à consacrer 50 % des dépenses à la décarbonation de l'économie et 50 % à des innovateurs «émergents», c'est-à-dire des entreprises qui ont moins de 12 ans d'activité ou qui opèrent un revirement radical, et qui sont susceptibles de favoriser l'innovation de rupture et le renouvellement du tissu productif. L'évaluation intermédiaire de France 2030, publiée en juin 2023, met en évidence les principaux effets macroéconomiques que ce plan d'investissement devrait avoir (notamment

sur le PIB et l'emploi), mais recommande une hiérarchisation accrue des investissements afin d'obtenir la plus grande incidence possible¹²¹.

¹²⁰ Dont 20 milliards d'EUR provenant du quatrième programme d'investissements d'avenir, fusionné avec France 2030.

¹²¹ [Le Comité de surveillance des investissements d'avenir présidé par Patricia Barbizet a rendu au Gouvernement son rapport sur France 2030 | info.gouv.fr.](https://www.info.gouv.fr/fr/le-comite-de-surveillance-des-investissements-d-avenir-preside-par-patricia-barbizet-a-rendu-au-gouvernement-son-rapport-sur-france-2030)

La compétitivité de la France reste fragile. L'*International Institute for Management Development*¹²² place la France à la 33^e position sur 64 économies dans son classement de la compétitivité, soit un recul de cinq places par rapport à l'année précédente. Selon la même source, les principales faiblesses de la France concernent la politique fiscale et les finances publiques. Ses atouts sont les importants flux d'investissements directs et ses infrastructures. La position de la France dans le domaine des infrastructures est toutefois en recul, ce qui pourrait s'expliquer par le faible niveau de l'investissement public net. Bien que l'investissement public brut soit élevé en France par rapport à la moyenne de l'UE (4,3 % du PIB en 2023 contre 3,5 % dans l'UE), l'investissement public net ne représentait que 0,6 % du PIB de la France en 2023, soit un niveau nettement inférieur à la moyenne de l'UE (1,2 %) (voir tableau A12.1).

Par rapport à la moyenne de la zone euro, les résultats de la France en matière d'exportations, déjà relativement médiocres depuis vingt ans, le sont encore plus depuis la crise de la COVID-19. Cela s'explique en partie par une baisse temporaire de la production des secteurs français orientés vers l'exportation (par exemple l'aéronautique, la construction navale et le tourisme) du fait de la pandémie. Toutefois, malgré la récente reprise de ces secteurs et bien que les indicateurs de compétitivité en matière de prix n'aient pas montré de détérioration substantielle à la suite de la crise de la COVID-19 et de la crise énergétique par rapport à ceux des autres pays européens comparables¹²³, la France n'a pas retrouvé ses parts de marché à l'exportation de 2019. Depuis 2019, la part de la France dans les exportations de la zone euro a diminué de 0,9 point de pourcentage pour les biens et services (– 1 point pour les biens et – 0,6 point pour les services)¹²⁴.

La maîtrise des coûts de production est essentielle au maintien de la compétitivité des prix de la France. Selon le Conseil

national de productivité¹²⁵, la faible compétitivité de la France a été principalement due, ces dernières décennies, à la hausse des coûts de production plutôt qu'à une spécialisation défavorable. Face à la hausse des coûts, de nombreuses entreprises ont délocalisé leurs sites de production à l'étranger. L'emploi dans les filiales industrielles étrangères des groupes français représente 68 % de l'emploi dans le secteur industriel en France, contre 35 % en Allemagne, 27 % en Italie et 10 % en Espagne.

Ces dernières années, la France a pris des mesures pour maîtriser les coûts de production. Pour réduire le coût de la main-d'œuvre et stimuler l'emploi, la France a réduit les charges sociales patronales sur les bas salaires. Toutefois, bien que les coûts horaires de la main-d'œuvre en France aient moins augmenté que dans la zone euro entre 2013 et 2019, ils restent parmi les plus élevés de l'UE (40,8 EUR par heure en France contre 30,5 EUR dans l'UE en 2022)¹²⁶, en particulier dans les secteurs de la construction et des services. La France a également abaissé le taux de l'impôt sur les sociétés et les impôts sur la production. Néanmoins, le taux légal de l'impôt sur les sociétés combiné (administrations centrales et régionales), qui s'établit désormais à 25,8 %, est plus élevé que dans la plupart des pays de l'UE¹²⁷ et les impôts sur la production restent beaucoup plus élevés en France que dans les pays voisins.

Si la productivité de la main-d'œuvre en France reste supérieure à la productivité globale de l'UE, elle a augmenté à un rythme plus lent que cette dernière depuis les années 2000 et a chuté depuis 2019. Au cours des vingt dernières années et jusqu'en 2019, la productivité réelle de la main-d'œuvre en France a augmenté de manière similaire ou légèrement plus rapide que celle des autres pays comparables, mais plus lentement que la productivité globale de la main-d'œuvre dans l'UE. Elle est passée d'environ 135 % de la valeur agrégée de l'UE au début des années

¹²² IMD, [World Competitiveness Ranking – France](#), 6/2023.

¹²³ Voir le bilan approfondi réalisé au sujet de la France, Commission européenne, SWD(2024) 100 final.

¹²⁴ Rexecode, [bilan compétitivité France 2023](#), 1/2024.

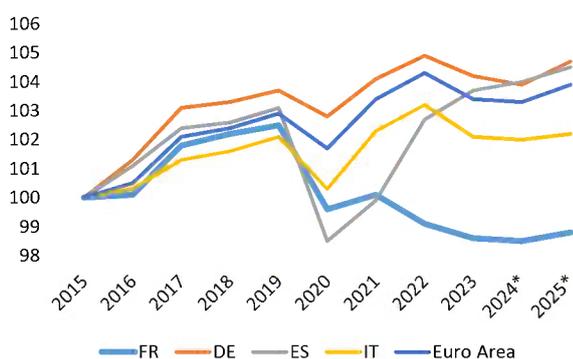
¹²⁵ [Conseil national de productivité, Productivité et compétitivité](#), 5/2022.

¹²⁶ Eurostat, [niveaux du coût de la main-d'œuvre par catégorie NACE](#)

¹²⁷ OCDE, base de données fiscales, [tableau II.1 — taux légal de l'impôt sur les sociétés](#).

2000 à 126 % en 2019¹²⁸. Après la crise de la COVID-19, la productivité de la main-d'œuvre en France a diminué et est tombée à environ 117 % de l'agrégat de l'UE en 2023. Cette évolution de la productivité de la main-d'œuvre est intervenue dans un contexte de très faible croissance de la productivité totale des facteurs en moyenne, qui a commencé à s'écarter de l'agrégat de la zone euro en 2019 (voir graphique A.12.1).

Graphique A12.1: Productivité totale des facteurs (100 = 2015)



Source: CE, Ameco.

Les faiblesses structurelles de la France ont freiné la croissance de la productivité de la main-d'œuvre. En font notamment partie le déficit et l'inadéquation de compétences (voir annexe 14), la numérisation insuffisante des PME (voir annexe 10), la stagnation de l'intensité des dépenses de R&D des entreprises (voir annexe 11) et un cadre réglementaire qui entrave la concurrence dans le secteur des services (voir ci-dessous).

Depuis 2019, les facteurs qui ont contribué à une croissance dynamique de l'emploi ont également pesé sur la productivité. Il s'agit, entre autres, de l'arrivée de travailleurs moins qualifiés sur le marché du travail, de la montée en puissance de l'apprentissage, des rétentions de main-d'œuvre dans les secteurs touchés par les crises récentes et de l'effet des politiques de soutien pendant la pandémie de COVID-19, telles que les dispositifs de chômage partiel et les mesures visant à éviter les faillites. Selon la Banque de France¹²⁹, certains de ces facteurs auront des effets

durables sur la productivité de la main-d'œuvre. Toutefois, la Banque de France et le Conseil national de productivité¹³⁰ soulignent que l'arrivée de travailleurs moins qualifiés sur le marché du travail et la montée en puissance de l'apprentissage, même s'ils pèsent sur la productivité, augmentent le taux d'emploi et sont susceptibles d'augmenter la production potentielle à moyen terme.

Les entreprises sont moins exposées aux chocs mondiaux qu'en 2022. Les prix de l'énergie sont en baisse et les perturbations des chaînes d'approvisionnement deviennent moins fréquentes, même si la situation n'est pas revenue à ce qu'elle était avant la crise de la COVID-19. La part des entreprises confrontées à des contraintes liées aux pénuries de matériaux est passée de 42,6 % en 2022 à 26,5 % en 2023 (moyenne de l'UE: 17,2 %) (voir tableau A12.1). Ces pénuries nuisent aux secteurs caractérisés par une part élevée d'intrants matériels, telles que l'automobile, l'aérospatiale, la défense et les biens de consommation¹³¹. Pour ce qui est des matières premières critiques, l'indice de concentration des importations de la France est dans la moyenne de l'UE (voir tableau A12.1). La France a adopté une stratégie nationale visant à réduire sa dépendance à l'égard des matières premières critiques. En outre, le plan d'investissement France 2030 comprend divers appels à projets ciblant les matières premières critiques, pour un budget de 1 milliard d'EUR.

La France attire le plus grand nombre de projets d'investissements directs étrangers dans l'UE. Avec 1 259 implantations ou extensions annoncées en 2022, la France a conservé la première place du classement européen de EY¹³² pour la quatrième année consécutive. En 2022, 4 projets sur 10 concernaient une implantation ou une extension d'usine. Selon les dirigeants industriels, la disponibilité d'une énergie décarbonée et d'une main-d'œuvre qualifiée est le principal atout de la France, tandis que le manque de terrains industriels et de flexibilité des réglementations en matière

¹²⁸ Eurostat, PIB par heure travaillée en standard de pouvoir d'achat.

¹²⁹ Banque de France, [projections économiques, encadré 2](#), 12/2023.

¹³⁰ [Conseil national de productivité, Bilan des crises](#), 10/2023.

¹³¹ France Supply Chain et Roland Berger, [«Les enjeux stratégiques des opérations en 2021»](#), 2021.

¹³² EY, [Baromètre EY de l'attractivité de la France](#), mai 2023.

d'environnement et d'urbanisme constituent sa principale faiblesse.

Bien que les entreprises maintiennent leurs investissements, les PME n'investissent toujours pas assez dans l'innovation et dans la double transition. En 2023, les investissements privés nets ont représenté 4,2 % du PIB de la France, soit un niveau supérieur à la moyenne de l'UE (3,8 %) (voir tableau A12.1), mais les dépenses de R&D des entreprises n'ont atteint que 1,43 % du PIB en 2022, ce qui est légèrement inférieur à la moyenne de l'UE (1,48 %) (voir annexe 11). Selon l'enquête 2023 de la BEI sur l'investissement¹³³, 83 % des entreprises françaises ont investi au cours du dernier exercice, ce qui correspond à la moyenne de l'UE (85 %). Toutefois, seules 30 % des entreprises françaises (dont 99,8 % sont des PME) ont investi dans le développement de nouveaux produits, procédés et services, ce qui constitue l'une des parts les plus faibles de l'UE. En outre, quelque 40 % d'entre elles seulement ont investi dans l'efficacité énergétique. Cette part est beaucoup plus élevée que l'année précédente, mais reste inférieure à celle observée dans la plupart des autres États membres de l'UE. En ce qui concerne la numérisation, les PME françaises accusent toujours un retard par rapport à la moyenne de l'UE (voir annexe 10).

Les PME pourraient mieux tirer parti des possibilités de croissance offertes par le marché unique. La part des importations et des exportations intra-UE dans le PIB est en légère baisse depuis plusieurs années. Elle est désormais la plus basse de l'UE, avec 18,5 % du PIB (contre 42,9 % en moyenne pour les États membres de l'UE) (voir tableau 12.1). Dans l'industrie, seules 6,2 % des PME françaises exportent des biens vers d'autres États membres de l'UE (moyenne de l'UE: 15,9 %)¹³⁴. Seules 7 % des PME françaises ont tenté d'embaucher des personnes originaires d'autres États membres, soit deux fois moins que la moyenne de l'UE¹³⁵. En août 2023, la

France a lancé un plan pour aider les entreprises à exporter¹³⁶.

La pénurie de main-d'œuvre et de compétences reste l'un des principaux obstacles à l'investissement. Interrogées sur les obstacles à long terme à l'investissement en 2023¹³⁷, les entreprises françaises ont souligné le manque de personnel disponible (83 % contre 81 % dans l'UE). Si des pénuries de compétences et de main-d'œuvre persistent dans la plupart des secteurs de l'économie (voir annexe 14), les difficultés à trouver des travailleurs possédant les compétences adéquates constituent le principal problème pour les PME françaises¹³⁸. Parmi elles, 45 % rencontrent de grandes difficultés à trouver et à recruter du personnel possédant les compétences dont elles ont besoin (contre 38 % dans l'UE). Dans l'industrie, le manque de personnel est cité comme le principal obstacle à l'investissement dans les produits de décarbonation¹³⁹. Les investissements massifs dans la fabrication de batteries augmenteront encore les besoins en compétences.

L'accès au financement reste satisfaisant, bien que les entreprises pâtissent de la hausse des taux d'intérêt. En ce qui concerne les prêts, l'indice du FEI de l'accès des PME au financement en France reste nettement supérieur à la moyenne de l'UE (0,72 contre 0,49)¹⁴⁰. Toutefois, les entreprises françaises ont souffert de la hausse des taux d'intérêt (voir annexe 18). En octobre 2023, 10,6 % des PME ont déclaré ne pas avoir obtenu un prêt demandé, soit parce que la banque a rejeté leur demande, soit parce qu'elles y ont renoncé en raison des taux d'intérêt trop élevés. Cela représente une part nettement supérieure à celle de 2021 (2,7 %) et 2022 (6,1 %), et supérieure à la moyenne de

¹³³ [Enquête 2023 de la BEI sur l'investissement — Synthèse concernant l'Union européenne](#), 10/2023.

¹³⁴ Commission européenne, [Fiche d'information sur les PME 2023 — France](#).

¹³⁵ Commission européenne, [Eurobaromètre 537, Les PME et les pénuries de compétences](#), fiche d'information par pays, France,

¹³⁶ France diplomatie, [Lancement du plan «Osez l'export»](#), 31.8.2023.

¹³⁷ [Enquête 2023 de la BEI sur l'investissement — Synthèse concernant l'Union européenne](#), 10/2023.

¹³⁸ Commission européenne, [Eurobaromètre Flash 537, Les PME et les pénuries de compétences](#), 11/2023.

¹³⁹ Wavestone, [Baromètre de l'industrie 4.0](#), 26.10.2023.

¹⁴⁰ Fonds européen d'investissement, [EIF SME access to finance index, 2023](#), 2023.

l'UE (10,2 %) ¹⁴¹. En ce qui concerne les fonds propres, la France dépasse désormais la moyenne de l'UE (0,24 contre 0,17). Les investissements en capital-risque représentaient une part du PIB plus élevée en France que dans l'UE en 2022 (0,114 % contre 0,085 %). La France a ainsi pu développer un vivier dynamique de jeunes pousses (voir annexe 11).

Les retards de paiement continuent de perturber les flux de trésorerie des PME et d'entraver leur capacité à investir. La part des PME qui connaissent des retards de paiement est plus élevée en France que dans le reste de l'UE (57,4 % contre 48,9 %) ¹⁴². En 2023, le retard de paiement entre entreprises est resté le même qu'en 2022 (17 jours); c'est plus que la moyenne de l'UE (15 jours) (voir tableau A12.1) ¹⁴³. Pour le secteur public, il est passé de 23 jours en 2022 à 18 jours en 2023, mais reste supérieur à la moyenne de l'UE (16 jours). Même si le retard de paiement a diminué dans le secteur public, il a tendance à s'allonger en ce qui concerne les organismes de santé publique et les autorités locales ¹⁴⁴, ce qui pénalise considérablement les PME.

La France investit des montants importants pour soutenir l'investissement et l'innovation des entreprises. Selon l'OCDE ¹⁴⁵, les dépenses de la France en matière de politique industrielle se sont élevées à 99,4 milliards d'EUR en 2021, soit 4 % de son PIB ¹⁴⁶. Dans ce domaine, la France se défend beaucoup mieux que des pays comparables. Elle est l'État membre qui consacre la part la plus élevée de son PIB en faveur de l'innovation des entreprises (voir

annexe 11). En outre, la France déploie «France 2030», un programme d'investissement doté d'une enveloppe de 54 milliards d'EUR ¹⁴⁷ sur 5 ans et destiné à soutenir l'investissement dans des secteurs clés de l'économie.

La France aide l'industrie verte en simplifiant les procédures d'autorisation et en libérant les investissements. En octobre 2023, la France a adopté une loi en faveur des industries vertes. Cette loi vise à accélérer les procédures d'autorisation pour la construction d'usines, à améliorer les procédures d'aménagement des terrains industriels et de régénération des friches industrielles, à stimuler le financement privé de projets à faible intensité de carbone et à mieux prendre en considération les critères environnementaux dans les procédures de passation de marchés publics. En outre, la France a mis en place un dispositif de crédit d'impôt de 2,9 milliards d'EUR pour soutenir les activités de fabrication des industries de technologies propres. La France se classe sixième sur 32 pays à l'échelle mondiale, grâce à son état de préparation pour le passage au «zéro net» ¹⁴⁸.

La France accélère le déploiement des sources d'énergie renouvelables, mais davantage d'efforts doivent être consentis. Le 10 mars 2023, le pays a adopté une loi visant à accélérer le déploiement des sources d'énergie renouvelables. Cette loi simplifie les procédures d'autorisation dans le but de réduire de moitié le temps nécessaire à l'administration pour autoriser les projets dans le domaine des énergies renouvelables. Toutefois, il reste nécessaire de fixer des délais clairs et accélérés pour les projets en dehors des zones d'accélération introduites dans la nouvelle loi (voir annexe 7). En outre, la France accuse toujours un retard dans la mise en place d'un guichet unique pour l'autorisation des projets d'énergies renouvelables.

La France s'efforce de réduire la charge administrative qui pèse sur les entreprises, mais qui reste perçue comme étant

¹⁴¹ Commission européenne et Banque centrale européenne, [Enquête SAFE 2023](#) (question Q7Ba), enquête menée entre septembre et octobre 2023.

¹⁴² Commission européenne et Banque centrale européenne, [Enquête SAFE 2023](#).

¹⁴³ Intrum, [European payment report 2023](#)

¹⁴⁴ Banque de France, [Rapport de l'observatoire des délais de paiements](#) 2022, 6/2023.

¹⁴⁵ OCDE, [Quantifying Industrial strategy, France factsheet](#) (Les chiffres de la stratégie industrielle: fiche d'information sur la France).

¹⁴⁶ En fait notamment partie le crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (0,29 % du PIB), qui a été remplacé par une réduction des charges sociales patronales.

¹⁴⁷ Dont 20 milliards d'EUR au titre du «programme d'investissements d'avenir».

¹⁴⁸ KPMG, [Net zero readiness index](#).

accablante. Malgré les lois ESSOC¹⁴⁹, PACTE¹⁵⁰ et ASAP¹⁵¹, 49 % des entreprises estiment que la complexité des procédures administratives constitue un problème majeur (contre 33 % dans l'UE)¹⁵². L'une des raisons de cette perception tient au fait que, malgré la simplification du corpus existant de règles et de procédures, de nouvelles règles et procédures viennent s'y ajouter. En outre, s'il est mal mis en œuvre, le passage aux nouvelles procédures dû à la simplification peut temporairement compliquer la vie des entreprises. Le guichet unique pour les formalités administratives des entreprises, par exemple, créé au début de l'année 2023 dans le cadre de la loi PACTE, n'a pas fonctionné correctement au cours de ses premiers mois d'existence et a causé de graves problèmes aux entreprises. Le 24 avril 2024, le gouvernement a présenté un projet de loi pour la simplification de la vie économique.

Les restrictions réglementaires restent importantes concernant plusieurs professions réglementées, en particulier les comptables et les conseillers fiscaux, les agents de brevets, les agents immobiliers et les architectes, et prennent principalement la forme d'exigences en matière d'actionariat et de restrictions concernant la forme d'entreprise. Les droits exclusifs pour les comptables et les conseillers fiscaux restent larges, ce qui nuit au développement de services innovants. La longue durée de la qualification obligatoire pour les agents immobiliers pourrait être un obstacle à l'entrée de nouveaux acteurs sur le marché. En ce qui concerne les avocats, qui constituent la profession la plus réglementée dans l'UE, les restrictions réglementaires ne sont que légèrement inférieures à la moyenne de l'UE¹⁵³. Le 8 février 2023, la France a adopté

une ordonnance¹⁵⁴ visant à clarifier et à simplifier les dispositions applicables aux sociétés constituées pour l'exercice d'une profession libérale.

Dans le secteur du commerce de détail, comme le montre l'indicateur de restrictivité du commerce de détail¹⁵⁵, la France appliquait des restrictions d'exploitation et d'établissement de magasins de vente au détail plus rigoureuses en 2022 qu'en 2018. Ces restrictions ont été introduites par certaines dispositions de la loi ELAN¹⁵⁶, de la loi PACTE, de la loi «climat et résilience»¹⁵⁷ et des lois EGalim. Selon les derniers chiffres de l'indicateur, la France est l'État membre le plus restrictif en ce qui concerne les cadres réglementaires applicables au commerce de détail. L'objectif principal des lois EGalim (EGalim 1 en 2018, EGalim 2 en 2021, EGalim 3 en 2023 et loi du 17 novembre 2023 de lutte contre l'inflation concernant les produits de grande consommation) est de rétablir l'équilibre des forces de négociation tout au long de la chaîne d'approvisionnement alimentaire afin de garantir une rémunération équitable aux agriculteurs. La loi EGalim 3 semble avoir une incidence négative sur les activités des alliances européennes de détaillants, qui constituent un volet essentiel de la concurrence tout au long de la chaîne d'approvisionnement, compte tenu notamment de leur capacité à faire baisser les prix de produits que les consommateurs achètent quotidiennement.

La France obtient des résultats mitigés en ce qui concerne le respect des règles du marché unique. Elle transpose les directives dans les délais, mais le pourcentage de directives transposées de manière incorrecte est légèrement supérieur à la moyenne de l'UE. La durée des procédures d'infraction augmente et compte parmi les plus longues de

¹⁴⁹ Loi n° 2018-727 du 10 août 2018.

¹⁵⁰ Loi n° 2019-486 du 22 mai 2019.

¹⁵¹ Loi n° 2020-1525 du 7 décembre 2020.

¹⁵² Commission européenne, Eurobaromètre Flash 507, [rapport, p. 58](#), travail de terrain: avril 2022.

¹⁵³ Commission européenne, [Communication sur le bilan et la mise à jour des recommandations de réformes de 2017 en matière de réglementation des services professionnels](#), COM(2021) 385 du 9.7.2021.

¹⁵⁴ [Ordonnance n° 2023-77 du 8 février 2023 relative à l'exercice en société des professions libérales réglementées.](#)

¹⁵⁵ Commission européenne, [indicateur de restrictivité du commerce de détail](#) (mise à jour 2022).

¹⁵⁶ Loi n° 2018-1021 du 23 novembre 2018.

¹⁵⁷ Loi n° 2021-1104 du 22 août 2021.

l'UE¹⁵⁸. En ce qui concerne SOLVIT, un réseau informel de résolution des problèmes de la Commission européenne et des États membres, la France a résolu 85,8 % des 432 dossiers qu'elle a traités en tant que centre «chef de file», ce qui est inférieur à la moyenne de l'UE (88,3 %). Le temps nécessaire pour traiter les dossiers est extrêmement long et témoigne de la nécessité de renforcer le personnel du centre SOLVIT français.

La France en est au stade préliminaire de la mise en œuvre des éléments nécessaires à la connexion au système technique «une fois pour toutes» (OOTS)¹⁵⁹. Dans le cadre du règlement sur le portail numérique unique¹⁶⁰, le système permettra l'échange automatisé de justificatifs entre autorités compétentes, améliorant ainsi l'accès en ligne aux informations, les procédures administratives et l'assistance au sein de l'UE. La mobilisation des autorités compétentes françaises est essentielle au bon fonctionnement du système et à la réduction de la charge administrative.

¹⁵⁸ Commission européenne, [tableau d'affichage du marché unique](#)

¹⁵⁹ Règlement d'exécution (UE) 2022/1463.

¹⁶⁰ Règlement (UE) 2018/1724.

Tableau A12.1: Industrie et marché unique

France							
POLICY AREA	INDICATOR NAME	2019	2020	2021	2022	2023	EU27 average*
HEADLINE INDICATORS							
Economic Structure	Net Private investment, level of private capital stock, net of depreciation, % GDP ¹	4,6	3,1	4,7	4,8	4,2	3,8
	Net Public investment, level of public capital stock, net of depreciation, % GDP ¹	0,4	0,2	0,3	0,3	0,6	1,2
	Real labour productivity per person in industry (% yoy) ²	-1,3	-8,2	2,9	-3	0,3	-1,24
Cost competitiveness	Nominal unit labour cost in industry (% yoy) ²	-2,5	3	2,4	6,9	4,1	9,83
SINGLE MARKET							
Single Market integration	EU Trade integration, % (Average intra-EU imports + average intra EU exports)/GDP ²	16,8	15,2	16,8	19,8	18,5	42,9
Compliance	Transposition deficit, % of all directives not transposed ³	0,3	0,3	0,6	0,3	0,1	0,7
	Conformity deficit, % of all directives transposed incorrectly ³	1,4	1,7	1,5	1,4	1,3	1,1
	SOLVIT, % resolution rate per country ³	95,7	89,2	82,5	88,0	86,0	88,3
	Number of pending infringement proceedings ³	32	34	39	39	31	25,9
Restrictions	EEA Services Trade Restrictiveness Index ⁴	0,07	0,07	0,07	0,07	0,07	0,05
Public procurement	Single bids, % of total contractors ³	19	18	19	22	22	28,6
	Direct Awards, % ³	2	3	2	2	2	8,1
ECONOMIC STRUCTURE							
Shortages	Material Shortage (industry), firms facing constraints, % ⁵	18,1	15,5	31,3	42,6	26,5	17,2
	Labour Shortage using survey data (industry), firms facing constraints, % ⁵	13,6	9,7	10,7	19,3	19,8	23,3
	Vacancy rate, % of vacant posts to all available ones (vacant + occupied) ²	-	-	-	-	-	2,5
Strategic dependencies	Concentration in selected raw materials, Import concentration index based on a basket of critical raw materials ⁶	0,17	0,16	0,17	0,19	0,22	0,22
	Installed renewables electricity capacity, % of total electricity produced ²	0,4	0,4	0,4	0,4		50
BUSINESS ENVIRONMENT - SMEs							
Investment obstacles	Impact of regulation on long-term investment, % of firms reporting business regulation as major obstacle ⁷	24,9	21,9	21,3	16,0	18,0	22,2
Business demography	Bankruptcies, Index (2015=100) ²	80,7	48,9	43,1	65,8	89,3	105,6
	Business registrations, Index (2015=100) ²	153,2	160,2	185,9	188,2	186,6	120,2
Late payments	Payment gap - corporates B2B, difference in days between offered and actual payment ⁸	-	15	11	17	17	15
	Payment gap - public sector, difference in days between offered and actual payment ⁸	-	13	9	23	18	16
	Share of SMEs experiencing late payments in past 6 months, % ⁹	50,8	43,9	43,5	47,3	57,3	48,7
Access to finance	EIF Access to finance index - Loan, Composite: SME external financing over last 6 months, index values between 0 and 1 ¹⁰	0,76	0,83	0,85	0,72	-	0,49
	EIF Access to finance index - Equity, Composite: VC/GDP, IPO/GDP, SMEs using equity, index values between 0 and 1 ¹⁰	0,36	0,13	0,20	0,24	-	0,17

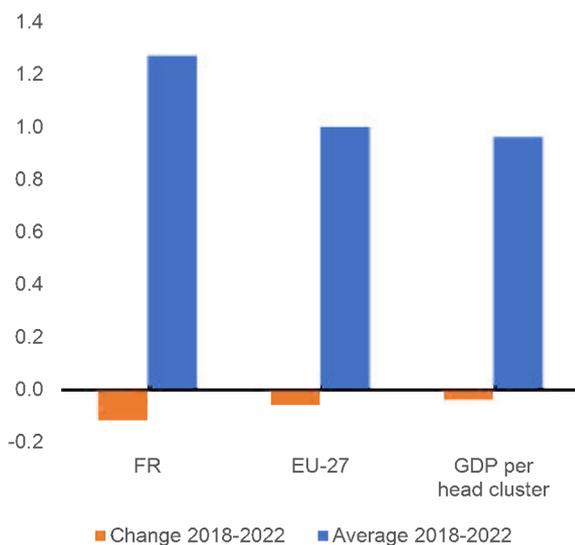
Source: 1) AMECO, 2) Eurostat, 3) tableau d'affichage du marché unique, 5) enquêtes de conjoncture de la DG ECFIN, 6) COMEXT et calculs de la Commission, 7) enquête sur l'investissement de la BEI, 8) Intrum Payment Report, 9) enquête SAFE, 10) indice du FEI de l'accès des PME au financement.

* Calculs de la Commission pour la moyenne de l'EU-27.



L'administration publique française est essentielle à la compétitivité de l'économie, notamment parce qu'elle façonne les conditions de la double transition et crée un environnement favorable aux entreprises. Malgré la tendance à la baisse observée ces dernières années, la France se situe au-dessus de la moyenne de l'UE en ce qui concerne la perception de l'efficacité des pouvoirs publics (graphique A13.1). Le gouvernement a mis en œuvre plusieurs mesures pour réformer la fonction publique, améliorer la numérisation de ses services publics et préparer l'administration publique à piloter et à stimuler la transition écologique.

Graphique A13.1: **Efficacité des pouvoirs publics**



Valeur moyenne sur la période 2018-2022 et variation sur la période 2018-2022.

La barre du PIB par habitant indique la valeur moyenne de l'indicateur d'efficacité des pouvoirs publics pour le groupe de pays de l'UE dans lequel figure la France (les pays de l'UE sont classés selon leur PIB par habitant et regroupés en trois groupes de taille égale).

Source: Indicateurs mondiaux de gouvernance (Worldwide Governance Indicators).

La France a pris des mesures pour relever les défis auxquels sa fonction publique est confrontée. Le gouvernement s'emploie à accroître l'attractivité de la fonction publique par le développement d'une marque État employeur, la refonte du portail unique pour le recrutement (Place de l'emploi public), la modification des modalités de recrutement pour l'accès aux emplois de la fonction publique par de nouveaux concours, l'augmentation du nombre de jeunes apprentis, le développement de l'accompagnement et du

mentorat pour l'égalité des chances et le soutien aux jeunes talents dans l'ensemble du pays. La réforme transversale de la haute fonction publique, prévue dans le plan pour la reprise et la résilience (PRR), suit son cours et porte sur les méthodes de recrutement et la modification des parcours de carrière des hauts fonctionnaires.

La parité hommes-femmes a fait des progrès dans la haute fonction publique (tableau A13.1). La France a adopté une loi visant à porter à 50 % le quota de femmes nommées aux emplois supérieurs et de direction, précédemment fixé à 40 % dans la loi Sauvadet. La loi s'appliquera le 1^{er} janvier 2026 dans les administrations d'État et hospitalières, et en 2026 et 2028 dans les administrations locales. L'écart de rémunération brute entre les agents masculins et féminins de la fonction publique était de 14 % en 2021¹⁶¹, bien qu'il se soit réduit ces dix dernières années. Le gouvernement a mis en place un index de l'égalité professionnelle entre les hommes et les femmes dans la fonction publique nationale afin de surveiller et de réduire cet écart.

La France a pris de nouvelles mesures pour doter son administration publique des outils et des compétences nécessaires pour faire face à la transition écologique. Les mesures visant à améliorer la performance énergétique des bâtiments publics s'accompagnent d'un plan visant la formation de 25 000 hauts fonctionnaires à des sujets liés à la transition écologique d'ici la fin de 2025. La formation portera sur les causes et conséquences des trois crises (climat, ressources naturelles et biodiversité) et sur la manière dont les fonctionnaires peuvent agir, individuellement et collectivement, pour relever les défis de la transition écologique.

La maturité des services publics numériques en France est légèrement inférieure à la moyenne de l'UE (tableau A13.1 et annexe 10). Toutefois, le pays obtient des résultats nettement

¹⁶¹ Voir le rapport annuel sur l'état de la fonction publique, publié par la DGAFP, disponible à l'adresse <https://www.fonction-publique.gouv.fr/toutes-les-publications/ecart-de-remuneration-entre-les-femmes-et-les-hommes-fonctionnaires-dans-la-fonction-publique-de-letat-en-2021>

Tableau A13.1: Indicateurs relatifs à l'administration publique

FR Indicator ⁽¹⁾	2019	2020	2021	2022	2023	EU-27 ⁽²⁾
E-government and open government data						
1 Share of internet users within the last year that used a public authority website or app	n/a	n/a	n/a	90.0	90.8	75.0
2 E-government benchmark overall score ⁽³⁾	n/a	71.6	69.7	69.7	73.6	75.8
3 Open data and portal maturity index	0.9	0.9	1.0	1.0	1.0	0.8
Educational attainment level, adult learning, gender parity and ageing						
4 Share of public administration employees with higher education (levels 5-8, %)	41.1	42.2	45.1 (b)	48.1	48.6	52.9
5 Participation rate of public administration employees in adult learning (%)	25.5	15.3	13.6 (b)	17.0	18.1	17.9
6 Gender parity in senior civil service positions ⁽⁴⁾	42.8	38.6	37.8	37.8	29.0	9.2
7 Ratio of 25-49 to 50-64 year olds in NACE sector O	1.6	1.6	1.5 (bd)	1.6 (d)	1.5	1.5
Public financial management						
8 Medium-term budgetary framework index	0.8	0.8	0.8	0.8	n/a	0.7
9 Strength of fiscal rules index	0.8	0.8	0.8	1.4	n/a	1.4
Evidence-based policy making						
10 Regulatory governance	n/a	n/a	1.89	n/a	n/a	1.7

(1) Les valeurs élevées indiquent une bonne performance, à l'exception de l'indicateur n° 6. (2) Valeur de 2023. Si elle n'est pas disponible, la dernière valeur disponible est affichée. (3) Mesure le centrage sur l'utilisateur (notamment pour les services transfrontières) et la transparence des services publics numériques, ainsi que l'existence de facilitateurs déterminants pour la fourniture de ces services. (4) Définie comme la valeur absolue de la différence entre le pourcentage d'hommes et de femmes occupant des postes de la haute fonction publique.

Notes: (b) = rupture de série; (d) = définition différente; (u) = donnée peu fiable.

Source: recours aux services d'administration en ligne par des particuliers par l'intermédiaire de sites web, Eurostat (indicateur n° 1); étude sur l'évaluation comparative des services d'administration en ligne (n° 2); rapport sur la maturité des données ouvertes (n° 3); enquête sur les forces de travail, Eurostat (n° 4, 5 et 7); Institut européen pour l'égalité entre les hommes et les femmes (n° 6), base de données sur la gouvernance budgétaire (n° 8 et 9); OCDE, indicateurs relatifs à la politique et à la gouvernance réglementaires (n° 10).

supérieurs à la moyenne de l'UE pour ce qui est de l'interaction entre la population et les pouvoirs publics par l'intermédiaire de sites web. Afin d'améliorer l'accès aux services numériques, y compris à la plateforme France Connect, le gouvernement a mis en place des cartes d'identité numériques, comme le prévoit son PRR.

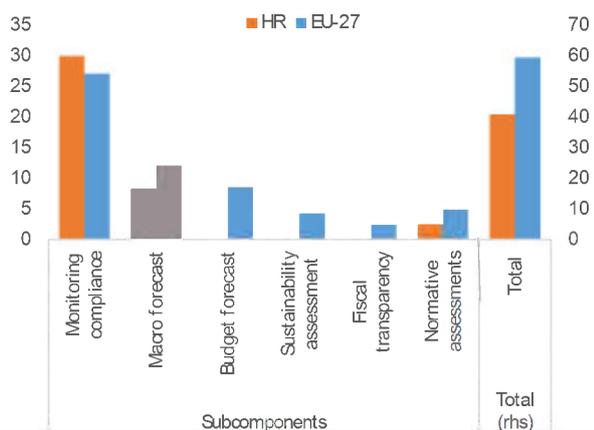
La mission de l'institution budgétaire indépendante de la France, dont l'ampleur est mesurée par l'indice SIFI (Scope Index of Fiscal Institutions) de la Commission, est plus restreinte que dans la plupart des autres pays de l'UE. Parmi les domaines à améliorer figure la capacité à contrôler la totalité des règles budgétaires applicables aux administrations publiques et à réaliser une analyse de la viabilité à long terme (graphique A13.2).

La justice est toujours confrontée à des problèmes d'efficacité. Toutefois, après avoir

fortement augmenté en 2020, le temps estimé nécessaire pour le règlement des affaires a diminué en 2022, en particulier en première instance (297 jours pour les affaires civiles, commerciales, administratives et autres, et 333 jours pour les contentieux civils et commerciaux). La qualité du système juridictionnel est bonne dans l'ensemble. Le manque de personnel demeure problématique, mais d'importants investissements et initiatives visent à y remédier (une loi récemment adoptée prévoit des créations de postes). Le niveau de numérisation doit être amélioré, mais des investissements sont en cours pour y parvenir. En ce qui concerne l'indépendance de la justice, aucune insuffisance systémique n'a été signalée¹⁶².

¹⁶² Pour une analyse plus détaillée des performances de la justice en France, voir le [tableau de bord de la justice dans l'UE 2024](#) (à paraître) et le chapitre consacré à la France du

Graphique A13.2: Indice SIFI (mission de l'institution budgétaire indépendante)



(1) Données de 2022. «Rhs» signifie «côté droit».

Source: Commission européenne.

ANNEXE 14: DEFIS STRATEGIQUES EN MATIERE D'EMPLOI, DE COMPETENCES ET DE POLITIQUE SOCIALE A LA LUMIERE DU SOCLE EUROPEEN DES DROITS SOCIAUX

Le socle européen des droits sociaux indique le cap à suivre pour une convergence ascendante vers de meilleures conditions de travail et de vie dans l'Union européenne. La présente annexe donne un aperçu des progrès accomplis par la France dans la mise en œuvre des 20 principes du socle ainsi que des grands objectifs de l'UE et des objectifs nationaux pour 2030 en matière d'emploi, de compétences et de réduction de la pauvreté.

Tableau A14.1: Tableau de bord social pour la FRANCE

Policy area	Headline indicator	
Equal opportunities and access to the labour market	Adult participation in learning (during the last 12 months, excl. guided on the job training, % of the population aged 25-64, 2022)	49.2
	Early leavers from education and training (% of the population aged 18-24, 2023)	7.6
	Share of individuals who have basic or above basic overall digital skills (% of the population aged 16-74, 2023)	59.7
	Young people not in employment, education or training (% of the population aged 15-29, 2023)	12.3
	Gender employment gap (percentage points, population aged 20-64, 2023)	5.5
	Income quintile ratio (S80/S20, 2022)	4.6
Dynamic labour markets and fair working conditions	Employment rate (% of the population aged 20-64, 2023)	74.4
	Unemployment rate (% of the active population aged 15-74, 2023)	7.3
	Long term unemployment (% of the active population aged 15-74, 2023)	1.8
	Gross disposable household income (GDHI) per capita growth (index, 2008=100, 2022)	108.8
Social protection and inclusion	At risk of poverty or social exclusion (AROPE) rate (% of the total population, 2022)	21
	At risk of poverty or social exclusion (AROPE) rate for children (% of the population aged 0-17, 2022)	27.5
	Impact of social transfers (other than pensions) on poverty reduction (% reduction of AROP, 2022)	42.01
	Disability employment gap (percentage points, population aged 20-64, 2022)	20.8
	Housing cost overburden (% of the total population, 2022)	6.5
	Children aged less than 3 years in formal childcare (% of the under 3-years-old population, 2022)	56.2
	Self-reported unmet need for medical care (% of the population aged 16+, 2022)	3.2

Mise à jour du 25 avril 2024. Les États membres sont classés sur la base du tableau de bord social selon une méthode convenue avec le Comité de la protection sociale et le Comité de l'emploi. Pour plus de détails sur la méthode utilisée, veuillez consulter l'annexe du [rapport conjoint sur l'emploi 2024](#).

Source: Eurostat.

Dans un contexte d'inflation élevée, l'activité économique en France a ralenti en 2023. Sous l'effet de la forte reprise observée après la pandémie de COVID-19, le taux d'emploi français (tranche d'âge des 20-64 ans) a atteint un plateau (74,4 %, proche de la moyenne de l'UE de 75,3 % en 2023), y compris parmi les jeunes (âgés de 15 à 24 ans; 35,2 %, à égalité avec la moyenne de l'UE en 2023). Malgré une amélioration

globale, le taux de chômage et la sous-utilisation de la main-d'œuvre étaient tous deux supérieurs à la moyenne de l'UE (7,6 % contre 6,1 % au T4-2023 et 14,7 % contre 11,9 % au T4-2023, respectivement). Dans le même temps, le taux de chômage des jeunes et le taux de jeunes ne travaillant pas, ne suivant pas d'études ou de formation (NEET) ont poursuivi leur amélioration, mais restent supérieurs à la moyenne de l'UE; ils sont cependant nettement plus élevés dans les régions ultrapériphériques.

La situation de l'emploi au sein des groupes sous-représentés demeure un problème structurel. L'écart en matière d'emploi est nettement supérieur à la moyenne de l'UE parmi les personnes peu qualifiées [21 points de pourcentage (pp) contre 17 pp en 2023] et les personnes nées en dehors de l'UE (12,1 pp contre 7,6 pp). Parmi ces dernières, les femmes sont particulièrement désavantagées, l'écart en matière d'emploi par rapport aux femmes nées en France étant élevé (18,3 pp). Les deuxième et troisième générations de personnes nées en dehors de l'UE se heurtent parfois aux mêmes difficultés que celles rencontrées par leurs aînés. Les personnes issues de l'immigration sont généralement surreprésentées parmi les travailleurs sous contrat à durée déterminée (17,2 % contre 14,2 % pour les personnes non issues de l'immigration en 2021)¹⁶³. Les inégalités dans le système éducatif aggravent également les difficultés que rencontrent les groupes sous-représentés sur le marché du travail¹⁶⁴. Les origines socio-économiques et immigrées continuent d'avoir une incidence significative sur les résultats scolaires¹⁶⁵ (voir annexe 15).

¹⁶³ DARES, «Quelles situations sur le marché du travail des immigrés et des descendants d'immigrés en 2021?», Analyses, n° 15, mars 2023.

¹⁶⁴ DARES, «Quels sont les métiers des immigrés?», Analyses n° 36, juillet 2021.

¹⁶⁵ OCDE, Résultats du PISA 2022 (Volume I): *The State of Learning and Equity in Education*, PISA, Éditions OCDE, 2023.



Pour relever ces défis, des réformes ont été introduites afin d'accroître la participation au marché du travail et d'améliorer la qualité des emplois. Afin de réduire la part relativement élevée de contrats à durée déterminée (14,5 % contre 12,9 % au niveau de l'UE en 2022), une première réforme de l'assurance chômage a été mise en œuvre entre 2019 et 2021. La réforme a modifié le calcul des allocations de chômage afin de décourager le recours répété à des contrats de très courte durée et a introduit une modulation des cotisations patronales pour l'assurance chômage afin de décourager l'utilisation abusive de contrats de très courte durée dans les secteurs les plus touchés. L'incidence de ces mesures est en cours d'évaluation et doit être suivie de près¹⁶⁶. Parallèlement, les conditions d'éligibilité ont été rendues plus strictes. Depuis février 2023, de nouvelles règles adaptent la durée de versement des allocations de chômage au cycle économique (situation du marché du travail) afin d'encourager un retour au travail plus rapide lorsque les taux de vacance sont élevés. Une réforme globale, baptisée «France Travail», est mise en œuvre depuis le 1^{er} janvier 2024 afin d'améliorer le fonctionnement du service public de l'emploi français, notamment par la création d'un réseau pour l'emploi assurant une meilleure intégration des services sociaux et de l'emploi.

Des pénuries de compétences et de main-d'œuvre persistent dans la plupart des secteurs de l'économie française. Alors que le manque de travailleurs qualifiés est l'un des principaux obstacles au recrutement, en particulier dans le secteur des TIC, dans d'autres, tels que les secteurs des soins à domicile, de la restauration et de la construction, les pénuries de main-d'œuvre semblent également être liées aux conditions de travail¹⁶⁷. Dans l'économie verte, les pénuries de main-d'œuvre sont particulièrement marquées dans les secteurs du bâtiment et des transports (voir annexe 8). Conjuguées aux faibles niveaux d'emploi dans certains groupes et à d'autres problèmes, les

pénuries de compétences et de main-d'œuvre compromettent les chances de la France d'améliorer sa compétitivité économique. En effet, le manque de personnel disponible a été l'un des principaux obstacles à l'investissement des entreprises (voir annexe 12). Le plan d'investissement dans les compétences et le plan de réduction des tensions de recrutement investissent dans le perfectionnement et la reconversion professionnels des travailleurs; ils sont complétés par des mesures de formation cofinancées par le FSE+ et par le plan pour la reprise et la résilience. Si la participation à l'éducation et à la formation des adultes reste supérieure à la moyenne de l'UE, il est possible de réaliser d'autres investissements ciblés dans le système d'éducation et de formation professionnels.

Le risque de pauvreté a augmenté, ce qui a encore davantage éloigné la France de son objectif national de réduction de la pauvreté pour 2030. Le nombre de personnes exposées au risque de pauvreté ou d'exclusion sociale en France métropolitaine a augmenté de 831 000¹⁶⁸ en un an et de 1,45 million depuis 2019, année de référence pour l'objectif de 2030. Le taux de risque de pauvreté ou d'exclusion sociale est resté légèrement inférieur à la moyenne de l'UE (21 % contre 21,6 % dans l'UE) en 2022. Les enfants sont davantage touchés, avec une augmentation globale de 4,7 pp au cours de la même période, ce qui représente un chiffre nettement supérieur à la moyenne de l'UE, y compris en ce qui concerne la privation matérielle et sociale grave. L'augmentation du taux de risque de pauvreté ou d'exclusion sociale peut s'expliquer par une détérioration de la situation sociale en France métropolitaine et par l'extension de la zone géographique couverte par l'indicateur à quatre des régions ultrapériphériques françaises¹⁶⁹. En effet, ces régions affichent des taux de risque de pauvreté ou d'exclusion sociale nettement supérieurs à la moyenne de l'UE, la Guyane et La Réunion arrivant en tête (49,5 % et 43,2 % en 2022), ce qui souligne la nécessité de prendre des mesures ciblées supplémentaires pour lutter contre la pauvreté dans ces

¹⁶⁶ DARES, «Rapport intermédiaire du comité d'évaluation de la réforme de l'assurance chômage initiée en 2019», février 2024.

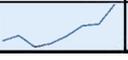
¹⁶⁷ DARES, «Les tensions sur le marché du travail en 2022», *Résultats n° 59*, novembre 2023.

¹⁶⁸ Calculs de la CE sur la base des données ESTAT.

¹⁶⁹ Quatre départements d'outre-mer (Guadeloupe, Martinique, Guyane et La Réunion) ont été ajoutés depuis 2022.

territoires. En France métropolitaine, les personnes peu qualifiées et celles nées en dehors de l'UE sont nettement plus exposées, avec des taux de risque de pauvreté ou d'exclusion sociale de 31,3 % et de 44,7 % en 2022. Une part importante des ressources du FSE et du FSE+ est consacrée à des mesures en faveur de l'inclusion sociale qui visent à rapprocher de l'emploi les personnes les plus éloignées du marché du travail et à s'attaquer indirectement aux causes de la pauvreté.

Tableau A14.2: **Situation de la France en ce qui concerne les objectifs en matière d'emploi, de compétences et de réduction de la pauvreté pour 2030**

Indicators	Latest data	Trend (2016-2023)	2030 target	EU target
Employment (%)	74.4 (2023)		78	78
Adult learning ¹ (%)	49.2 (2022)		65	60
Poverty reduction ^{2,3} (thousands)	1,454 (2022)		-1,100	-15,000

(1) Enquête sur l'éducation des adultes, adultes en apprentissage au cours des 12 derniers mois, [extraction spéciale excluant la formation «sur le tas» encadrée](#).

(2) Évolution du nombre de personnes exposées au risque de pauvreté ou d'exclusion sociale (AROPE), année de référence 2019.

(3) La France a fixé son objectif national uniquement pour la France métropolitaine; le suivi s'en tient à ce champ d'application géographique.

Source: Eurostat, DG EMPL.

L'accès à des logements abordables demeure problématique, en particulier pour les personnes appartenant aux groupes les plus vulnérables. Si la part des ménages accablés par les coûts du logement reste inférieure à la moyenne de l'UE (6,5 % contre 8,7 % pour l'UE en 2022), environ 330 000 personnes en France sont sans abri¹⁷⁰ et il existe un niveau élevé de demande non satisfaite en matière de logements sociaux¹⁷¹. En 2022, pour les locataires qui louent au prix du marché, le taux de privation matérielle et sociale de 22,5 % est supérieur à la moyenne de l'UE (19,2 %), et comparable au taux de privation grave en matière de logement (8,0 % contre 5,8 % en 2020, selon les données disponibles les plus récentes). Le manque d'accès à un logement d'urgence constitue un

problème pour un nombre croissant de personnes (+ 40 % entre 2022 et 2023), parmi lesquelles de nombreux enfants. Les expulsions de logements ont atteint un niveau record en 2023 (17 500), soit plus qu'avant la pandémie (16 700)¹⁷⁰. Les autorités françaises ont introduit plusieurs mesures, dont le renouvellement de la stratégie de lutte contre la pauvreté et de la stratégie en matière de logement ainsi que la réforme du revenu minimum. Cette dernière vise à s'attaquer aux problèmes recensés précédemment, tels que le manque d'orientation et de soutien mis à la disposition des bénéficiaires. La révision des critères d'éligibilité et l'incidence sociale potentielle appellent toutefois un suivi étroit.

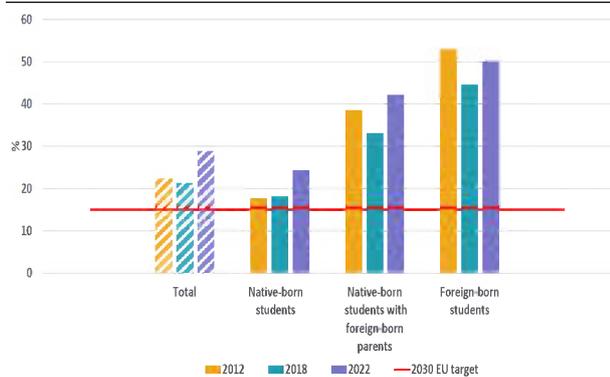
¹⁷⁰ Fondation Abbé Pierre, «L'état du mal-logement en France 2024», 2024.

¹⁷¹ Fondation Abbé Pierre, Palmarès de la loi SR, 2020-2022, décembre 2023.

La présente annexe décrit les principaux défis auxquels est confronté le système d'éducation et de formation français, sur la base du rapport de suivi de l'éducation et de la formation 2023 et des résultats du programme international pour le suivi des acquis des élèves (PISA) de 2022.

Le système éducatif français connaît un recul inquiétant des compétences de base; ce recul nuit au développement des compétences et donc à la compétitivité. L'enquête PISA 2022¹⁷² a mis en évidence une augmentation significative des taux d'échec depuis 2018 en mathématiques, en lecture et en sciences, des taux qui restent dans les moyennes de l'UE, qui se sont elles aussi considérablement dégradées. On observe même une tendance à la baisse progressive des résultats en lecture et en sciences depuis 2012. Le taux d'échec a particulièrement augmenté en mathématiques (7,6 pp contre 6,6 pp pour l'UE) et en lecture (5,9 pp contre 3,7 pp pour l'UE) depuis 2018. Parallèlement, la proportion d'élèves les plus performants a baissé en mathématiques et en lecture, chutant de plus de 5 pp depuis 2012 pour s'établir à, respectivement, 7,4 % et 7,1 %.

Graphique A15.1: Résultats insuffisants en mathématiques en France par pays de naissance, PISA 2012, 2018 et 2022



Source: OCDE (2023).

La tendance négative observée dans tous les quartiles de la distribution socio-économique est la plus marquée parmi les élèves défavorisés. Environ la moitié des élèves défavorisés n'atteignent pas un niveau de compétence minimal en mathématiques (49,4 % contre 39,1 % en 2018). Un écart tout

aussi important lié au contexte socio-économique peut être observé parmi les élèves issus de l'immigration: les élèves nés à l'étranger sont deux fois plus susceptibles d'avoir des résultats insuffisants (50 %) que leurs camarades autochtones sans origine immigrée (24,3 %), tandis que les élèves autochtones nés de parents nés à l'étranger enregistrent un taux d'échec à peine meilleur (43 %).

La pénurie d'enseignants qualifiés et l'attrait de la profession d'enseignant restent des problèmes majeurs. Le nombre de candidats aux concours d'entrée dans l'enseignement diminue, alors que les domaines des sciences, des technologies, de l'ingénierie et des mathématiques (STIM) et des langues étrangères, de même que certaines zones géographiques, parmi lesquelles certains territoires d'outre-mer, ont désespérément besoin d'enseignants supplémentaires. De plus en plus d'enseignants temporaires sont recrutés, mais ils n'ont pas le même niveau de qualification et d'expérience que les enseignants titularisés, ce qui entraîne des inégalités dans les conditions de travail, dans la rémunération et dans les perspectives de carrière. En 2022-2023, 2,1 % des enseignants du maternel et du primaire et 9,5 % des enseignants du secondaire étaient contractuels (71,5 % temporaires et 28,5 % titularisés) dans l'enseignement public. Le salaire des enseignants est inférieur à celui des autres salariés diplômés de l'enseignement supérieur, tous niveaux d'enseignement confondus (ils gagnent 26 % de moins dans le primaire, 17 % de moins dans le premier cycle de l'enseignement secondaire et 8 % de moins dans le deuxième cycle de l'enseignement secondaire, contre respectivement 14 % de moins, 11 % de moins et 6 % de moins dans l'EU-25 en 2020). À partir de l'année scolaire 2023-2024, le salaire mensuel net minimal des enseignants a été augmenté à 2 100 EUR. Des compléments sont prévus pour la prise en charge de nouvelles tâches telles que l'accompagnement d'étudiants en difficulté, le remplacement d'enseignants ou la réalisation de projets innovants.

Le renforcement des compétences de base et la lutte contre les inégalités socio-économiques dans le système éducatif constituent une priorité politique nationale, conformément à la recommandation par pays

¹⁷² OCDE, Résultats du PISA 2022 (Volume I): [The State of Learning and Equity in Education, 2023](#).

Tableau A15.1: Objectifs au niveau de l'Union et autres indicateurs contextuels au titre du cadre stratégique de l'espace européen de l'éducation

Indicator	Target	2012		2018		2023			
		France	EU-27	France	EU-27	France	EU-27		
¹ Participation in early childhood education (age 3+)	96%	100.0% ²⁰¹³	91.8% ²⁰¹³	100.0% ^p	92.2%	100.0% ^{2021,p}	92.5% ^{2021,d}		
² Low-achieving 15-year-olds in:	Reading	< 15%	18.9%	18.0%	20.9%	22.5%	26.9% ²⁰²²	26.2% ²⁰²²	
	Mathematics	< 15%	22.4%	22.1%	21.3%	22.9%	28.8% ²⁰²²	29.5% ²⁰²²	
	Science	< 15%	18.7%	16.8%	20.5%	22.3%	23.8% ²⁰²²	24.2% ²⁰²²	
Early leavers from education and training (age 18-24)	³ Total	< 9%	11.8%	12.6%	8.7%	10.5%	7.6%	9.5%	
	³ By gender	Men		13.7%	14.5%	10.6%	12.1%	9.5%	11.3%
		Women		10.0%	10.6%	6.8%	8.7%	5.6%	7.7%
	⁴ By degree of urbanisation	Cities		10.5% ^b	11.2%	8.6%	9.4%	6.7%	8.6%
		Rural areas		11.4% ^b	14.0%	8.7%	11.0%	7.3%	9.9%
	⁵ By country of birth	Native		11.0%	11.3%	8.2%	9.2%	7.2%	8.2%
		EU-born		25.1%	26.2%	13.0% ^u	22.4%	10.2% ^u	21.0%
		Non EU-born		22.8%	30.1%	15.2%	23.0%	12.7%	21.6%
	⁶ Socio-economic gap (percentage points)		36.2	:	32.7	29.5	40.7 ²⁰²²	37.2 ²⁰²²	
⁷ Exposure of VET graduates to work-based learning	≥ 60% (2025)	:	:	:	:	68.3%	64.5%		
Tertiary educational attainment (age 25-34)	⁸ Total	45%	42.6%	34.1%	47.0%	38.7%	51.9%	43.1%	
	⁸ By gender	Men		38.1%	29.1%	42.8%	33.3%	47.8%	37.6%
		Women		47.0%	39.2%	51.0%	44.2%	55.8%	48.8%
	⁹ By degree of urbanisation	Cities		50.4% ^b	43.5%	56.6%	49.0%	61.1%	53.3%
		Rural areas		33.6% ^b	24.8%	35.5%	27.7%	38.9%	31.7%
	¹⁰ By country of birth	Native		43.6%	35.4%	47.7%	39.7%	52.2%	44.2%
		EU-born		37.0%	29.3%	49.8%	36.7%	43.8%	40.2%
		Non EU-born		35.7%	24.2%	41.2%	31.0%	49.7%	37.1%
	¹¹ Participation in adult learning (age 25-64)	≥ 47% (2025)	:	:	48.4% ²⁰¹⁶	37.4% ²⁰¹⁶	49.2% ²⁰²²	39.5% ²⁰²²	
¹² Share of school teachers (ISCED 1-3) who are 55 years or over		14.5% ²⁰¹³	22.7% ²⁰¹³	15.1%	23.8%	16.9% ²⁰²¹	24.5% ²⁰²¹		

Notes: b = rupture de série; d = définition différente; e = estimation; p = donnée provisoire; u = donnée peu fiable; : = données non disponibles.

Source: 1,3,4,5,7,8,9,10,12 = Eurostat; 11 = Eurostat, Enquête sur l'éducation des adultes; 2,6 = OCDE, PISA.

de 2023 adressée à la France par le Conseil. Depuis l'année scolaire 2023-2024, une heure hebdomadaire d'enseignement différencié en français et en mathématiques a été introduite pour tous les élèves et le dispositif «devoirs faits» a été étendu à toutes les écoles. Les mesures relevant du plan «maternelle» remettent les mathématiques et l'apprentissage du langage au centre de l'enseignement dans l'éducation de la petite enfance. Les écoles sont également encouragées à accroître leur mixité sociale: en 2023, le ministère de l'éducation a fixé un objectif non contraignant de réduction de 20 % de la ségrégation sociale dans les écoles publiques d'ici à 2027. D'autres politiques se poursuivent en 2023-2024, telles que la réforme visant à réduire de moitié la taille des classes dans les zones d'éducation prioritaires ou un plan renforcé de lutte contre le harcèlement, tandis que la formation des enseignants pourrait être développée davantage.

Si la France a atteint les objectifs de l'UE en matière de participation à l'éducation et à

l'accueil des jeunes enfants et de décrochage scolaire, des disparités persistent. En 2022, 56,2 % des enfants de moins de 3 ans fréquentaient des structures d'accueil et d'enseignement formelles (UE: 35,7 %), mais le taux de participation est beaucoup plus faible chez les enfants défavorisés (71 % d'entre eux ne sont inscrits à aucune forme d'accueil). Tous les enfants de plus de 3 ans fréquentent l'école maternelle (100 % contre 92,5 % dans l'UE en 2021). Après une tendance à la baisse au cours de la dernière décennie, le taux de décrochage scolaire reste inférieur à l'objectif de l'UE (7,6 % en 2023, contre 9,5 % dans l'UE), mais masque certaines disparités liées à la localisation de l'école (13,2 % dans les régions ultrapériphériques) ainsi qu'à l'origine et au sexe des élèves (12,7 % pour les élèves nés en dehors de l'UE et 9,5 % pour les garçons).

La France aide les élèves et les enseignants à acquérir des compétences vertes. L'éducation à l'environnement et à la durabilité est assurée depuis l'enseignement maternel jusqu'au deuxième cycle de l'enseignement

secondaire, mais sa mise en œuvre est inégale d'un établissement à l'autre. En 2023, dans le cadre d'un nouveau plan d'action, 20 mesures ont été lancées en faveur de la transition écologique à l'école, dont un cadre de compétences, inspiré du cadre européen des compétences en matière de durabilité, et des orientations pour la communauté éducative.

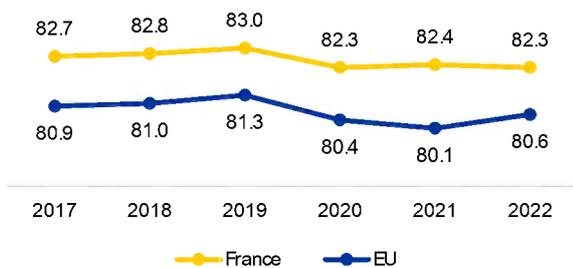
Si l'intégration des enfants handicapés a progressé, la pénurie d'auxiliaires spécialisés et le manque d'accessibilité freinent encore de nouvelles avancées. En 2022-2023, 114 600 enfants handicapés de plus que cinq ans auparavant ont fréquenté des écoles ordinaires. Toutefois, 1,4 % seulement des élèves handicapés de l'enseignement primaire étaient suivis par un enseignant spécialisé et seuls 3,7 % avaient accès à des équipements pédagogiques adaptés.

Si le nombre de diplômés de l'enseignement supérieur est élevé, la participation dépend de facteurs régionaux et socio-économiques. En 2023, 51,9 % des 25-34 ans étaient titulaires d'un diplôme de l'enseignement supérieur (UE: 43,1 %), la proportion de nouveaux étudiants dans les STIM (27,4 % en 2021) correspondant à la moyenne de l'UE. Toutefois, des disparités territoriales et socio-économiques persistent: les jeunes âgés de 20 à 24 ans dont les parents présentent un faible niveau d'éducation sont moins susceptibles de faire des études (différence de 25 pp par rapport à ceux dont les parents ont un bon niveau d'éducation), et le taux de diplômés de l'enseignement supérieur diminue à mesure que l'on s'éloigne des grandes villes.

Une population en bonne santé et un système de santé efficace, accessible et résilient sont des conditions préalables indispensables à une économie et à une société durables. La présente annexe donne un aperçu de la santé de la population et du système de santé en France.

L'espérance de vie en France est supérieure à la moyenne de l'UE, mais elle n'a pas rebondi après sa chute en 2020 au début de la pandémie de COVID-19. Par rapport aux autres pays, la France parvient bien à éviter les décès dus à des causes qu'il est possible de traiter. En 2021, les cancers et les maladies cardiovasculaires, suivis par la COVID-19, ont été les principales causes de décès.

Graphique A16.1: **Espérance de vie à la naissance, en années**

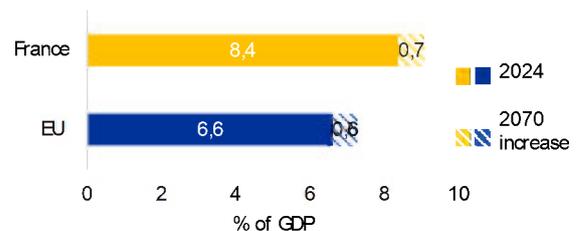


Source: Eurostat.

En 2021, les dépenses de santé par rapport au PIB en France ont été supérieures à la moyenne de l'UE. En 2021, les dépenses totales de soins de santé ont augmenté pour atteindre 12,3 % du PIB et, d'après les données provisoires de l'OCDE, elles sont tombées à 12,1 % du PIB en 2022. Les dépenses publiques de santé ont augmenté de près de 9 % en termes réels en 2021, principalement en raison d'un effet de rattrapage après les perturbations des activités de soins de santé causées par les mesures de confinement imposées en 2020, ainsi qu'en raison du coût des campagnes de dépistage et de vaccination contre la COVID-19. En pourcentage du total des dépenses de santé, les dépenses de santé publiques (84,8 % en 2021) étaient supérieures à la moyenne de l'UE (81,1 %). Compte tenu de la pyramide d'âge de la population française, les dépenses publiques consacrées à la santé devraient augmenter de 0,7 point de pourcentage du PIB d'ici à 2070 (contre 0,6 point de pourcentage

pour l'ensemble de l'UE) (voir le graphique A16.2 et l'annexe 21). Une évaluation plus systémique des performances du système de santé, en particulier des soins hospitaliers, contribuerait à améliorer l'efficacité au regard des coûts.

Graphique A16.2: **Augmentation prévue des dépenses publiques de santé sur la période 2024-2070**



Scénario de référence

Source: Commission européenne/CPE (2024).

Les dépenses de prévention ont augmenté pendant la pandémie et représentaient 5,5 % de l'ensemble des dépenses de santé en 2021, contre 6 % pour l'ensemble de l'UE. Entre 2019 et 2021, les dépenses de prévention en France ont augmenté de 169 %, soit plus que la hausse de 105,5 % enregistrée pour l'ensemble de l'UE. Proportionnellement, la hausse des parts du budget consacrées à la prévention dans l'ensemble de l'UE a été la plus forte pour les programmes de réaction aux situations d'urgence, de dépistage et d'immunisation. Entre 2019 et 2021, une augmentation proportionnelle des dépenses déclarées a également été observée en France pour ces domaines. La consommation totale d'antibiotiques à usage systémique compte parmi les plus élevées de l'UE, tant dans les structures de proximité qu'en milieu hospitalier. Malgré la légère diminution de l'utilisation des antibiotiques entre 2019 et 2022, la France n'est pas en passe d'atteindre l'objectif national de réduction de 27 % d'ici à 2030 par rapport au niveau de 2019, fixé dans la recommandation du Conseil relative au renforcement des actions de l'Union visant à lutter contre la résistance aux antimicrobiens dans le cadre d'une approche «Une seule santé».

La France reste confrontée à une pénurie de médecins malgré les mesures prises par les pouvoirs publics. En 2021, il y avait

Tableau A16.1: Principaux indicateurs de santé

	2018	2019	2020	2021	2022	EU average (latest year)
Treatable mortality per 100 000 population (mortality avoidable through optimal quality healthcare)	612	60.3	59.0	58.8	NA	93.3 (2021)
Cancer mortality per 100 000 population	233.4	230.7	226.6	222.6	NA	235.4 (2021)
Current expenditure on health, % GDP	11.2	11.1	12.1	12.3	NA	10.9 (2021)
Public share of health expenditure, % of current health expenditure	83.4	83.6	84.8	84.8	NA	81.1 (2021)
Spending on prevention, % of current health expenditure	2.1	2.0	3.1	5.5	NA	6.0 (2021)
Available hospital beds per 100 000 population	589	583	573	565	NA	525 (2021)
Doctors per 1 000 population	3.1	3.2	3.2	3.2	NA	4.1 (2021)*
Nurses per 1 000 population	9.3	9.4	9.4	9.7	NA	7.9 (2021)
Total consumption of antibacterials for systemic use, daily defined dose per 1 000 inhabitants per day ***	25.3	25.1	20.3	21.5	24.3	19.4 (2022)

Remarque: la moyenne de l'UE est pondérée pour tous les indicateurs, à l'exception des médecins et infirmiers pour 1 000 habitants, pour lesquels la moyenne simple de l'UE est utilisée. Les données sur la densité de médecins concernent les médecins en exercice dans tous les pays sauf la Grèce, le Portugal (médecins autorisés à exercer) et la Slovaquie (médecins professionnellement actifs). Les données sur la densité d'infirmiers concernent les infirmiers en exercice dans tous les pays, à l'exception de l'Irlande, de la France, du Portugal, de la Slovaquie (infirmiers professionnellement actifs) et de la Grèce (infirmiers travaillant dans les hôpitaux uniquement).

Source: base de données d'Eurostat; sauf: * OCDE, ** questionnaire conjoint sur les statistiques non monétaires sur les soins de santé, *** ECDC, **** recommandation du Conseil relative au renforcement des actions de l'Union visant à lutter contre la résistance aux antimicrobiens dans le cadre d'une approche «Une seule santé».

3,2 médecins en exercice pour 1 000 habitants (contre 4,1 en moyenne dans l'UE). L'augmentation de la densité de médecins depuis 2010, dans un contexte de vieillissement de la population, est plus faible que dans l'ensemble de l'UE. En outre, 44,6 % des médecins ont 55 ans ou plus, ce qui pourrait aggraver la pénurie à long terme. La répartition territoriale des médecins est également problématique, aucun progrès pour la réduction des écarts entre les régions n'ayant été observé au cours des 10 dernières années. La proportion de médecins généralistes a diminué au fil du temps, entraînant une pénurie croissante de généralistes dans certaines régions, en particulier dans la banlieue parisienne et dans l'ouest du pays. La rémunération des médecins semble relativement élevée, mais l'écart de rémunération entre les spécialistes indépendants et salariés est considérable. L'augmentation limitée des rémunérations des médecins salariés depuis 2010 pourrait rendre moins attrayante, pour les étudiants, la perspective d'embrasser une profession médicale à l'avenir. Les pouvoirs publics ont pris plusieurs mesures stratégiques pour remédier aux pénuries de main-d'œuvre dans le secteur de la santé, notamment une augmentation des quotas d'étudiants en médecine, des mesures visant à promouvoir les communautés locales de professionnels de la santé, des stages de médecins généralistes dans les zones mal desservies, des subventions et une aide à l'installation, un soutien aux nouvelles solutions de travail et des solutions de transfert de tâches.

L'incidence de ces mesures doit encore être observée.

La France pourrait éprouver des difficultés à maintenir les niveaux actuels d'offre de soins infirmiers à plus long terme. La densité des infirmiers (9,7 pour 1 000 habitants en 2021) est supérieure à la moyenne de l'UE, mais la rémunération des infirmiers hospitaliers est inférieure au salaire national moyen et faible par rapport à ce qu'affichent d'autres pays de l'UE. Une revalorisation salariale est prévue pour les infirmiers hospitaliers et les aides-infirmiers qui travaillent la nuit, le dimanche et les jours fériés, à partir de 2024. L'incidence de cette mesure sur le bien-être des infirmiers devra être évaluée.

Dans le cadre de son plan pour la reprise et la résilience, la France prévoit d'investir 4,5 milliards d'EUR (11,2 % de la valeur totale du plan) pour renforcer son système de santé. Cela concerne la construction et la rénovation d'installations, les investissements dans les maisons de soins ainsi que la poursuite de la numérisation des services de santé. Deux réformes prévues dans le plan ont déjà été mises en œuvre en 2021: i) une loi réformant la gouvernance de l'hôpital, qui rendra plus souple l'organisation des hôpitaux; et ii) une loi relative à la dette sociale et à l'autonomie, qui soutient l'indépendance des personnes âgées et des personnes handicapées. Le pays a enregistré une progression des investissements dans les installations de santé et la ligne d'écoute pour la prévention du suicide. Les investissements

importants prévus dans la numérisation permettront d'accélérer l'utilisation des services de santé en ligne, qui reste faible comme en témoigne le nombre relativement réduit de personnes qui accèdent à leur dossier médical personnel en ligne (voir annexe 11). Afin de compléter les investissements dans la santé numérique, le gouvernement a lancé la stratégie d'accélération de la santé numérique en 2021 et l'a dotée d'un budget de 734 millions d'EUR. Des investissements complémentaires dans le domaine de la santé, d'une valeur d'environ 428 millions d'EUR, sont prévus pour la période 2021-2027, au titre des fonds de la politique de cohésion. Ces investissements cibleront les infrastructures de santé, les services de santé en ligne, le développement du personnel de santé et l'amélioration de l'accès aux soins de santé, en particulier pour les groupes vulnérables¹⁷³.

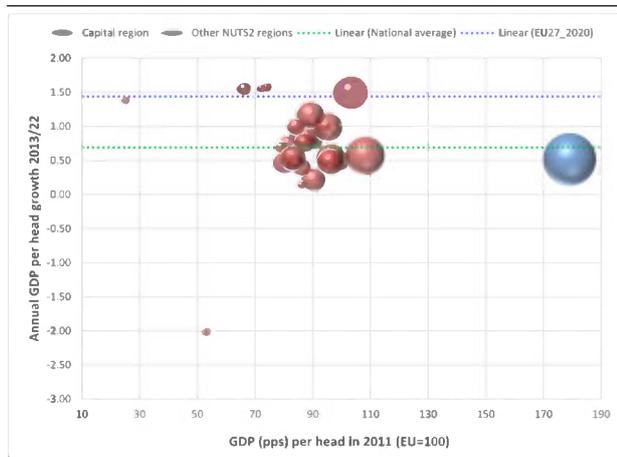
¹⁷³ Les données relatives à la politique de cohésion de l'UE correspondent à la situation au 13 mai 2024.

ANNEXE 17: PERFORMANCES ECONOMIQUES ET SOCIALES AU NIVEAU REGIONAL

La présente annexe porte sur la dynamique économique et sociale régionale en France. Elle présente une analyse de la cohésion économique, sociale et territoriale dans les régions françaises et évalue les besoins émergents d'investissements et de réformes infranationales nécessaires pour stimuler la croissance économique, le développement social et la compétitivité du pays.

Synthèse des performances économiques et sociales au niveau régional

Graphique A17.1: Croissance moyenne du PIB par habitant par rapport au PIB par habitant — France



Source: calculs de la DG REGIO sur la base des données du JRC (ARDECO) et d'Eurostat

La croissance économique est restée atone dans la quasi-totalité des régions françaises au cours de la dernière décennie, et les disparités régionales ne cessent de s'accroître. Entre 2013 et 2022, le PIB réel a connu une croissance faible (voire négative) dans la plupart des régions de France (graphique 17.1), seules 4 régions NUTS 2 (Provence-Alpes-Côte d'Azur, Guadeloupe, Martinique et La Réunion) affichant de meilleurs résultats que la moyenne de l'UE (+ 1,4 %). La croissance étant en moyenne plus élevée dans les régions plus développées (c'est-à-dire dans la région de la capitale et dans la région Rhône-Alpes) et particulièrement faible ou négative dans quelques régions moyennement développées de France métropolitaine (par exemple la Lorraine, la Picardie et le Languedoc-Roussillon), les disparités régionales se sont encore creusées. À une extrémité du spectre se trouvent deux régions dont le PIB par habitant est supérieur à la moyenne de l'UE

(163 % pour l'Île-de-France et 103 % pour la région Rhône-Alpes), tandis qu'à l'autre extrémité, on retrouve le Limousin, la Lorraine et la Picardie (environ 75 %) en France métropolitaine. Si la plupart des régions ultrapériphériques françaises sont en train de rattraper leur retard par rapport à l'UE et à la moyenne nationale en termes de PIB par habitant (à l'exception de la Guyane et, en partie, de Mayotte), elles restent très éloignées des moyennes de l'UE et de la France (entre Mayotte, avec 30 %, et la Martinique, avec 70 %). Le PIB par habitant est également nettement plus faible dans les zones non urbaines françaises que dans les zones urbaines.

Les disparités régionales en matière de PIB par habitant résultent en partie de grandes variations de la productivité de la main-d'œuvre. Durant les deux dernières décennies, la productivité de la main-d'œuvre a été supérieure à la moyenne de l'UE dans toutes les régions françaises, à l'exception de Mayotte. Elle est généralement beaucoup plus faible dans les régions les moins développées du pays, telles que les régions ultrapériphériques, mais aussi dans le Limousin ou la Basse-Normandie. En 2022, la productivité en Île-de-France était 1,6 fois supérieure à celle du Limousin et 1,7 fois supérieure à celle de Mayotte.

Depuis 2003, le PIB, la productivité et l'emploi ont connu des longues périodes ou des périodes fréquentes de croissance inférieure à la moyenne, de sorte que la plupart des régions métropolitaines françaises (14 sur 22) sont prises dans un «piège de développement»¹⁷⁴. Sont particulièrement engluées les régions du nord-est et de l'est de la France, ainsi que le Limousin et le Languedoc-Roussillon, qui ont souffert du déclin des industries qui faisaient autrefois leur richesse et qui peinent désormais à suivre le rythme du reste de l'Europe en termes de revenus, de perspectives d'emploi et de productivité.

¹⁷⁴ Commission européenne, «Cohésion en Europe à l'horizon 2050», 8^e rapport sur la cohésion économique, sociale et territoriale, 2021.

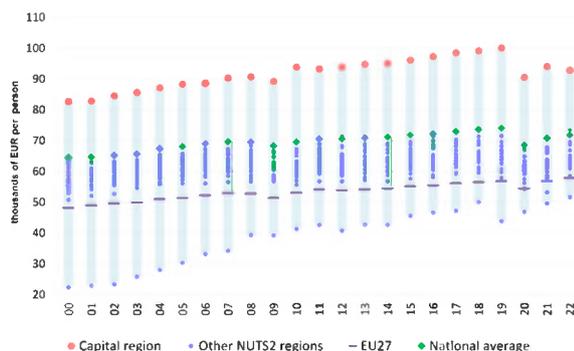


Tableau A17.1: Palette d'indicateurs au niveau régional en France

NUTS region name	GDP per head (FFS)	Productivity (GVA (PPS) per person employed)	Real productivity growth	GDP growth	GDP per head growth	Unemployment rate	R&D expenditure	Employment in high-technology sectors	Greenhouse Gas Emissions	EU Regional Competitiveness Index 2.0 - 2022 edition
	Index, EU27 = 100 (2022)	Index, EU27 = 100 (2022)	Average % change on the preceding year (2013-2022)	Average % change on the preceding year (2013-2022)	Average % change on the preceding year (2013-2022)	% of labour force (2023)	% of GDP (2021)	% of total employment (2022)	CO2 equivalent per head (2022)	Index, EU27 = 100
European Union (27 MS)	100	100	0.7	1.6	1.44	6.1	2.3	4.9	8	100
France	100	108.1	0	1.05	0.69	7.3	2.2	4.4	6.3	108.6
Île-de-France	163	139.9	-0.2	0.87	0.51	7.6	2.8	7.4	3	142
Centre — Val de Loire	80	93	-0.1	0.24	0.22	5.7	1.5	3.5	7.3	100.4
Bourgogne	84	95.8	0.4	0.63	0.79	7.3	0.9	2.2	7.3	96.2
Franche-Comté	76	92.9	0.4	0.77	0.75	5.7	2.9	6.2	5.9	96.1
Basse-Normandie	78	88.2	-0.4	0.35	0.4	6	1.2	2.8	7.1	94.6
Haute-Normandie	87	104.3	0	0.49	0.46	6.9	1.5	2.7	8.8	101.4
Nord-Pas de Calais	82	96.1	0.1	0.9	0.88	9.8	0.9	3.1	12.4	102.1
Picardie	75	99.3	0.1	0.46	0.49	9.1	1.5	2	7.6	101.1
Alsace	91	100.5	0.1	0.86	0.5	5.9	1.9	4.3	5.7	108.7
Champagne-Ardenne	89	103	0.7	0.81	1.02	7.1	0.8	1.1	8.5	94.1
Lorraine	73	93.9	0.2	0.35	0.47	7.4	1.3	1.6	9	96.3
Pays de la Loire	91	97.6	0.3	1.65	0.99	6.1	1.3	3.3	8.5	103.9
Bretagne	87	96.3	0.5	1.7	1.17	5.4	1.8	4.1	9.6	100.4
Aquitaine	98	96	-0.3	1.28	0.56	7.2	1.8	4	5.3	101.8
Limousin	74	87.2	0.2	0.49	0.7	6.3	1.3	3	7.9	97.4
Poitou-Charentes	82	95.1	0.2	1.01	0.76	7.3	0.9	1.8	7.6	94.6
Languedoc-Roussillon	76	95.1	-0.3	1.3	0.53	9.2	2.6	3.7	5.4	99.1
Midi-Pyrénées	88	95.2	-0.1	1.19	0.48	6.1	4.4	5.9	5.7	107.3
Auvergne	81	94.7	0.5	1.1	1	7.1	2.2	2.2	7.7	96.4
Rhône-Alpes	99	105.1	-0.1	1.23	0.57	6.5	3	5.7	4.6	110.5
Provence-Alpes-Côte d'Azur	103	111.9	0.7	1.92	1.49	7.1	2.2	3.9	6.1	106.7
Corse	76	89.9	-0.7	1.13	0.14	6.9	0.4	0.4	4.9	77.3
Guadeloupe	66	96.5	0.4	0.87	1.57	18.6			3.1	75.8
Martinique	70	86.8	0.3	0.62	1.56	10.8			3	88.7
Guyane	40	82.7	-3.2	0.07	-2.01	14			2	62.8
La Réunion	64	86.8	0.5	1.99	1.55	19		1.3	3.5	77.8
Mayotte	30	81.3	2.6	5.13	1.38	27.8			0.1	66.8

Source: Eurostat, base de données EDGAR.

Graphique A17.2: Productivité de la main-d'œuvre, EU-27, régions NUTS 2 de France, 2000-2022 (VAB réelle par travailleur) — France



Source: ARDECO, par la DG REGIO.

Alors que la plupart des régions françaises se situent autour de la moyenne de l'UE en matière de compétitivité¹⁷⁵, des différences considérables subsistent en ce qui concerne les performances régionales en matière d'innovation, les activités liées à l'innovation et à la technologie se concentrant dans les régions les plus développées du pays. Seules quatre régions présentent une part de l'emploi dans ces activités supérieure à la moyenne nationale de

¹⁷⁵ Indice de compétitivité régionale 2022.

4,4 % (Île-de-France, Franche-Comté, Midi-Pyrénées et Rhône-Alpes)¹⁷⁶. Le taux d'adoption des technologies de l'information et de la communication (TIC) par les particuliers est relativement élevé en France, avec toutefois quelques différences entre les régions et un taux d'adoption modérément plus élevé dans les villes (83 %) que dans les zones rurales (78 %). Malgré cela, le pourcentage de ménages disposant d'une connexion à haut débit en 2021 était inférieur à la moyenne de l'UE dans la plupart des régions, les niveaux les plus faibles étant observés en Corse, dans le Limousin et en Guadeloupe (75 % dans chacune des régions).

La part de la population âgée de 30 à 34 ans et présentant un niveau d'instruction élevé (51,5 %) est supérieure à la moyenne de l'UE (43,9 %), mais certaines des régions les moins développées du pays accusent toujours un retard en termes de capital humain. En 2022, la proportion de population diplômée de l'enseignement supérieur la plus élevée se trouvait en Île-de-France (65,9 %); elle était beaucoup plus faible en Champagne-Ardenne (34,2 %), en Picardie (39,3 %) et en Corse (40,3 %), ainsi que dans les régions ultrapériphériques, telles que La Réunion (29,4 %) et la Guyane (31,5 %). Si la part de

¹⁷⁶ Source: tableau de bord de l'innovation régionale, 2022.

jeunes en décrochage scolaire (7,6 %) est nettement inférieure à la moyenne de l'UE (9,5 % en 2023), il existe des disparités régionales considérables (21,5 % en Corse, 13,2 % en Picardie, contre 4,1 % en Aquitaine), le taux de décrochage scolaire étant nettement plus élevé dans les régions ultrapériphériques (en Guyane, 21,7 % de la population âgée de 18 à 24 ans a abandonné l'école). La population hautement instruite se concentre généralement dans les villes, où 50 % des personnes âgées de 25 à 64 ans sont très qualifiées (contre 33 % dans les zones rurales).

La plupart des régions sont touchées par des changements démographiques majeurs, la population diminuant dans 12 régions, ce qui assombrit fortement leurs perspectives de développement. Sous l'effet de la diminution de la population en âge de travailler et du retard en termes de qualifications de l'enseignement supérieur, 5 régions (Haute-Normandie, Champagne-Ardenne, Lorraine, Guadeloupe et Martinique) se trouvent déjà dans un piège de développement des talents¹⁷⁷ et 10 autres risquent d'y tomber également. Dans le même temps, la Guyane et Mayotte connaissent une croissance démographique exponentielle, avec une population qui devrait doubler (Guyane) ou être multipliée par 2,5 (Mayotte) d'ici à 2100¹⁷⁸.

Le taux de chômage a régulièrement diminué ces dernières années (7,3 %), mais reste supérieur à la moyenne de l'UE (6,1 %) dans la plupart des régions françaises en 2022. Il est le plus élevé dans les régions ultrapériphériques (en particulier à Mayotte, où il flirte avec les 28 %), mais des différences importantes ont également été observées en France métropolitaine (il est le plus élevé dans le Nord-Pas de Calais avec 9,8 %, en Languedoc-Roussillon avec 9,2 % et en Picardie avec 9,1 %, mais le plus bas en Bretagne avec 5,4 % et en Franche-Comté Centre — Val de Loire avec 5,7 %). Il est généralement plus élevé dans les villes (8,2 %)

que dans les zones rurales (5,8 %). De même, la pauvreté est beaucoup plus marquée dans les villes (plus de 24 %) et dans les agglomérations et banlieues (23,5 %) que dans les zones rurales (15,1 %), et en hausse ces dernières années, toutes typologies territoriales confondues. La part de la population exposée au risque de pauvreté ou d'exclusion sociale dans les régions ultrapériphériques françaises est nettement supérieure à la moyenne de l'UE, la Guyane et La Réunion arrivant en tête (49,5 % et 43,2 % en 2022) (annexe 14).

L'accès aux services de santé est problématique pour une partie de la population, en particulier dans les territoires non urbains, dans certaines zones urbaines et dans les régions ultrapériphériques (annexe 16). Les régions les plus touchées sont Mayotte, la Guyane et la Picardie (qui, en 2021, comptaient respectivement 85, 223 et 241 médecins pour 100 000 habitants, tandis que l'Île-de-France et la Provence-Alpes-Côte d'Azur en comptaient respectivement 359 et 384). Les disparités intrarégionales compliquent encore la donne.

Des investissements et des réformes infranationales sont nécessaires

La stratégie d'investissement convenue dans les programmes de la politique de cohésion adoptés en 2022 reste valable dans le contexte économique et social actuel en France. Compte tenu de l'évolution récente de la situation, la France est invitée à se pencher sur les questions suivantes.

Il demeure essentiel d'accroître l'attractivité des activités françaises de recherche, de développement et d'innovation au niveau régional, notamment par le recrutement de chercheurs hautement qualifiés et compétents. Les stratégies de spécialisation intelligente actualisées en faveur de l'innovation régionale sur lesquelles s'appuient les programmes de la politique de cohésion pour 2021-2027 pourraient recevoir un soutien constructif si des actions étaient entreprises pour renforcer les écosystèmes régionaux d'innovation, développer les compétences stratégiques, et retenir et attirer les talents. Cela aiderait plusieurs régions à lutter contre le déclin démographique et les disparités économiques, et à sortir du piège de développement des talents.

¹⁷⁷ On considère qu'une région se trouve dans un piège de développement des talents si elle enregistre une diminution de la population en âge de travailler et un retard dans le niveau d'enseignement supérieur.

¹⁷⁸ Source: Eurostat.

Par ailleurs, il reste indispensable de soutenir la croissance et la compétitivité des entreprises en augmentant leur numérisation et leur capacité d'innovation. Il s'agit d'une priorité absolue, en particulier dans les régions qui se trouvent dans un piège de développement, si la France veut réduire ses disparités internes profondes en matière de compétitivité régionale. Il faut encourager la création de nouvelles start-ups en intégrant mieux les résultats de la recherche, du développement et de l'innovation dans les activités économiques des nouvelles PME des secteurs de la production et des services, en facilitant le développement des nouvelles start-ups, en accompagnant les jeunes entrepreneurs de PME en début de parcours et en contribuant à améliorer la position des PME françaises sur les marchés intérieur et extérieur de l'UE.

En ce qui concerne la transition écologique, de bons dispositifs ont été mis en place pour améliorer l'efficacité énergétique et renforcer la protection de la biodiversité. Des efforts supplémentaires sont nécessaires pour accroître la production d'énergies renouvelables dans l'ensemble du pays. Ce besoin est encore plus criant dans les régions ultrapériphériques, ainsi que dans les régions métropolitaines dont le potentiel d'énergie solaire, éolienne et hydraulique reste largement inexploité (notamment l'Aquitaine, la Champagne-Ardenne, la Bourgogne et le Centre). Des efforts accrus sont également nécessaires pour assurer le développement de systèmes énergétiques intelligents et l'adaptation au changement climatique. Dans les régions ultrapériphériques, il faut particulièrement veiller à encourager l'approvisionnement en eau potable, le traitement des eaux usées ainsi que la collecte et la gestion des déchets municipaux.

La France pourrait également saisir les possibilités d'investissement offertes par la plateforme «Technologies stratégiques pour l'Europe» (STEP). Elle pourrait notamment développer davantage les compétences, les technologies et les infrastructures dont elle a besoin et encourager la participation à de nouvelles chaînes de valeur stratégiques (industrie «zéro net», matières premières critiques, décarbonation des industries à forte intensité énergétique).

Des simplifications ciblées du cadre réglementaire faciliteraient les investissements liés à l'initiative STEP, parallèlement aux domaines de réforme recensés dans le plan national pour la reprise et la résilience (PNRR). Pour ce qui est des technologies «zéro net», conformément à la loi relative à l'industrie verte adoptée en octobre 2023, ces actions pourraient se concentrer sur: la rationalisation du cadre administratif en matière d'autorisations (réduction des formalités administratives, délivrance d'autorisations accélérée et renforcement des compétences administratives); l'accès simplifié aux marchés (par l'intégration de critères de durabilité et de résilience dans les marchés publics); la mise en place de cadres réglementaires spécifiques (afin de contribuer au développement et à l'expérimentation de technologies «zéro net» et de créer des conditions équitables pour l'innovation).

L'accès aux services de santé doit être facilité en priorité, en particulier dans les zones mal desservies, y compris dans les régions non urbaines, dans certaines régions urbaines et dans les régions ultrapériphériques, où les professionnels de la santé font défaut et où la situation risque de s'aggraver en raison des tendances démographiques (annexe 16).

Il est nécessaire de renforcer les investissements publics et privés dans la rénovation des logements, en mettant l'accent sur des logements sociaux et abordables. Ces investissements pourraient apporter une réponse aux nombreux besoins non satisfaits, notamment dans les régions ultrapériphériques. C'est d'autant plus important que le nombre de personnes exposées à la pauvreté ou à l'exclusion sociale ne cesse d'augmenter (annexe 14).

La France pourrait également renforcer la gouvernance locale en encourageant une utilisation plus rationnelle du processus budgétaire, y compris au niveau régional, afin de soutenir la réalisation des objectifs de l'action menée, ce qui permettrait de mieux concevoir les stratégies de développement régional et de les mettre en œuvre de manière plus efficace. Ces méthodes commencent à être testées aux

niveaux national¹⁷⁹ et régional dans le cadre de la «budgétisation verte», à l'aide de cadres budgétaires modernes qui lient planification stratégique et budgétisation. Ces initiatives devraient être encouragées et élargies, étant donné que les budgets jouent un rôle central dans la hiérarchisation des interventions des pouvoirs publics et la mise à disposition de ressources à cet effet, et qu'elles peuvent avoir une incidence significative sur les progrès accomplis dans la réalisation de ces objectifs.

Plus généralement, des efforts supplémentaires sont nécessaires en matière de renforcement des capacités administratives dans les régions ultrapériphériques. Les autorités locales pourraient ainsi tirer parti des fonds et, plus généralement, déployer des stratégies de développement pour donner le plus d'effet possible aux politiques et aux programmes de l'UE. Des réformes visant à renforcer la collecte de données sont également nécessaires dans certaines régions. C'est notamment le cas de Mayotte et de Saint-Martin, où le manque de données statistiques dans des domaines clés complique l'obtention d'une image précise des besoins des régions et la conception de réponses et de projets sur mesure.

¹⁷⁹ La France a présenté son premier rapport sur le budget vert en 2020.

Dans un contexte de hausse de l'inflation et des taux d'intérêt, la rentabilité et la solvabilité du secteur bancaire français sont restées relativement stables. Avec un rendement des fonds propres annualisé de 6,1 % en 2022 et de 6,9 % au cours des neuf premiers mois de 2023 (contre 9,9 % dans l'UE), la rentabilité est restée stable, sans atteindre les niveaux observés ailleurs. Ce constat s'explique par: i) le taux d'intérêt élevé des produits d'épargne du Livret A proposés aux investisseurs de détail; ii) la prédominance des prêts à taux fixe du côté de l'actif; et iii) le ratio coût-revenu le plus médiocre au sein de l'UE. Dans un contexte macroéconomique difficile, le ratio d'adéquation des fonds propres des banques françaises est resté globalement stable d'année en année et a atteint 19,7 % en septembre 2023 (contre 19,6 % dans l'UE). La qualité de crédit reste très bonne, la proportion de prêts improductifs (1,9 % en septembre 2023 contre 1,8 % dans l'UE) dépassant à peine son plus bas niveau historique de 1,8 % observé entre mars 2022 et mars 2023. Ces résultats relativement bons peuvent être en partie dus aux mesures temporaires de soutien de la BCE et du gouvernement français, comme l'important régime de garantie de prêts. Les banques disposent d'une liquidité abondante, même si le financement de la BCE a fortement diminué (comme ailleurs dans la zone euro), passant d'un niveau record de 5,6 % en juin 2021 à 1,2 % en décembre 2023; les banques remboursent en effet le financement bon marché dont elles avaient bénéficié pendant la pandémie dans le cadre des opérations de refinancement à plus long terme ciblées de la BCE. Le ratio crédits/dépôts a augmenté pour s'établir à 99,5 % en juin 2023 (contre 93,0 % dans l'UE).

Les banques françaises sont confrontées à un défi particulier en ce qui concerne le volet financement de leur bilan. Contrairement à leurs homologues dans la plupart des autres États membres, les banques françaises n'ont aucun contrôle sur les taux d'intérêt appliqués aux produits d'épargne réglementés tels que le Livret A, dont les taux d'intérêt sont fixés par la loi et suivent de près l'évolution de l'inflation et des taux d'intérêt interbancaires. Le taux d'intérêt du Livret A (et des autres comptes d'épargne réglementés)

est passé de 2 % à 3 % le 1^{er} février 2023. Le 13 juillet 2023, le Trésor a suivi une recommandation de la Banque de France et a décidé de maintenir le taux à 3 % jusqu'en janvier 2025. En agissant de la sorte, le Trésor a décidé de ne pas appliquer de manière plus stricte la formule de calcul du taux du Livret A, qui aurait porté celui-ci à 4,1 % à compter du 1^{er} août 2023. Ce taux d'intérêt relativement élevé sur les dépôts réglementés doit être comparé au taux d'usure relativement faible, qui est le taux maximal auquel un prêt peut être accordé par les banques. L'écart relativement faible entre les taux d'intérêt sur les dépôts et les taux d'intérêt sur les prêts, conjugué à la retarification plus rapide des dépôts que des prêts, a mis les marges des banques sous pression.

Les sociétés non financières françaises subissent une hausse des taux d'intérêt sur leurs prêts. Elles sont en moyenne plus endettées que leurs homologues européennes, ce qui les rend plus vulnérables à toute hausse significative et persistante des taux d'intérêt. La part des PME qui n'ont pas obtenu le prêt qu'elles demandaient monte en flèche depuis 2021, ce qui se ressent sur les investissements (voir annexe 12). Toutefois, selon la Banque de France, les sociétés non financières françaises bénéficient de revenus relativement stables et du fait que leur dette est principalement détenue à taux fixes et sur des maturités relativement longues, ce qui les protège d'un choc de taux brutal¹⁸⁰. Néanmoins, la proportion de prêts improductifs a progressivement augmenté, passant d'un niveau historiquement bas de 3,3 % au T3-2022 à 3,6 % au T3-2023. De plus en plus d'éléments indiquent que les entreprises les plus endettées ne sont pas en mesure de faire face à la répercussion progressive des taux d'intérêt plus élevés sur leurs coûts de financement, dans un contexte de ralentissement de l'économie. Certaines grandes sociétés ont conclu des accords de restructuration avec leurs créanciers (principalement des banques) afin de préserver leur solvabilité. À terme, cela pourrait entraîner des pertes de crédit pour les banques et un

¹⁸⁰ Banque de France, [ERS décembre 2023](#).



Tableau A18.1: Indicateurs de solidité financière

	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	EU	Median
Total assets of the banking sector (% of GDP)	368.0	372.8	382.4	452.6	442.1	436.2	421.7	257.0	184.6
Share (total assets) of the five largest banks (%)	45.4	47.7	48.7	49.2	49.3	46.6	-	-	69.6
Share (total assets) of domestic credit institutions (%) ¹	95.2	95.3	95.2	95.8	96.3	94.7	94.7	-	62.9
NFC credit growth (year-on-year % change)	6.6	6.4	5.6	12.2	4.5	8.6	2.4	-	2.4
HH credit growth (year-on-year % change)	6.0	5.6	6.4	4.9	5.6	5.3	1.4	-	1.4
Financial soundness indicators:¹									
- non-performing loans (% of total loans)	3.1	2.7	2.5	2.2	1.9	1.8	1.9	1.8	1.8
- capital adequacy ratio (%)	17.8	18.0	18.6	19.5	19.7	19.4	19.7	19.6	20.1
- return on equity (%) ²	6.4	6.5	6.0	4.1	7.1	6.1	6.9	9.9	13.2
Cost-to-income ratio (%)¹	71.6	74.1	72.3	70.4	65.5	65.9	67.5	52.8	44.9
Loan-to-deposit ratio (%)¹	105.1	109.1	107.3	95.4	92.5	96.7	99.8	93.3	80.2
Central bank liquidity as % of liabilities	2.3	1.9	1.6	5.1	5.6	3.6	1.2	-	0.7
Private sector debt (% of GDP)	145.0	148.4	153.1	173.9	167.5	163.9	-	133.0	118.4
Long-term interest rate spread versus Bund (basis points)	49.2	38.7	38.3	36.6	38.0	55.8	56.0	107.7	104.2
Market funding ratio (%)	59.0	58.1	57.7	56.0	55.7	53.7	-	50.8	39.8
Green bonds outstanding to all bonds (%)³	-	-	-	2.3	3.1	3.6	3.9	4.0	2.7
	1-3	4-10	11-17	18-24	24-27				

Colours indicate performance ranking among 27 EU Member States.

(1) Dernières données: Q3-2023.

(2) Les données sont annualisées.

(3) Données disponibles pour les pays de la zone euro uniquement, la moyenne de l'UE se rapporte à la zone euro.

Source: BCE, Eurostat.

nouveau durcissement des conditions de financement. Dans ce contexte, en août 2023, le Haut Conseil de stabilité financière (HCSF) a remplacé la mesure basée sur les «grands risques» par un nouveau coussin de fonds propres pour le risque systémique sectoriel de 3 %. Ce nouveau coussin sectoriel s'applique aux expositions des banques françaises d'importance systémique vis-à-vis des grandes entreprises françaises très endettées lorsque ces expositions dépassent 5 % des fonds propres de catégorie 1. Cette nouvelle mesure est beaucoup plus modérée que la précédente, basée sur les «grands risques», et vise à éviter une pénurie de crédit brutale pour les grandes entreprises surendettées qui ne respectent pas les seuils d'endettement.

Les banques françaises continuent de financer l'économie à des conditions relativement attrayantes malgré la hausse des taux d'intérêt. En raison de cette hausse, la croissance du crédit en glissement annuel est en chute libre depuis le pic enregistré en août 2022 et a atteint 2,4 % (contre 0,5 % dans la zone euro) pour les prêts aux sociétés non financières et 1,4 % (contre 0,3 % dans la zone euro) pour les prêts aux ménages en décembre 2023. Les taux d'intérêt des nouveaux prêts aux PME ont atteint des niveaux jamais vus depuis la crise financière mondiale. Ils ont atteint 4,24 % en octobre 2023 (contre 5,65 % dans la zone euro), mais restent parmi les plus faibles de la zone euro. Les taux d'intérêt variables sur les nouveaux prêts aux particuliers pour l'achat d'un logement ont également augmenté de manière

significative, mais restent parmi les plus bas de l'UE, avec 3,58 % en octobre 2023 (contre 4,87 % dans la zone euro).

Les marchés immobiliers montrent des signes de tassement, en particulier le segment commercial. Les nouveaux prêts pour l'achat d'un logement se sont considérablement contractés en raison de la hausse des taux d'intérêt. Malgré quelques améliorations, les ratios prêt/valeur restent élevés. Toutefois, la capacité de remboursement des ménages est protégée grâce à la part élevée de prêts à taux fixe et de prêts garantis, ainsi qu'à l'amélioration des conditions d'octroi de crédit depuis que le HCSF a introduit une mesure axée sur les emprunteurs fin 2020. Cette mesure plafonne le ratio charges d'emprunt/revenu et limite la maturité des prêts. Outre cette mesure axée sur les emprunteurs, en décembre 2022, le HCSF a décidé de faire passer le taux du coussin de fonds propres contra-cyclique des banques de 0,5 % à 1 % à compter du 2 janvier 2024, et a déclaré qu'il ne prévoyait pas de nouvelles augmentations de ce coussin en 2023. Enfin, sur le marché de l'immobilier commercial, les prix et le volume des opérations s'effondrent depuis le quatrième trimestre de 2022, après une décennie de croissance soutenue et un ralentissement marqué en raison de la crise de la COVID-19.

D'une manière générale, les banques françaises semblent consentir davantage d'efforts que leurs homologues dans le reste du monde (et surtout aux États-Unis)

pour réduire leur financement de l'industrie des combustibles fossiles. Les principales banques françaises ont toutes rejoint la *Net-Zero Banking Alliance* lancée en avril 2021 par l'Initiative Finance du Programme des Nations unies pour l'environnement. Ces banques se sont engagées à transitionner leurs portefeuilles de prêts et d'investissements pour les aligner sur la trajectoire du zéro émission nette de gaz à effet de serre d'ici à 2050, voire plus rapidement. Les prêts accordés au secteur des énergies renouvelables ont augmenté de 22 % entre 2021 et 2022 pour atteindre 51 milliards d'EUR en 2022. Les banques françaises ont également accéléré leur retrait des prêts à l'industrie houillère, qui n'ont représenté que 2,3 milliards d'EUR de leur portefeuille en 2022. En 2021, les six plus grandes banques françaises ont été les premières au monde à quitter collectivement le secteur pétrolier et gazier non conventionnel (comme les sables bitumineux et la fracturation hydraulique). Depuis janvier 2022, elles ne financent plus aucune entreprise dont la part des recettes provenant des hydrocarbures non conventionnels est supérieure à 30 %.

La solvabilité des assureurs s'est légèrement dégradée, mais reste globalement satisfaisante. Le ratio de solvabilité moyen des assureurs français est passé de 252,8 % en 2021 à 248,9 % en 2022. Cette évolution s'explique par une combinaison de facteurs, parmi lesquels des taux d'intérêt plus élevés, une hausse de l'inflation, une fréquence et une gravité accrues des catastrophes naturelles (pour les assureurs non-vie) et un risque de rachat plus important (pour les assureurs vie). Les problématiques principales sont, pour les assureurs non-vie, l'inflation et le risque climatique et, pour les assureurs vie, le risque de rachat.

L'activité des fonds d'investissement a continué de croître. Après 3 ans de croissance, les fonds d'investissement français ont, en 2022, enregistré une forte diminution des actifs gérés (-11 %, pour un volume de 4 570 milliards d'EUR) en raison du durcissement de la politique monétaire et de la guerre en Ukraine. En matière de parts de marché, la plupart des fonds d'investissement continuent d'être organisés comme des filiales de banques et d'assureurs.

La présente annexe donne une vue d'ensemble du régime fiscal français sur la base d'indicateurs. Elle comporte des informations sur la structure fiscale (c'est-à-dire les types d'impôts qui génèrent le plus de recettes pour la France), la charge fiscale des travailleurs, ainsi que la progressivité et l'effet redistributif du régime fiscal. Elle fournit également des informations sur la perception de l'impôt et le respect des obligations fiscales.

Les recettes fiscales de la France comptent toujours parmi les plus élevées de l'UE en proportion du PIB. Le tableau A19.1 montre que les recettes fiscales de la France en pourcentage du PIB restaient nettement supérieures à la moyenne de l'UE en 2022, en particulier les recettes provenant des impôts sur le travail et sur le capital. Les recettes provenant des impôts fonciers (en pourcentage du PIB et en pourcentage de la fiscalité totale) étaient relativement élevées par rapport à l'ensemble de l'UE, en particulier celles provenant des taxes foncières récurrentes, qui comptent parmi les impôts les moins préjudiciables à la croissance (voir graphique A19.1). Le taux d'imposition effectif moyen sur les revenus des sociétés est supérieur à la moyenne de l'UE. Les impôts sur la production ont diminué mais restent beaucoup plus élevés en France que dans les pays voisins (voir annexe 12). La suppression de la cotisation sur la valeur ajoutée des

entreprises (CVAE), un impôt local dû par toute personne exerçant une activité commerciale ou professionnelle en France et prélevé sur la valeur ajoutée que cette activité génère, a été reportée. Au lieu de disparaître totalement en 2024, comme il était prévu initialement, la CVAE sera progressivement supprimée en application de la loi de finances pour 2024 (autrement dit, le taux d'imposition maximal sera de 0,28 % en 2024, 0,19 % en 2025, 0,09 % en 2026 et totalement supprimé en 2027).

Les recettes provenant des taxes environnementales, exprimées en pourcentage du PIB, sont proches de l'agrégat de l'UE. En 2024, la France a introduit des crédits d'impôt supplémentaires pour les investissements verts dans des secteurs stratégiques (batteries, panneaux solaires, éoliennes et pompes à chaleur) et a réformé le régime de taxation des véhicules pour encourager l'écologisation de la flotte. Parallèlement, le gouvernement prend des mesures pour réduire les subventions préjudiciables à l'environnement. Toutefois, les réductions existantes du taux d'accise pour le transport routier commercial et les utilisations des carburants à des fins non routières sont toujours en vigueur. Elles représentent une dépense de, respectivement, 1,4 milliard d'EUR et de 2,4 milliards d'EUR. Les taxes sur la pollution et les ressources ne représentent

Tableau A19.1: Indicateurs de la fiscalité

	France					EU-27				
	2010	2020	2021	2022	2023	2010	2020	2021	2022	2023
Tax structure	Total taxes (including compulsory actual social contributions) (% of GDP)	42.3	45.4	45.1	46.2	37.9	40.0	40.4	40.2	
	Labour taxes (as % of GDP)	22.2	23.3	22.9	23.4	20.0	21.3	20.7	20.3	
	Consumption taxes (as % of GDP)	10.7	11.4	11.7	11.5	10.8	10.7	11.2	11.0	
	Capital taxes (as % of GDP)	9.4	10.7	10.5	11.2	7.1	8.0	8.6	8.9	
	Of which, on income of corporations (as % of GDP)	2.5	2.9	3.0	3.4	2.4	2.5	3.0	3.4	
	Total property taxes (as % of GDP)	4.0	4.7	4.2	4.1	1.9	2.3	2.2	2.1	
	Recurrent taxes on immovable property (as % of GDP)	2.9	3.0	2.3	2.2	1.1	1.2	1.1	1.0	
Environmental taxes as % of GDP	1.9	2.2	2.2	2.1	2.4	2.2	2.3	2.0		
Progressivity & fairness	Tax wedge at 50% of average wage (Single person) (*)	34.1	15.1	19.2	19.6	19.8	33.9	31.7	32.1	31.8
	Tax wedge at 100% of average wage (Single person) (*)	49.9	46.5	46.9	47.0	46.8	41.0	40.1	39.9	40.0
	Corporate income tax - effective average tax rates (1) (*)		29.5	26.0	23.7		19.5	19.0	19.0	
	Difference in Gini coefficient before and after taxes and cash social transfers (pensions excluded from social transfers) (2) (*)	7.9	10.4	10.8	10.8		8.6	8.1	8.2	7.9
Tax administration & compliance	Outstanding tax arrears: total year-end tax debt (including debt considered not collectable) / total revenue (in %) (*)		4.3	4.3			40.9	35.5		
	VAT Gap (% of VAT total tax liability, VTTL)(**)	8.7	8.5	4.9	4.8		9.7	5.4		

(1) Taux effectif d'imposition prévisionnel (OCDE).

(2) Une valeur plus élevée indique une incidence redistributive plus forte de la fiscalité.

(*) Moyenne simple de l'EU-27.

(**) Valeur prévisionnelle pour 2022, si disponible. Pour de plus amples détails sur l'écart de TVA, voir Commission européenne, Direction générale de la fiscalité et de l'union douanière, *VAT gap in the EU, 2023*,

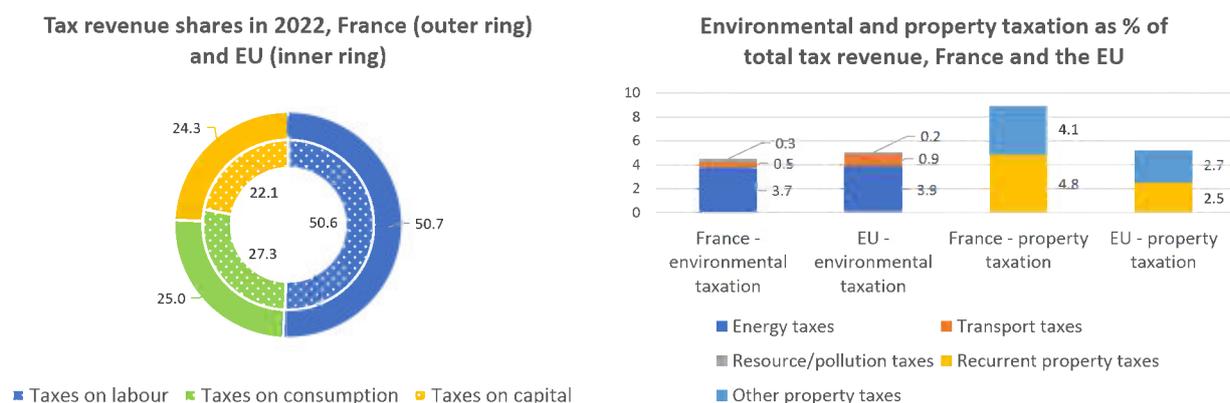
<https://data.europa.eu/doi/10.2778/911698>.

Pour en savoir plus sur les recettes fiscales ainsi que sur la méthode appliquée, voir la page web consacrée aux données sur la fiscalité. https://ec.europa.eu/taxation_customs/taxation-1/economic-analysis-taxation/data-taxation_en.

Source: Commission européenne et OCDE.



Graphique A19.1: Recettes fiscales provenant des différents types d'impôts, en % du total des recettes



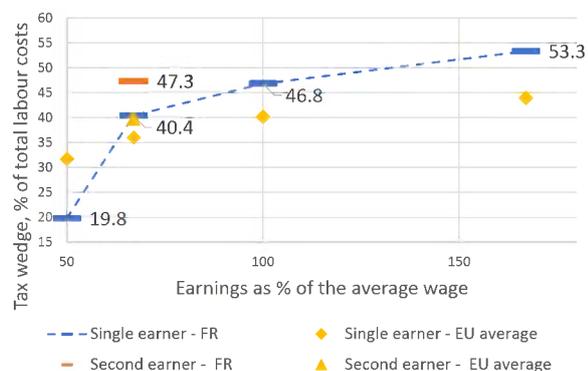
Source: Commission européenne.

que 6,7 % des taxes environnementales et, bien qu'elles soient supérieures à la moyenne de l'UE, il est encore possible de renforcer l'application du principe du pollueur-payeur. La France a déjà mis en application quatre des six principaux types de taxes sur la pollution et les ressources (à savoir les taxes sur les émissions de NOx, la mise en décharge et l'incinération, les rejets de déchets dans l'eau et les produits plastiques). Elle peut encore appliquer les deux autres types (à savoir les taxes sur les engrais et les pesticides).

En France, la pression fiscale sur le travail est plus élevée que la moyenne de l'UE, sauf pour les travailleurs faiblement rémunérés. Le graphique A19.2 montre que la pression fiscale en France en 2023 était nettement inférieure à la moyenne de l'UE pour

les personnes célibataires gagnant 50 % du salaire moyen. Au cours des 10 dernières années, la France a mis en œuvre des réformes fiscales visant à diminuer le coin fiscal sur les bas salaires afin de réduire les désincitations au travail. Celui-ci dépasse la moyenne de l'UE à des niveaux de revenus plus élevés, en particulier supérieurs au salaire moyen. Cela rend le système fiscal français plus progressif que la moyenne de l'UE. Les personnes apportant un second revenu à hauteur de 67 % du salaire moyen et dont le conjoint gagne le salaire moyen sont soumises à un coin fiscal qui est supérieur à celui des personnes célibataires au même niveau de rémunération et qui dépasse de quelque 7,0 points de pourcentage (pp) le coin fiscal moyen dans l'UE pour les secondes sources de revenus. Cela s'explique par l'imposition commune des revenus des personnes physiques pour les couples. Les réformes passées ont renforcé les incitations à travailler pour les niveaux de rémunération plus faibles. Elles ont également amélioré la capacité du système de prélèvements et de prestations à réduire les inégalités de revenus. En 2022, le système de prélèvements et de prestations a fait baisser le coefficient de Gini (qui mesure l'inégalité des revenus) de 10,8 pp, un niveau supérieur à la moyenne de l'UE, égale à 7,9 pp (voir tableau A19.1). Le système de prélèvements et de prestations en France contribue donc davantage à réduire les inégalités de revenus que dans l'ensemble de l'UE.

Graphique A19.2: Coin fiscal pour les célibataires et les personnes apportant un second revenu, en % du coût total de la main-d'œuvre, 2023



Le coin fiscal pour le second pourvoyeur de revenu suppose que le salaire du premier pourvoyeur est égal à 100 % du salaire moyen et qu'il n'y a pas d'enfants dans le ménage. Pour la méthode concernant le coin fiscal pour les seconds pourvoyeurs de revenu, voir OCDE, *Taxing Wages 2014-2015*, 2016.

Source: Commission européenne.

améliore la ponctualité du dépôt des déclarations d'impôt sur les sociétés, qui s'établissait à 95 % en 2020 (la France est l'un des pays les plus performants de l'UE). Des déclarations préremplies sont proposées pour l'impôt sur le revenu des personnes physiques et l'impôt sur le revenu des sociétés. Le dépôt par voie électronique est généralisé: 99 % pour les déclarations d'impôt sur les sociétés et 88 % pour les déclarations de revenus des personnes physiques. La France a élaboré une stratégie pour recenser les compétences nécessaires à une transformation numérique réussie ainsi qu'une stratégie visant à créer une culture numérique au sein de l'administration. La France a toutefois reporté à 2026-2027 l'entrée en vigueur des nouvelles règles de facturation et de déclaration électroniques concernant la TVA, initialement prévue pour le 1^{er} juillet 2024 pour les grandes entreprises. Les arriérés d'impôt sont restés stables, à 4,3 % du total des recettes nettes en 2022. Ce pourcentage demeure nettement inférieur à la moyenne de l'EU-27, qui s'élève à 35,5 %, même si cette dernière moyenne est influencée par les valeurs très élevées enregistrées dans quelques États membres. L'écart de TVA (qui mesure l'efficacité de l'application et du respect des règles de la TVA, un indicateur faible signifiant une efficacité importante) s'établissait à 4,9 % en 2021 (soit moins que l'écart de 5,3 % enregistré à l'échelle de l'UE), ce qui représente environ 9,5 milliards d'EUR. Toutefois, la France présente le cinquième plus grand écart de TVA en termes relatifs dans l'UE, avec 52,5 % des recettes théoriques idéales, principalement en raison du grand nombre d'exonérations de TVA en vigueur. Après une baisse assez importante en 2020 (pour atteindre 48,7 %), le ratio d'efficacité du recouvrement s'est nettement amélioré en 2021 (52,5 %), principalement en raison d'un meilleur respect des règles.

Les sanctions à l'égard des «facilitateurs» de l'évasion fiscale et des fraudeurs se sont durcies. Un nouveau projet de loi érige en délit la mise à disposition d'instruments de facilitation de la fraude fiscale et permet de sanctionner de manière autonome les personnes physiques ou morales qui proposent de tels instruments à leurs clients. La sanction pénale peut être de cinq ans d'emprisonnement et de 500 000 EUR d'amende (2,5 millions d'EUR pour les personnes morales). Les ressources dont

disposent les autorités fiscales françaises pour détecter et sanctionner les infractions aux règles en matière de prix de transfert ont également été renforcées. Le livre des procédures fiscales français a été modifié afin de ramener de 400 millions d'EUR à 150 millions d'EUR le seuil de chiffre d'affaires ou de total d'actif brut au-delà duquel s'applique l'obligation de fournir la documentation relative à la politique de prix de transfert à l'autorité fiscale qui en fait la demande lors d'un contrôle fiscal. Le montant minimal de l'amende en cas de défaut de présentation ou de présentation partielle de cette documentation passera de 10 000 EUR à 50 000 EUR. De même, les capacités de l'administration fiscale en matière de détection et de sanction de la fraude à la TVA ont été renforcées, notamment face à l'enjeu du commerce électronique.



ANNEXE 20: TABLEAU DES INDICATEURS ECONOMIQUES ET FINANCIERS

Tableau A20.1: Principaux indicateurs économiques et financiers

	2004-07	2008-12	2013-20	2021	2022	2023	forecast	
							2024	2025
Real GDP (y-o-y)	2.3	0.4	0.2	6.4	2.5	0.7	0.7	1.3
Potential growth (y-o-y)	.	1.2	0.8	1.1	1.1	1.1	1.1	1.0
Private consumption (y-o-y)	2.3	0.6	0.2	5.1	2.3	0.6	1.2	1.4
Public consumption (y-o-y)	1.7	1.5	0.4	6.6	2.5	0.5	0.9	0.8
Gross fixed capital formation (y-o-y)	3.9	-0.9	1.2	10.3	2.2	0.8	-0.5	1.1
Exports of goods and services (y-o-y)	4.5	1.2	0.2	11.0	7.1	1.2	2.4	3.3
Imports of goods and services (y-o-y)	6.0	1.2	1.4	9.4	8.6	-0.4	1.8	3.2
Contribution to GDP growth:								
Domestic demand (y-o-y)	2.5	0.5	0.5	6.8	2.3	0.6	0.7	1.2
Inventories (y-o-y)	0.2	-0.1	0.1	-0.6	0.7	-0.5	-0.2	0.1
Net exports (y-o-y)	-0.4	0.0	-0.4	0.2	-0.6	0.6	0.2	0.0
Contribution to potential GDP growth:								
Total Labour (hours) (y-o-y)	.	0.4	0.3	0.8	0.8	0.8	0.8	0.7
Capital accumulation (y-o-y)	.	0.6	0.5	0.5	0.5	0.5	0.5	0.5
Total factor productivity (y-o-y)	.	0.3	0.0	-0.2	-0.3	-0.2	-0.2	-0.2
Output gap	1.8	-1.1	-0.9	-1.0	0.3	-0.1	-0.4	-0.2
Unemployment rate	8.7	9.0	9.4	7.9	7.3	7.3	7.7	7.8
GDP deflator (y-o-y)	2.1	1.1	1.1	1.4	2.9	5.5	2.8	2.0
Harmonised index of consumer prices (HICP, y-o-y)	1.9	1.9	0.9	2.1	5.9	5.7	2.5	2.0
HICP excluding energy and unprocessed food (y-o-y)	1.6	1.5	0.8	1.2	3.8	5.5	2.5	2.2
Nominal compensation per employee (y-o-y)	3.0	2.3	0.5	4.9	4.9	4.1	3.0	2.4
Labour productivity (real, hours worked, y-o-y)	1.0	0.2	0.7	-1.7	-1.9	-0.3	0.1	0.5
Unit labour costs (ULC, whole economy, y-o-y)	1.5	2.1	1.0	1.3	5.1	4.5	2.5	1.4
Real unit labour costs (y-o-y)	-0.5	0.9	-0.1	-0.1	2.1	-0.9	-0.3	-0.6
Real effective exchange rate (ULC, y-o-y)	0.2	0.0	-0.7	1.3	1.6	-2.5	-2.2	-1.0
Real effective exchange rate (HICP, y-o-y)	0.4	-0.8	0.0	-0.2	-4.0	1.7	.	.
Net savings rate of households (net saving as percentage of net disposable income)								
Private credit flow, consolidated (% of GDP)	9.2	10.0	9.5	13.1	11.2	.	.	.
Private sector debt, consolidated (% of GDP)	110.9	131.7	149.7	167.5	163.7	155.4	.	.
of which household debt, consolidated (% of GDP)	42.9	53.0	59.7	66.6	66.2	63.1	.	.
of which non-financial corporate debt, consolidated (% of GDP)	68.0	78.8	90.0	100.9	97.4	92.4	.	.
Gross non-performing debt (% of total debt instruments and total loans and advances) (1)	2.6	4.2	2.8	1.7	1.7	.	.	.
Corporations, net lending (+) or net borrowing (-) (% of GDP)	0.9	0.9	-0.5	0.3	-2.8	-2.3	-2.0	-1.8
Corporations, gross operating surplus (% of GDP)	18.0	17.4	17.6	18.5	17.4	18.6	18.3	18.4
Households, net lending (+) or net borrowing (-) (% of GDP)	2.3	3.7	3.4	4.9	3.9	5.0	5.3	4.8
Deflated house price index (y-o-y)	9.7	-0.3	1.1	4.8	1.5	-6.3	.	.
Residential investment (% of GDP)	6.3	6.4	6.2	7.0	7.1	6.7	.	.
Current account balance (% of GDP), balance of payments	0.2	-0.7	-0.6	0.4	-2.0	-0.7	0.4	0.4
Trade balance (% of GDP), balance of payments	0.1	-1.3	-0.9	-1.3	-3.2	-1.6	.	.
Terms of trade of goods and services (y-o-y)	-0.7	-0.4	0.7	-0.1	-3.1	2.4	1.0	-0.1
Capital account balance (% of GDP)	0.0	0.0	0.0	0.4	0.4	0.3	.	.
Net international investment position (% of GDP)	-4.8	-11.9	-19.3	-30.9	-23.8	-29.4	.	.
NENDI - NIIP excluding non-defaultable instruments (% of GDP) (2)	-6.7	-23.8	-33.7	-39.3	-33.4	-36.6	.	.
IIP liabilities excluding non-defaultable instruments (% of GDP) (2)	175.3	239.1	251.8	288.7	279.1	285.5	.	.
Export performance vs. advanced countries (% change over 5 years)	.	.	-3.5	-8.1	-7.6	-6.0	.	.
Export market share, goods and services (y-o-y)	-4.4	-4.0	-1.1	-1.4	-1.9	0.1	-1.1	-0.4
Net FDI flows (% of GDP)	1.7	1.5	1.1	0.5	0.4	1.5	.	.
General government balance (% of GDP)	-3.2	-5.7	-4.2	-6.6	-4.8	-5.5	-5.3	-5.0
Structural budget balance (% of GDP)	.	.	-3.4	-5.9	-4.9	-5.4	-5.0	-4.9
General government gross debt (% of GDP)	66.3	84.1	100.1	113.0	111.9	110.6	112.4	113.8

(1) Groupes bancaires et banques indépendantes nationaux, filiales sous contrôle étranger (UE et pays tiers) et succursales sous contrôle étranger (UE et pays tiers).

(2) Position extérieure globale nette, à l'exclusion des investissements directs et des titres de portefeuille.

Source: Eurostat et BCE, au 17 mai 2024, lorsque les données étaient disponibles; Commission européenne pour les prévisions (prévisions du printemps 2024).

La présente annexe évalue les risques pesant sur la viabilité budgétaire de la France à court, moyen et long terme. Elle suit l'approche pluridimensionnelle du Debt Sustainability Monitor 2023 de la Commission européenne, actualisé sur la base des prévisions du printemps 2024 de la Commission.

1 – Dans l'ensemble, les risques à court terme pour la viabilité des finances publiques sont faibles. L'indicateur de détection anticipée (S0) de la Commission ne fait pas état de risques majeurs à court terme pour les finances publiques (tableau A21.2)¹⁸¹. Les besoins de financement bruts devraient rester importants, à plus de 22 % du PIB en 2024-2025 (tableau A21.1, tableau 1). La perception du risque souverain par les marchés financiers reste globalement positive. Malgré l'augmentation du déficit en 2023, Fitch et Moody's ont, en avril 2024, maintenu leur note à, respectivement, «AA-» et «Aa2», chacune étant assortie d'une perspective stable. En revanche, Standard & Poor's a abaissé la note de crédit de la France de «AA» (perspective négative) à «AA-», en l'accompagnant d'une perspective stable.

2 – Les risques à moyen terme pesant sur la viabilité budgétaire sont élevés.

Dans le scénario de référence de l'analyse de la soutenabilité de la dette, le ratio de la dette publique devrait augmenter à moyen terme, pour atteindre environ 139 % du PIB en 2034 (graphique 1 et tableau 1)¹⁸².

¹⁸¹ So est un indicateur composite du risque à court terme de tensions budgétaires. Il repose sur un large éventail d'indicateurs budgétaires et de compétitivité financière qui ont déjà fait la preuve de leur utilité pour ce qui est de prévoir l'apparition de tensions budgétaires.

¹⁸² Les hypothèses qui sous-tendent le scénario de référence de la Commission, fondé sur l'absence de changement de la politique budgétaire, sont notamment les suivantes: i) un solde primaire structurel, avant prise en compte des coûts du vieillissement, de -3,0 % du PIB à partir de 2024; ii) une convergence linéaire de l'inflation vers le taux anticipé à 10 ans des swaps indexés sur l'inflation dans 10 ans (ce qui correspond aux anticipations d'inflation à 10 ans dans 10 ans); iii) une convergence linéaire, des valeurs actuelles vers les taux nominaux de marché anticipés à T+10, des taux d'intérêt nominaux à court et à long terme sur la dette nouvelle et la dette reconduite; iv) les taux de croissance du PIB réel tirés des prévisions du printemps 2024 de la Commission, suivis par les projections établies selon la méthode «T+10» du groupe

L'accroissement de la dette s'explique par l'hypothèse d'un déficit primaire structurel (hors variations du coût du vieillissement) de 3,0 % du PIB à partir de 2024. Ce niveau apparaît plausible par rapport aux performances budgétaires passées, indiquant que le pays dispose d'une marge de manœuvre pour prendre des mesures correctives (tableau A21.2)¹⁸³. La projection de référence profite jusqu'en 2029 d'un effet boule de neige encore favorable (bien qu'en recul). Les besoins de financement bruts des administrations publiques devraient rester importants et augmenter au cours de la période de projection, pour atteindre environ 28 % du PIB en 2034.

La projection de référence a fait l'objet de tests de résistance par rapport à quatre scénarios déterministes alternatifs afin d'évaluer l'incidence de modifications des principales hypothèses (graphique 1). Dans le scénario du *solde primaire structurel* («SPS») *historique* (selon lequel ce solde revient à sa moyenne historique sur 15 ans de -2,1 % du PIB), le ratio de la dette publique serait inférieur de 6,5 points de pourcentage (pp) par rapport à ce que prévoit le scénario de référence d'ici à 2034. Les trois autres scénarios se traduisent cependant par des niveaux d'endettement plus élevés que le scénario de référence. Dans le scénario du *différentiel défavorable entre taux d'intérêt et taux de croissance* (dégradation de ce différentiel de 1,0 pp par rapport au scénario de référence), le ratio d'endettement serait plus élevé que dans le scénario de référence, de 10,9 pp, d'ici à 2034. Dans le *scénario du SPS inférieur* (diminution de moitié de l'amélioration du SPS prévu pour 2024), le ratio

de travail «écarts de production» (OGWG) du CPE entre T+3 et T+10 (moyenne de 0,4 %); v) des coûts du vieillissement correspondant au rapport 2024 sur le vieillissement (Commission européenne, *Institutional Paper 279*, avril 2024). Pour en savoir plus sur la méthode, voir le Debt Sustainability Monitor 2023 (Commission européenne, *Institutional Paper 271*, mars 2024).

¹⁸³ Cette évaluation est fondée sur l'indicateur de la marge d'assainissement budgétaire, qui mesure à quelle fréquence les positions budgétaires passées du pays ont été plus rigoureuses que celle prise comme hypothèse dans un scénario précis. Techniquement, il s'agit d'examiner le rang centile du SPS projeté dans la distribution des SPS observés dans le passé dans le pays, en tenant compte de toutes les données disponibles de 1980 à 2023.

d'endettement serait supérieur de 3,5 pp par rapport au scénario de référence d'ici à 2034. Enfin, dans le *scénario de tensions financières* (hausse temporaire des taux d'intérêt de 2,2 pp par rapport au scénario de référence), le ratio de la dette publique serait plus élevé de 2,1 pp d'ici à 2034.

Les projections stochastiques indiquent un risque élevé en raison de la forte probabilité d'un accroissement de la dette au cours des cinq prochaines années¹⁸⁴. Selon ces simulations stochastiques, le ratio d'endettement en 2028 sera supérieur à son niveau de 2023 (probabilité de 93 %). L'incertitude entourant la projection de référence de la dette est toutefois limitée; elle est mesurée par la différence d'environ 20 pp du PIB entre le 10^e et le 90^e centiles de la distribution de la dette dans cinq ans (graphique 2).

3 – Les risques à long terme pesant sur la viabilité budgétaire sont modérés. Cette évaluation repose sur la combinaison de deux indicateurs d'écart budgétaire, qui rendent compte de l'effort budgétaire nécessaire pour stabiliser la dette (indicateur S2) et pour la ramener à 60 % du PIB (indicateur S1) à long terme¹⁸⁵. Elle est influencée par les niveaux de départ défavorables du déficit et de

l'endettement, tandis que les coûts liés au vieillissement prévus ont une incidence neutre.

L'indicateur S2 fait état d'un risque moyen. Il indique que la France devrait améliorer son solde primaire structurel de 3,6 pp du PIB pour assurer la stabilisation de sa dette à long terme. Ce résultat correspond au niveau élevé du déficit initial (tableau A21.1, tableau 2). Dans l'ensemble, les coûts liés au vieillissement ne devraient pas avoir d'incidence sur la viabilité à long terme (contribution de 0 pp du PIB), étant donné que la diminution prévue des dépenses publiques de retraite et d'éducation (contributions de, respectivement, -0,6 et -0,7 pp du PIB) est compensée par l'augmentation prévue des dépenses de soins de santé et de soins de longue durée (0,6 pp du PIB dans les deux cas).

L'indicateur S1 fait aussi apparaître un risque moyen. Il montre qu'un effort budgétaire important de 4,0 pp du PIB serait nécessaire pour que la France ramène son taux d'endettement à 60 % du PIB d'ici à 2070. Ce résultat est dû au niveau élevé du déficit et de la dette publics français (respectivement, 3,0 pp et 1,1 pp du PIB) (tableau 2).

4 – Enfin, plusieurs facteurs de risque supplémentaires doivent être pris en considération dans l'évaluation. D'une part, les facteurs d'accroissement des risques sont liés à l'augmentation récente des taux d'intérêt, à l'augmentation attendue des besoins de financement bruts à moyen terme et aux risques liés aux passifs éventuels du secteur privé, notamment en cas de possible matérialisation des garanties publiques accordées aux entreprises et aux travailleurs indépendants pendant la crise de la COVID-19. D'autre part, les facteurs d'atténuation des risques comprennent l'allongement de l'échéance de la dette au cours des dernières années et des sources de financement relativement stables, avec une base d'investisseurs diversifiée et importante.

¹⁸⁴ Les projections stochastiques montrent les effets combinés qu'auraient sur la dette 10 000 chocs différents affectant la situation des finances publiques, la croissance économique, les taux d'intérêt et les taux de change. Le graphique couvre 80 % de l'ensemble des trajectoires de dette simulées, à l'exclusion donc des événements extrêmes.

¹⁸⁵ L'indicateur de viabilité budgétaire S2 mesure l'ajustement permanent du SPS qui serait nécessaire en 2025 pour stabiliser la dette publique à horizon infini. Il est complété par l'indicateur S1, qui mesure l'ajustement permanent du SPS qui serait requis en 2025 pour ramener le ratio d'endettement à 60 % d'ici à 2070. L'incidence des facteurs agissant sur S1 et S2 peut varier en raison de la composante « horizon infini » prise en considération pour l'indicateur S2. Tant pour S1 que pour S2, l'évaluation des risques dépend de l'importance de l'assainissement budgétaire nécessaire: «risque élevé» si l'effort requis dépasse 6 % du PIB, «risque moyen» s'il se situe entre 2 % et 6 % du PIB, et «risque faible» s'il est négatif ou inférieur à 2 % du PIB. La classification globale des risques à long terme regroupe les catégories de risques dérivées de S1 et S2. S1 peut majorer la catégorie de risque dérivée de S2 lorsqu'il signale un risque supérieur à celui indiqué par S2. Voir le Debt Sustainability Monitor 2023 pour plus de détails.

Tableau A21.1: Analyse de la soutenabilité de la dette de la France

Table 1. Baseline debt projections	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033	2034
Gross debt ratio (% of GDP)	113.0	111.9	110.6	112.4	113.6	116.0	118.8	121.7	124.6	127.5	130.4	133.3	136.3	139.2
Changes in the ratio of which	-1.9	-1.1	-1.3	1.8	1.2	2.4	2.8	2.9	2.9	2.9	2.9	2.9	3.0	2.9
Primary deficit	5.2	2.8	3.8	3.3	2.8	2.9	3.0	3.0	3.0	3.0	2.9	2.9	3.0	3.0
Snowball effect	-7.1	-3.9	-4.8	-1.7	-1.6	-0.5	-0.2	-0.1	-0.1	0.0	0.0	0.0	0.0	-0.1
Stock-flow adjustments	0.0	0.0	-0.2	0.2	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Gross financing needs (% of GDP)	24.9	21.9	22.1	22.5	22.5	23.0	23.7	24.4	25.0	25.7	26.3	27.0	27.7	28.3

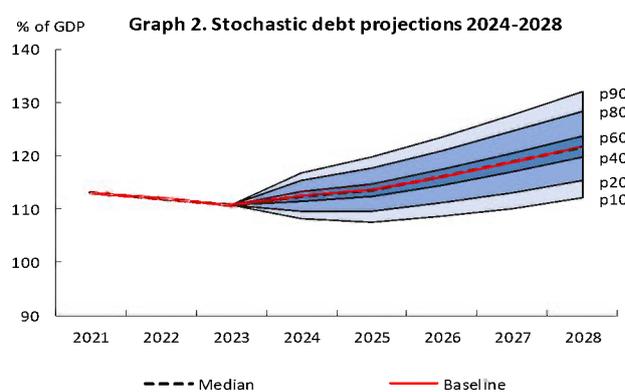
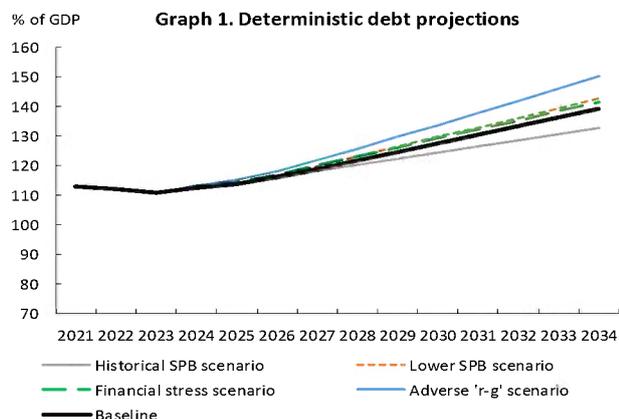


Table 2. Breakdown of the S1 and S2 sustainability gap indicators

	S1	S2
Overall index (pps. of GDP)	4.0	3.6
of which		
Initial budgetary position	3.0	3.6
Debt requirement	1.1	
Ageing costs	0.0	0.0
of which		
Pensions	-0.4	-0.6
Health care	0.5	0.6
Long-term care	0.4	0.6
Education	-0.5	-0.7

Source: services de la Commission

Tableau A21.2: Carte thermique des risques pesant sur la viabilité budgétaire de la France

Short term	Medium term - Debt sustainability analysis (DSA)							Long term				
	Overall (S0)	Overall	Deterministic scenarios					Stochastic projections			Overall (S1 + S2)	
			Baseline	Historical SPB	Lower SPB	Adverse 'r-g'	Financial stress					
LOW	HIGH	Overall	HIGH	HIGH	HIGH	HIGH	HIGH	HIGH				
		Debt level (2034), % GDP	139.2	132.7	142.7	150.2	141.4					
		Debt peak year	2034	2034	2034	2034	2034					
		Fiscal consolidation space	93%	92%	100%	93%	93%			MEDIUM	MEDIUM	MEDIUM
		Probability of debt ratio exceeding in 2028 its 2023 level						93%				
							19.9					

(1) Debt level in 2034. Green: below 60% of GDP. Yellow: between 60% and 90%. Red: above 90%. (2) The debt peak year indicates whether debt is projected to increase overall over the next decade. Green: debt peaks early. Yellow: peak towards the middle of the projection period. Red: late peak. (3) Fiscal consolidation space measures the share of past fiscal positions in the country that were more stringent than the one assumed in the baseline. Green: high value, i.e. the assumed fiscal position is plausible by historical standards and leaves room for corrective measures if needed. Yellow: intermediate. Red: low. (4) Probability of debt ratio exceeding in 2028 its 2023 level. Green: low probability. Yellow: intermediate. Red: high (also reflecting the initial debt level). (5) the difference between the 90th and 10th percentiles measures uncertainty, based on the debt distribution under 10000 different shocks. Green, yellow and red cells indicate increasing uncertainty. (For further details on the Commission's multidimensional approach, see the 2023 Debt Sustainability Monitor)

Source: services de la Commission